



Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 161 de l'ordre du jour

Financement de la Mission

des Nations Unies au Soudan du Sud

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	4
A. Vue d'ensemble	4
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	6
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	7
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	8
E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats	9
II. Ressources financières	96
A. Vue d'ensemble	96
B. Plan de financement standard	97
C. Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	99
III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	100
Annexe	
Organigrammes	101
Carte	104



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (exercice 2011/12), dont le montant s'élève à 738 266 500 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 166 observateurs militaires, 6 834 militaires, 900 membres de la Police des Nations Unies, 957 agents recrutés sur le plan international, 1 590 agents recrutés sur le plan national, 506 Volontaires des Nations Unies, 81 agents fournis par les gouvernements et 500 temporaires.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées et l'objectif de la MINUSS pour l'exercice 2011/12 est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État; atténuation des conflits et protection des civils; renforcement des capacités; droits de l'homme; et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives aux ressources en personnel font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses prévues (2011/12)</i>
Militaires et personnel de police	247 009,1
Personnel civil	91 674,3
Dépenses opérationnelles	399 583,1
Montant brut	738 266,5
Recettes provenant des contributions du personnel	10 302,0
Montant net	727 964,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	738 266,5

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contin-gents	Police des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaires ^c	Volontaires des Nations Unies	Agents fournis par les gouvernements	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	51	23	3	8	–	85
Composantes									
Consolidation de la paix									
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	48	113	19	36	–	216
Atténuation des conflits									
Effectif proposé 2011/12	166	6 834	–	85	61	–	95	81	7 322
Renforcement des capacités									
Effectif proposé 2011/12	–	–	900	100	53	42	39	–	1 134
Droits de l'homme									
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	61	54	–	36	–	151
Appui									
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	603	1 281	436	292	–	2 612
Centre de services régional, Entebbe									
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	9	5	–	–	–	14
Variation nette	166	6 834	900	957	1 590	500	506	81	11 534

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre III du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1996 (2011), a établi le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour une période initiale d'un an, avec l'intention de le proroger pour de nouvelles périodes selon ce qui sera nécessaire.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de consolider la paix et la sécurité et d'aider à créer les conditions du développement de la République du Soudan du Sud, l'idée étant de donner au Gouvernement les moyens de gouverner efficacement et démocratiquement le pays et d'établir de bonnes relations avec ses voisins.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État; atténuation des conflits et protection des civils; renforcement des capacités; droits de l'homme; et appui) découlant du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

5. La structure de la MINUSS est fondée sur le mandat qui lui a été confié et dictée par un certain nombre de facteurs, y compris l'adoption d'une approche intégrée qui mobilise les ressources et les capacités de tous les éléments de la Mission et du système des Nations Unies en faveur de la consolidation de la paix. Il s'agit notamment de travailler de manière décentralisée, adaptée aux conditions propres au Soudan du Sud, pour atteindre les populations vulnérables et entrer en contact avec les communautés locales.

6. Les effectifs proposés sont fondés sur les réalisations que l'on peut raisonnablement escompter dans un délai de trois ans. Les effectifs prévus pour la première année et leur augmentation progressive au cours des années suivantes tiennent compte des circonstances sur le terrain, de la capacité du Gouvernement et des réalités logistiques. Le personnel de la Mission travaillera au sein des structures gouvernementales aux niveaux central, des États et des comtés dans les domaines prescrits par le mandat pour aider à renforcer l'autorité de l'État et les capacités nationales.

7. Conformément au mandat confié à la Mission d'intervenir aux niveaux central, des États et des comtés, et compte tenu du fait que la plupart des problèmes se manifesteront probablement aux niveaux des États et des comtés, où la capacité des pouvoirs publics est faible, la plus grande partie des effectifs seront déployés à ces niveaux, tandis que les principales fonctions politiques et de conseil seront situées au quartier général de la Mission, à Djouba.

8. Le quartier général de la MINUSS à Djouba accueillera les hauts responsables de la Mission, à savoir le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques, le Représentant spécial adjoint exerçant les fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire, le commandant de la Force et le chef de la police. Tous les hauts responsables se rendront fréquemment dans les capitales des différents États et dans les comtés pour veiller à la cohérence des politiques et faire valoir l'approche décentralisée de la MINUSS dans l'ensemble du pays.

9. Des bureaux locaux seront ouverts dans chacun des 10 États du Soudan du Sud, à savoir : Bahr el-Ghazal septentrional, Bahr el-Ghazal occidental, État des Lacs, Ouarab, Jongleï, État de l'Unité, Haut-Nil, Équatoria occidental, Équatoria central et Équatoria oriental. Chaque bureau sera dirigé par un coordonnateur au niveau de l'État qui aura l'autorité suffisante pour gérer quotidiennement les opérations et coordonner les différentes fonctions de la Mission en s'appuyant sur les plans de travail conjoints convenus avec les responsables de la Mission. Des mécanismes clairs de demande et d'affectation des moyens qui sont disponibles uniquement au niveau central seront mis en place. Pour assurer une étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies au niveau des États, des réunions seront organisées régulièrement entre les coordonnateurs en place à ce niveau et l'équipe de pays élargie, appuyée par la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix, qui sera en contact avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

10. L'Assemblée générale, dans sa résolution 65/257 B, a ouvert un crédit de 482 460 550 dollars au titre du fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 et mis en recouvrement les quotes-parts correspondantes. L'Assemblée a en outre autorisé le Secrétaire général à utiliser les ressources approuvées pour la MINUS au titre de la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 pour engager des dépenses se rapportant à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et à toutes les autres missions que le Conseil de sécurité établirait avant le 31 décembre 2011 afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix global. L'Assemblée générale a par ailleurs noté que, comme il l'avait indiqué dans la résolution 1978 (2011), le Conseil de sécurité comptait établir une mission qui viendrait succéder à la MINUS et autorisé le Secrétaire général à utiliser les ressources approuvées pour la MINUS pour engager des dépenses au titre de cette mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011.

11. Le Conseil de sécurité, dans ses résolutions 1990 (2011) et 1996 (2011), a décidé de créer respectivement la FISNUA et la MINUSS. En conséquence, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/257 B sur le financement de la MINUS, des autorisations d'engagement de dépenses ont été accordées au titre du déploiement de la MINUSS et de la FISNUA à hauteur respectivement de 277 915 150 dollars et 93 452 600 dollars, le solde de 111 092 800 dollars servant au retrait de la MINUS. Sur la somme de 482 460 550 dollars mise en recouvrement par l'Assemblée générale auprès des États Membres dans sa résolution 65/257 B, 137 532 000 dollars seront destinés au compte spécial de la MINUS, 277 915 150 dollars au compte spécial de la MINUSS et 67 013 400 dollars, le solde, au compte spécial de la FISNUA.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

12. Depuis l'indépendance du Soudan du Sud, le 9 juillet 2011, la première année de la Mission est marquée par la forte insécurité, le grand nombre des rapatriés, la faiblesse de l'armature administrative et la transition politique, avec ses problèmes pour les droits de l'homme. Pendant cette phase, la MINUSS devra rapidement étoffer ses effectifs pour la protection des civils; le réseau des affaires civiles; les affaires politiques; la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et le Centre opérationnel conjoint; le relèvement, la réintégration et la consolidation de la paix; les droits de l'homme; l'information; et la Police des Nations Unies. La Mission mettra en place les moyens nécessaires à la démobilisation, au désarmement et à la réintégration et elle introduira par étape les capacités qu'exige l'état de droit (y compris les questions pénitentiaires et la justice civile et militaire) comme l'a prescrit le Conseil de sécurité, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité si le Soudan du Sud en fait la demande et si elle fait surtout appel à un personnel temporaire supplémentaire. Pendant la première année, la Mission pourvoira les bureaux des 10 États et 19 des 35 bases envisagées pour l'appui aux comtés.

13. Pendant la deuxième année (du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013) et malgré la lenteur des progrès à prévoir, les priorités de la Mission seront dictées par la consolidation progressive d'un nouvel ordre politique, l'afflux persistant des rapatriés et l'expansion progressive de l'autorité de l'État. Il faudra donc à la Mission autant d'effectifs que pour la première année et, face au programme élargi de démobilisation, de désarmement et de réintégration, elle devra même les accroître. Elle étoffera en outre sa présence au niveau des comtés parallèlement à l'expansion de l'autorité de l'État et au regroupement attendu avec des autorités gouvernementales, prévu dans la résolution 1996 (2011). Cela exigera des effectifs supplémentaires pour 9 nouvelles bases d'appui aux comtés, en portant ainsi le total à 28, ainsi que l'implantation accrue de la Police des Nations Unies.

14. Pendant la troisième année de la Mission (du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014), on prévoit que des élections auront lieu ou, à tout le moins, que leurs préparatifs seront bien amorcés. Si elles sont retardées ou mal tenues, cela pourrait aggraver l'insécurité et menacer l'expansion de l'autorité d'État et du respect des droits de l'homme. Pendant cette phase et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Mission demandera du personnel d'aide électorale. Elle continuera également d'étoffer son personnel pour la démobilisation, le désarmement et la réintégration, et celui de la Police des Nations Unies, et elle pourvoira huit bases supplémentaires d'appui aux comtés, en portant ainsi le total à 35. Pendant cette troisième année et en fonction de la demande du Gouvernement et de l'ampleur et de la portée des contributions des donateurs, le personnel chargé de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité pourra être réduit. Par ailleurs, on prévoit qu'en raison de l'accroissement de la capacité logistique de la Mission, le nombre des policiers des Nations Unies atteindra 900 pendant la période triennale.

15. De concert avec l'équipe de pays des Nations Unies la Mission abordera de manière unifiée et systématique les problèmes de la consolidation de la paix et de la promotion de l'édification de la paix et du développement économique à long terme, conformément au paragraphe 3 de la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité. Avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, elle veillera à ce que l'assistance internationale soit conforme aux priorités nationales et puisse apporter un appui

gradué correspondant aux besoins et priorités spécifiques du Soudan du Sud pour l'édification de la paix. À cet égard, elle coopérera également, s'il y a lieu, avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales (ONG).

16. La Mission mènera ses opérations de manière à avoir sur le Soudan du Sud le maximum d'effets positifs, économiques, sociaux et environnementaux et le minimum d'effets négatifs. Dans un vaste pays sous-développé, les apports, même modestes, à l'infrastructure matérielle et au renforcement des capacités locales peuvent grandement améliorer la vie de la population. Chaque fois que possible, la Mission s'efforcera donc de s'approvisionner localement, de recruter du personnel local et d'en renforcer les aptitudes, et de concevoir son infrastructure et ses opérations en songeant à ce qu'elle léguera. De plus, elle compte exécuter, dans les comtés et les collectivités voisines, des projets à effet rapide de nature à améliorer les conditions locales et à inspirer confiance en elle.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

17. Dans l'exécution de son mandat et en collaboration avec ses partenaires compétents, la Mission s'efforcera d'aider le Soudan du Sud à devenir un membre à part entière de la communauté internationale en adhérant aux organismes internationaux et régionaux pertinents et en adoptant les traités et conventions appropriés. Son mandat la charge aussi d'échanger des renseignements avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les partenaires régionaux et internationaux face aux menaces de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS).

18. Par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé l'établissement, à la plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda), d'un centre régional de services ayant pour rôle de fusionner les fonctions administratives et de soutien de missions géographiquement proches dans un centre régional autonome, comme le Secrétaire général l'a proposé dans son rapport sur la Stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633). Ainsi qu'il est indiqué dans le premier rapport annuel sur l'état d'avancement de la Stratégie globale d'appui aux missions (A/65/643), suite à l'application d'une méthode particulière pour déterminer les fonctions et les ressources connexes qui pourraient être transférées au Centre de services régional d'Entebbe, qui consiste à analyser les avantages par rapport aux coûts, à prévoir les dépenses d'investissement initiales, les dépenses renouvelables, les risques et les facteurs d'atténuation, et à élaborer un plan de mise en œuvre précisant les principales phases du projet et les grandes étapes de sa réalisation, les quatre projets initiaux ci-après ont été identifiés : contrôle des arrivées et des départs pour le personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, fonctionnement d'un centre régional de formation et de conférence, et fonctionnement d'un centre intégré de contrôle des transports et des mouvements.

19. Conformément à la résolution 64/269, les cadres de budgétisation axée sur les résultats du Centre de services régional ainsi que la part des coûts prévus pour le Centre au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2011/12 qui est à la charge de la MINUSS figurent dans le présent projet de budget. Au total, il est proposé d'affecter 14 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 6 postes d'agent du Service mobile

et 5 postes d'agent recruté sur le plan national) au Centre de services régional à Entebbe (voir la section I.E du présent rapport). La part des coûts du Centre qui est à la charge de la MINUSS (2 582 700 dollars) est indiquée dans la section II.C.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

20. L'équipe de pays des Nations Unies met actuellement en œuvre au Soudan du Sud des programmes de prestation de services, de vulgarisation agricole et de sécurité alimentaire, ainsi que sur l'état de droit, la gouvernance, la sécurité locale et l'atténuation des conflits, etc. Nombre de ces programmes sont entrepris par le biais des organismes d'État et du personnel qui leur est adjoint, sa présence effective variant entre les secteurs. Lors de l'exécution du plan de développement du Soudan du Sud dans les trois années qui viennent et conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'équipe de pays renforcera sa présence programmatique dans plusieurs secteurs clefs : gouvernance, prestation de services, croissance animée par l'agriculture, programmes sociaux, réintégration, développement rural, état de droit et atténuation des conflits. L'ampleur et la portée de ces programmes dépendront toutefois de l'appui financier des donateurs.

21. Grâce aux donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'à l'action régionale, d'importants programmes sont en train, et grâce à l'initiative de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qu'appuie le PNUD, des ressources civiles d'États voisins sont mises en place dans des administrations d'États et des ministères nationaux. Au cours des trois prochaines années, à mesure que le plan de développement du Soudan du Sud est mis en œuvre, les dispositifs bilatéraux accroîtront probablement l'emprise et la portée de leurs programmes dans plusieurs domaines, encore que le niveau d'intervention reste imprécis. Lors des deux premières années, les institutions financières internationales apporteront un appui préférentiel supplémentaire compte tenu des priorités énoncées dans le plan de développement. Certains des domaines qui recevront probablement des donateurs bilatéraux et multilatéraux un appui accru sont les suivants : prestation de services, renforcement de l'infrastructure, développement par l'initiative locale, agriculture, gouvernance et réforme du secteur de la sécurité, état de droit et réforme de la police.

22. La portée et l'ampleur de cet appui et le rythme de l'exécution de ces programmes restent à préciser. Il ressort de ce qu'on sait actuellement que, vu les immenses problèmes qui se posent dans tous les secteurs du Soudan du Sud, la Mission doit s'adonner à fond à ses attributions, au moins pendant les deux premières années, et aider à jeter les bases de l'élaboration de grands programmes dont l'exécution reviendra à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux.

23. À mesure de l'élaboration des programmes qu'exécuteront les partenaires, la Mission devra se demander si les responsabilités afférentes à certains domaines clefs ainsi que l'appui à fournir pourront peu à peu être confiés à l'équipe de pays des Nations Unies. Celle-ci a été consultée à toutes les étapes de l'élaboration du budget axé sur les résultats et du tableau d'effectifs. Les rôles et responsabilités respectifs de la Mission et des organismes, fonds et programmes ont été fondés sur

les tâches confiées à la MINUSS, comme prévu par la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité, et sur les mandats des organismes, fonds et programmes, énoncés en fonction des avantages comparatifs et des capacités sur le terrain.

E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

Direction exécutive et administration

24. Le Cabinet de la Représentante spéciale du Secrétaire général assurera la direction et la gestion générales de la mission.

Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général	1	–	2	2	2	7	3	–	10
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général aux affaires politiques	1	–	1	1	2	5	2	–	7
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'aide humanitaire)	1	–	2	2	2	7	2	–	9
Conseillers spéciaux ^b	–	2	2	–	1	5	–	–	5
Bureau du Chef de cabinet	–	1	2	2	3	8	5	1	14
Groupe des pratiques optimales	–	–	1	2	–	3	1	–	4
Bureau de l'appui à la Mission	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Groupe de la planification stratégique	–	–	2	1	–	3	1	1	5
Groupe des affaires juridiques	–	–	3	2	1	6	5	3	14
Équipe Déontologie et discipline	–	1	3	1	2	7	3	2	12
Total	3	4	19	14	14	54	23	8	85

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Comprend les postes financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général	1	–	2	2	2	7	3	–	10
Total	1	–	2	2	2	7	3	–	10

^a Administrateurs et agents des services généraux.

25. Responsable, au nom du Secrétaire général, de l'exécution du mandat de la Mission, la Représentante spéciale du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire générale adjointe, est chargée de diriger les opérations de la mission intégrée, de coordonner toutes les activités des Nations Unies au Soudan du Sud et de promouvoir une stratégie internationale cohérente en faveur de la consolidation de la paix. Elle est aussi la responsable désignée pour les questions de sécurité au sein de la Mission. Relèvent directement de la Représentante spéciale : le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général aux affaires politiques et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire), qui ont tous deux rang de sous-secrétaire général; le commandant de la Force; le Chef de cabinet; le Directeur de l'appui à la mission; l'auditeur résident principal; le porte-parole; le conseiller en chef pour la sécurité; le Chef de l'Équipe Déontologie et discipline; et quatre conseillers spéciaux principaux du Cabinet de la Représentante spéciale.

26. Le secrétariat de la Représentante spéciale sera dirigé par 1 conseiller spécial principal (P-5), secondé par 2 assistants spéciaux (1 P-4 et 1 P-3) et 1 coordonnateur (P-3), qui sont censés aider la Représentante spéciale dans tous les aspects de son travail quotidien, notamment à arrêter des choix de principe, recenser des domaines d'intervention prioritaires et à assurer le contrôle de l'exécution, mais aussi veiller à la coordination et à la bonne circulation de l'information avec les responsables de la Mission, entretenir des relations avec les ministres, les hauts fonctionnaires du Gouvernement, les partenaires des Nations Unies et la communauté internationale; traiter de la correspondance, rédiger et réviser tous documents avant signature, 1 assistant personnel (agent du Service mobile), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) venant les épauler dans l'exécution de leurs tâches.

Conseillers spéciaux

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général ^b	–	2	2	–	1	5	–	–	5
Total	–	2	2	–	1	5	–	–	5

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Comprend 3 postes financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2 D-1 et 1 P-5).

27. Quatre conseillers spéciaux principaux viendront fournir des avis d'ordre stratégique à la Représentante spéciale dans des domaines spécialisés. Un conseiller spécial principal (P-5) remplira les fonctions d'attaché de liaison principal ayant pour vocation de faciliter les relations de la Représentante spéciale avec le Gouvernement sud-soudanais. Les trois postes suivants, qui correspondent à des besoins particuliers à la première phase de l'exécution du mandat, sont demandés au titre du personnel temporaire : 1 conseiller spécial principal (D-1) spécialiste de la lutte contre la corruption et de la transparence des recettes publiques; 1 conseiller spécial principal (D-1) spécialiste de la définition de priorités en matière d'édification de l'État et de consolidation de la paix au lendemain de conflits; et

1 conseiller spécial principal (P-5) spécialiste de la protection des civils dans le contexte d'opérations de maintien de la paix. Les conseillers spécialistes de la lutte contre la corruption et du renforcement de l'État aideront la Représentante spéciale à arrêter des choix de principe et des stratégies transversales dans leurs domaines respectifs, consulteront et réuniront les acteurs internationaux spécialisés, et conseilleront le Gouvernement sud-soudanais, auquel ils prêteront leurs bons offices.

28. Le Conseiller principal en matière de protection des civils conseillera la Représentante spéciale au sujet de l'exécution générale du mandat de la Mission dans ce domaine. À la demande de la Représentante spéciale, il aidera les responsables de la Mission à institutionnaliser la protection des civils dans les activités de la Mission, notamment en élaborant dans ce sens une stratégie d'ensemble, en créant des mécanismes de coordination adaptés, notamment avec les partenaires humanitaires, tant au Siège que sur le terrain, et en mettant en place une stratégie de formation à l'intention du personnel civil, militaire et de police de la Mission, ainsi que de ses partenaires extérieurs concernés. Il donnera avis et orientations aux trois fonctionnaires chargés de la protection affectés aux bureaux des coordonnateurs au niveau des États. Les quatre conseillers principaux seront assistés d'un assistant administratif (agent du Service mobile).

Bureau du Chef de cabinet

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Quartier général	–	1	2	2	3	8	5	1	14	
Total	–	1	2	2	3	8	5	1	14	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

29. Le Chef de cabinet (D-2) est censé aider la Représentante spéciale à assumer ses responsabilités au jour le jour, devant veiller à ce que l'ensemble des composantes de la Mission fonctionnent de façon intégrée et cohérente dans tous les domaines, traduire les objectifs stratégiques en priorités et tâches réalistes, et veiller à ce qu'il y soit donné suite. Il doit également veiller au bon fonctionnement des principaux instruments intégrés de planification, d'analyse ou opérationnels, et superviser la gestion interne de la Mission. Il doit également traiter des questions concernant le personnel d'encadrement, définir toutes politiques et procédures nécessaires au traitement efficace de l'information, mettre en place des dispositifs de gestion des crises et servir d'interlocuteur désigné pour communiquer avec le Siège de l'ONU à New York et lui faire rapport, et s'occuper notamment des visites de haut niveau et des questions de protocole. Le Bureau du Chef de cabinet supervisera le Centre d'opérations civilo-militaire, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le Groupe de la planification stratégique, le Groupe des pratiques optimales, le Bureau de l'appui aux missions, et le Groupe des affaires juridiques. Le Chef de cabinet sera également l'interlocuteur privilégié pour tous contacts de la Représentante spéciale avec le Bureau des services de contrôle interne et avec l'auditeur résident.

30. Le Chef de cabinet sera secondé par un chef de cabinet adjoint (P-5) et un assistant spécial (P-3) dans l'exécution de ses tâches quotidiennes. En outre, un fonctionnaire chargé de la planification et de la coordination (P-4) viendra l'appuyer dans ses tâches de fond et de gestion de la Mission, un fonctionnaire d'administration (P-3) venant aider le Bureau s'agissant des questions d'effectifs et d'administration générale. Le fonctionnaire d'administration encadrera également un assistant administratif (agent du Service mobile) et trois fonctionnaires du protocole – attachés de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national), qui seront chargés de prendre les dispositions nécessaires pour les déplacements de la Représentante spéciale et la gestion des visites officielles, notamment organiser les déplacements, et l'obtention de visas, arrêter les programmes et assurer la liaison avec le Gouvernement hôte en matière protocolaire. Deux adjoints préposés aux archives (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) seront chargés de la tenue des dossiers, du classement et de l'archivage de tous les documents reçus et envoyés par le Cabinet de la Représentante spéciale. Le Cabinet est assisté d'un assistant administratif (agent du Service mobile), censé fournir un appui en matière de secrétariat et de gestion administrative, d'un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui aidera à traiter les documents et les demandes de voyage, et d'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureau de l'appui à la mission

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
Quartier général	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Total	–	–	1	1	1	3	1	1	5

^a Administrateurs et agents des services généraux.

31. Relevant de l'autorité du chef d'état-major, le Bureau de l'appui à la mission à Djouba a pour vocation d'appuyer au quotidien les coordonnateurs au niveau des États et d'entretenir la liaison avec eux. L'administrateur de programme hors classe (P-5) viendra aider à dégager et mettre en œuvre la stratégie de décentralisation de la Mission, en coordination avec tous les acteurs concernés, conduire l'élaboration de politiques transversales, fournir des instruments d'orientation et de contrôle destinés aux bureaux extérieurs et assurer la liaison avec la Division de l'appui à la Mission pour faciliter et coordonner la mise en place des bases d'appui dans le pays. Un informateur sur l'évolution de la situation (P-3) et un coordonnateur (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) aideront l'administrateur hors classe à élaborer des outils et des directives, à synthétiser les informations sur la mise en œuvre de l'appui intégré aux bureaux extérieurs et à en faire rapport, et à remplir les fonctions de secrétariat de la Commission de travail chargée des bureaux locaux intégrés. Un assistant administratif (agent du Service mobile) fournira un appui administratif et opérationnel au Bureau et aux opérations sur le terrain, et organisera des conférences trimestrielles et des ateliers périodiques, au siège de la Mission et sur le terrain. Le Bureau sera assisté d'un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe de la planification stratégique

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général	–	–	2	1	–	3	1	1	5
Total	–	–	2	1	–	3	1	1	5

^a Administrateurs et agents des services généraux.

32. Le Groupe de la planification stratégique coordonne l'élaboration, le suivi et l'ajustement d'outils de planification qui permettent de traduire le mandat du Conseil de sécurité et le projet de la Représentante spéciale en attributions de tâches et allocations de ressources. Il contribue en particulier à donner sa pleine mesure à la conception de mission intégrée, à définir et à évaluer des plans, des objectifs et des points de référence précis afin de mesurer les progrès accomplis par la Mission dans la réalisation de ses objectifs. Sous la direction du chef de cabinet, le Groupe a pour principales fonctions de : a) conseiller la Représentante spéciale sur les principaux besoins en matière de planification stratégique et les procédures à mettre en œuvre pour y répondre, notamment en ce qui concerne les orientations du Secrétaire général relatives à l'intégration et les demandes correspondantes du Conseil de sécurité; b) coordonner l'élaboration et l'utilisation d'outils de planification stratégique à l'échelle de la Mission en vue de mettre en œuvre le mandat, notamment les critères définis pour la Mission, le concept de la Mission, la budgétisation axée sur les résultats, ainsi que les outils connexes, et en assurer la cohérence; c) en coopération avec le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), faire en sorte d'établir des mécanismes et des processus intégrés de nature à favoriser un partenariat stratégique entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, et aider à élaborer un cadre stratégique intégré fixant les résultats à atteindre conjointement; d) conseiller les composantes organiques sur l'élaboration de plans et de stratégies sectoriels conformes aux objectifs de la Mission; et e) faire en sorte que les mécanismes de suivi interne et de communication de l'information soient en place et permettent de suivre les progrès accomplis dans la zone de la Mission et de conseiller régulièrement l'équipe dirigeante.

33. À la tête du Groupe, un spécialiste hors classe de la planification (P-5) conseille l'équipe dirigeante sur les questions de planification et assure la fourniture des produits et processus de planification intégrés requis, conformément à la préparation des missions intégrées, aux directives connexes et aux pratiques optimales, en coordination avec le Bureau du Coordonnateur résident. Il reçoit l'appui d'un spécialiste de la planification (P-4) chargé d'élaborer et de gérer les outils de planification essentiels à la mission, notamment le concept de la Mission et la budgétisation axée sur les résultats pour les sections organiques et le cadre stratégique intégré, et d'un autre spécialiste de la planification (P-3) chargé de concevoir et de gérer les outils de suivi à l'échelle de la Mission, de les évaluer et d'effectuer des tâches de secrétariat pour le compte du Groupe intégré de haut niveau pour l'élaboration des politiques. Deux spécialistes de la planification (1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies

recruté sur le plan international) aideront à former le personnel de la Mission à l'utilisation des outils de planification adéquats et appuieront les services organiques, selon que de besoin.

Groupe des pratiques optimales

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Quartier général	–	–	1	2	–	3	1	–	4	
Total	–	–	1	2	–	3	1	–	4	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

34. Dans sa résolution 1996 (2011), le Conseil de sécurité a reconnu qu'il importait que la MINUSS s'inspire des pratiques optimales, de l'expérience acquise et des enseignements tirés d'autres missions. Le Groupe des pratiques optimales sera chargé de rester en contact avec le Siège de l'ONU, les autres missions et les partenaires concernés, afin de recenser les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales pour les diffuser dans le cadre de la Mission. Il retiendra et réunira également les enseignements et pratiques optimales générés par la Mission, communiquera l'information utile aux dirigeants et au personnel, et se tiendra en rapport avec la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix du Siège. Le personnel du Groupe comprendra trois spécialistes des pratiques optimales : 1 P-4 chargé de la composante civile de la Mission, 1 P-3 chargé de la composante militaire et 1 administrateur recruté sur le plan national. En outre, un administrateur (P-3) sera spécialement affecté au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission pour aider la MINUSS à privilégier autant que possible les achats locaux et à maximiser les retombées économiques positives de la Mission.

Groupe des affaires juridiques

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Quartier général	–	–	3	2	1	6	5	3	14	
Total	–	–	3	2	1	6	5	3	14	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

35. Le Groupe des affaires juridiques sera la principale source qualifiée pour conseiller la Mission sur toute question concernant l'interprétation de son mandat, notamment en matière de droit international, d'administration de la justice, de constitution, d'élections et de droits de l'homme. Le Groupe aura pour principales tâches : a) d'élaborer un nouvel accord relatif au statut de la Mission et d'établir des mémorandums d'accord et d'autres accords ayant valeur juridique contraignante avec les diverses entités concernées afin que la Mission puisse effectuer ses opérations; b) de faire mieux connaître les privilèges et immunités des Nations

Unies et le statut international de la nouvelle Mission; et c) de consolider les relations juridiques de l'ONU avec les autorités gouvernementales au niveau de l'administration centrale, des États et des comtés. Durant les premières années de l'existence du pays, il est prévu que ces relations bénéficieront, à tous ces niveaux, d'une attention et d'un appui particuliers afin que l'action puisse être menée à bonne fin et qu'il soit donné suite aux demandes.

36. Le Groupe sera dirigé par un conseiller juridique principal (P-5) chargé de la stratégie générale et de la gestion, qui conseillera à titre principal la Représentante spéciale du Secrétaire général sur toutes les questions juridiques relatives à la mise en œuvre du mandat de la Mission. Deux juristes (P-4) traiteront les principales questions juridiques intéressant tous les thèmes de réflexion. Avec l'aide de deux autres juristes (P-3), ils seront également en charge des questions géographiques et transversales concernant les 10 États. Trois juristes (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) formeront une équipe mobile chargée d'aider les coordonnateurs des États à traiter les questions juridiques, selon que de besoin. Quatre attachés de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national) et un assistant (agent des services généraux recruté sur le plan national) réaliseront des activités de rédaction et de recherche et assureront la liaison avec les autorités compétentes du Ministère des affaires étrangères, des autres ministères et des bureaux fonctionnant à l'échelle fédérale, des États et des comtés. Ils seront formés sur le tas et encadrés pour contribuer au renforcement des capacités du Soudan du Sud. Dans l'équipe, un assistant administratif (agent du Service mobile) sera chargé de la gestion administrative, de la tenue des dossiers et des questions relatives aux voyages et aux ressources humaines.

Équipe Déontologie et discipline

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Quartier général	–	1	3	1	2	7	3	2	12	
Total	–	1	3	1	2	7	3	2	12	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

37. L'Équipe Déontologie et discipline applique la politique générale relative à la déontologie et à la discipline à laquelle est soumis le personnel de la Mission, et s'attache particulièrement à garantir que celle-ci se conforme pleinement à la politique de tolérance zéro des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Elle aura à sa tête un chef (D-1) qui agira en qualité de conseiller auprès des dirigeants de la Mission pour toute question relative à la déontologie ou à la discipline. Trois spécialistes de la déontologie et de la discipline (P-4) traiteront les cas particuliers et fourniront des renseignements à leur propos; ils travailleront avec les coordonnateurs de la MINUSS pour les questions de déontologie et de discipline ainsi qu'avec les partenaires des Nations Unies, du Gouvernement et de la société civile; ils suivront individuellement et encadreront le personnel recruté sur le plan national, et formeront le personnel de la MINUSS. Un administrateur adjoint chargé de la remontée de l'information (P-2) administrera la base de données du Système

de suivi des fautes professionnelles, recevra, enregistrera et tiendra à jour les cas présumés de fautes, sera garant du contenu de la page Web consacrée à la déontologie et à la discipline et fera rapport chaque semaine au chef de l'Équipe et aux dirigeants de la MINUSS.

38. Deux spécialistes de la déontologie et de la discipline (1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national) seront chargés de la communication et, à cette fin, concevront et mettront en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation et des actions de proximité, notamment sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, la politique d'aide aux victimes et la diffusion du Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies dans toute la zone opérationnelle de la Mission. Deux spécialistes de la déontologie et de la discipline (administrateurs recrutés sur le plan national) élaboreront du matériel de formation et contribueront à l'évaluation des risques et à l'analyse des tendances en vue de mettre en place des mesures préventives. Deux assistants administratifs (agent du Service mobile) et un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) aideront le Groupe dans ses travaux.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Quartier général	1	–	2	2	2	7	2	–	9
Total	1	–	2	2	2	7	2	–	9

^a Administrateurs et agents des services généraux.

39. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), qui a rang de sous-secrétaire général, traite, en étroite collaboration avec la Représentante spéciale, des questions relevant directement de ses domaines d'action et veille à ce que le mandat de la Mission soit exécuté de manière intégrée. Il conseille la Représentante spéciale sur les décisions à prendre et oriente les activités de programme dans les domaines opérationnels du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la problématique hommes-femmes, du VIH/sida, de la protection de l'enfance, de la protection des femmes, de la lutte antimines et du relèvement, et de la stabilisation et de la réintégration. Conformément à la note d'orientation du Secrétaire général sur les missions intégrées de 2006, le Représentant spécial adjoint mettra en place et favorisera des mécanismes d'approbation et de coordination efficaces en vue de garantir la plus grande cohérence possible et de prévenir tout effet négatif sur les opérations humanitaires ou les activités de développement. Il sera chargé de coordonner l'action des donateurs dans les domaines du relèvement et du développement et, à cette fin, il se tiendra en rapport avec le Gouvernement et les autres partenaires de développement. Il assurera également l'interface entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays humanitaire, et dirigera l'action de coordination des activités humanitaires, de développement et de

relèvement. Il agira aux côtés des organisations non gouvernementales dans les domaines susmentionnés et sera le responsable adjoint désigné pour les questions de sécurité de la Mission.

40. Le secrétariat du Représentant spécial adjoint sera constitué de deux assistants spéciaux (1 P-4 et 1 P-3) qui aideront le Représentant sur les aspects techniques de son activité quotidienne. Un coordonnateur supplémentaire (P-4) assistera ce dernier en supervisant l'exécution des obligations de contrôle et d'information incombant à la Mission s'agissant de la protection des enfants et des femmes. Un coordonnateur (P-3) assurera la coordination des programmes financés par les donateurs et suivra la mise en œuvre des projets à effet rapide. Deux assistants administratifs (agents du Service mobile) et un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) s'occuperont des tâches administratives et de la gestion du Bureau, auquel un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) sera également affecté.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Quartier général	1	–	1	1	2	5	2	–	7
Total	1	–	1	1	2	5	2	–	7

^a Administrateurs et agents des services généraux.

41. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques), qui a rang de sous-secrétaire général, s'occupe, en étroite collaboration avec la Représentante spéciale, des questions ayant trait directement aux domaines qui entrent dans sa sphère de compétence et veille à ce que le mandat confié à la Représentante spéciale soit exécuté de manière intégrée. Il conseille la Représentante spéciale sur les décisions à prendre et dirige les activités inscrites au programme qui ont trait aux affaires politiques, aux affaires civiles, à l'appui au renforcement de l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (y compris la réforme de la justice, du système pénitentiaire et du secteur de la sécurité) et à la police civile. Conseiller politique principal de la Représentante spéciale, il la représente, le cas échéant, dans les négociations de haut niveau, s'occupe des aspects techniques de la mission de bons offices et collabore avec les gouvernements des États Membres dans les domaines relevant de sa responsabilité.

42. Le secrétariat du Représentant spécial adjoint (Affaires politiques) comprendra deux assistants spéciaux (1 P-4 et 1 P-3) qui aideront le Représentant spécial adjoint sur les aspects techniques de son travail quotidien. Il y aura en outre deux assistants administratifs (agents du Service mobile) et un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui s'occuperont des tâches administratives et des autres tâches inhérentes au fonctionnement quotidien du bureau, et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Composante 1 : consolidation de la paix et extension de l'autorité de l'État

43. La MINUSS offrira ses bons offices au Gouvernement du Soudan du Sud pour faciliter une transition politique sans heurt et renforcer la gouvernance et l'autorité de l'État au niveau national et dans les États et les comtés. Il s'agira notamment de permettre à la population de participer davantage aux processus de décision politique et économique. La Mission aidera le Gouvernement, par ses conseils et son appui technique, à mener à bien diverses tâches, comme l'élaboration d'une constitution permanente qui s'applique à tous, sans distinction ni exclusion, l'élaboration et l'adoption de lois électorales, la mise en place d'institutions électorales et le développement des médias locaux. Elle aidera le Gouvernement, en agissant notamment au niveau des États et au niveau local, où les capacités sont insuffisantes et où le risque de conflit interne est élevé, à répondre aux principales exigences des donateurs en matière de coordination, notamment à élaborer des plans et à répartir l'aide reçue de manière à favoriser le relèvement, la réintégration et la consolidation de la paix. Les volets politique et sécurité des activités de consolidation de la paix seront pris en main par la composante politique et la composante militaire et de police de la Mission, tandis que les volets social, économique et développement seront coordonnés par la Section chargée du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix. La Mission aidera également le Gouvernement à faire en sorte que le Soudan du Sud devienne un membre à part entière de la communauté internationale en adhérant aux organismes internationaux et régionaux compétents et en ratifiant les conventions et traités internationaux pertinents.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Transition politique sans heurt, établissement de mécanismes de gouvernance solides et transparents et extension de l'autorité de l'État dans tout le pays

1.1.1 Mise en place de mécanismes pour l'organisation de consultations régulières entre les autorités élues de l'État et les autorités nommées des comtés et leurs administrés

1.1.2 Mise en place de mécanismes de contrôle permettant de traquer et de traiter les affaires de corruption et d'irrégularités de gestion

1.1.3 Extension de l'autorité du Gouvernement aux niveaux des États et des comtés et amélioration de l'image du régime auprès de la population

Produits

- Établissement d'un dialogue politique avec le Soudan du Sud et les principaux partenaires internationaux, grâce à des réunions mensuelles tenues avec les diplomates afin de faire le point sur la situation politique et d'examiner et d'adopter des stratégies communes
- Conseils au Soudan du Sud sur l'adhésion aux organismes internationaux et régionaux compétents et sur la ratification des traités internationaux et les obligations d'informer qui en découlent
- Élaboration de rapports et d'analyses périodiques sur l'évolution de la situation politique au Soudan du Sud et dans la région, grâce aux relations entretenues avec diverses parties prenantes au Soudan du Sud, les partis politiques, les institutions chargées de la sécurité, la communauté diplomatique, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les membres de la société civile

- Conseils pour la mise en place de mécanismes de contrôle permettant de traquer et de traiter les affaires de corruption et d'irrégularités de gestion, en coopération avec le PNUD et d'autres partenaires internationaux
- Enquêtes d'opinion menées au niveau national et dans certains États et comtés auprès des ménages, des groupes de la société civile et des partis politiques pour évaluer l'opinion publique quant à la transition politique et à la sécurité
- Appui, en coopération avec le PNUD, à l'organisation de tables rondes avec les partis politiques et les organisations de la société civile qui défendent la participation, la transparence et l'information, et appui à l'établissement de partenariats bien définis grâce à des réunions consultatives mensuelles tenues avec les institutions financières internationales, les donateurs et d'autres partenaires à Djouba
- Conseils aux autorités de l'État destinés à faciliter l'exécution des programmes mis en place par l'équipe de pays des Nations Unies pour renforcer les capacités du Soudan du Sud et créer les fonctions décisionnelles essentielles, assurer la prestation des services de base, gérer les ressources naturelles, réduire le chômage des jeunes et revitaliser l'économie afin de poser les bases d'un développement durable
- Appui aux dirigeants du Soudan du Sud pour l'établissement d'un plan de consolidation de la paix pour les premières années d'indépendance du pays, l'élaboration de politiques nationales portant sur l'édification et le renforcement de l'État et l'instauration de conditions propices au développement du pays
- Appui aux organismes des Nations Unies dans l'action qu'ils mènent en vue de consolider la paix conformément au plan de consolidation de la paix du Soudan du Sud, grâce à l'organisation de réunions consultatives mensuelles dans les 10 États et à Djouba avec l'équipe de pays
- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, action en faveur de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre de stratégies, plans et programmes de stabilisation et de réintégration aux niveaux des États et des comtés
- Activités d'accompagnement personnalisé entreprises sur le terrain, ce qui suppose le partage de locaux avec les autorités locales dans les 10 capitales d'État et dans 2 bases d'appui pilotes de comté afin de renforcer les capacités des autorités de l'État, en collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires internationaux
- Action en faveur de la prestation de services au niveau local grâce à des projets à effet rapide, qui seront coordonnés avec les programmes en cours d'exécution de l'équipe de pays des Nations Unies
- Exécution de travaux de secrétariat pour les réunions de partenaires présidées par les gouverneurs d'État, dans les 10 États, afin de poser plus rapidement les bases d'un développement durable

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.2 Renforcement de la participation de la population aux processus politiques et à l'élaboration des politiques nationales

1.2.1 Participation accrue des principaux groupes de la population (notamment les femmes) aux processus politiques et décisionnels et à l'élaboration des politiques nationales

1.2.2 Approbation par les partis politiques d'un mode de consultation ouvert et largement accepté dans le cadre de l'élaboration d'une constitution permanente

1.2.3 Accès du public à des informations pertinentes actualisées sur les partis et les processus politiques

1.2.4 Mise en place réussie des institutions et mécanismes électoraux et adoption de lois visant à encourager la participation de la population, notamment des femmes, aux processus politiques

Produits

- Action en faveur de l'élaboration de la Constitution : appui au comité national chargé d'examiner la Constitution, qui doit être mis en place d'ici à janvier 2012 et achever ses travaux dans les 12 mois qui suivront, et qui comprendra des parlementaires et des représentants des partis politiques et de la société civile
- Conseils techniques et politiques, formation, aide à l'organisation de consultations avec la société civile et de tables rondes avec les partis politiques et les organisations de la société civile qui défendent la participation, la transparence et l'information
- Réalisation d'une évaluation intégrée de l'assistance électorale à fournir au Soudan du Sud et action en faveur de l'élaboration et de l'adoption de lois électorales et de la mise en place d'institutions électorales, en collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires internationaux
- Organisation de réunions hebdomadaires avec les partis politiques pour promouvoir une plus grande participation aux processus politiques et pour mieux comprendre l'environnement dans lequel ils opèrent, et conseils au Soudan du Sud pour faire en sorte que les partis politiques soient constamment associés au processus de transition
- Exploitation de Radio Miraya, qui diffuse des bulletins quotidiens d'information et des émissions d'actualité dans tout le Soudan du Sud et fait mieux comprendre au public l'importance de la participation à la vie politique, des droits de l'homme et de l'autonomisation des femmes; organisation de programmes de sensibilisation destinés au public, et de stages et de formations à l'intention des journalistes et des techniciens des radios locales
- Élaboration d'un plan quinquennal visant à transformer Radio Miraya en une radio indépendante, d'un réseau de transmission financièrement viable et d'un plan de formation destiné à renforcer les capacités nationales dans les domaines de la gestion et de la direction d'une rédaction
- Conseils aux institutions d'État et aux organisations de la société civile en vue de promouvoir la participation active des femmes à la prévention et à l'atténuation des conflits et aux négociations de paix et aide à l'organisation de débats réguliers sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité entre les autorités du Soudan du Sud, les organisations de la société civile, les partis politiques et les organisations de femmes afin de promouvoir la reconnaissance des droits politiques des femmes sur le plan national et aux niveaux des États et des comtés

Composante 1 : consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
Division des affaires politiques	–	1	6	6	1	14	4	–	18
Division de la communication et de l'information	–	1	6	5	9	21	72	16	109
Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix ^b	–	1	11	19	1	32	37	20	89
Total	–	3	23	30	11	67	113	36	216

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Comprend des postes financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Division des affaires politiques

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général	–	1	6	6	1	14	4	–	18
Total	–	1	6	6	1	14	4	–	18

^a Administrateurs et agents des services généraux.

44. La Division des affaires politiques prêtera son concours à la Représentante spéciale pour tout ce qui concerne l'exercice de ses bons offices et le volet politique du mandat de la Mission. Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués, elle encadrera la collaboration établie par la Mission avec les acteurs politiques nationaux afin de faciliter la consolidation de la paix, et elle jouera un rôle de conseil et d'appui auprès du Gouvernement pour : a) les questions liées à la transition politique du nouveau pays, à la gouvernance et au renforcement de l'autorité de l'État, y compris l'élaboration de politiques nationales; b) la conduite d'initiatives nationales visant à stimuler la participation et l'ouverture politiques, notamment l'établissement de la constitution et du système électoral, et l'action en faveur de la participation des femmes; c) le règlement pacifique du conflit à l'échelon national, notamment par le recours à des missions de bons offices et d'accompagnement – comme moyen de conciliation avec les milices rebelles, par exemple.

45. La Division aidera également la Représentante spéciale à faire émerger des positions politiques communes au sein de la communauté internationale pour donner lieu à une approche internationale cohérente d'une paix durable au Soudan du Sud. À cet égard, elle s'occupera des aspects politiques des échanges d'informations entre missions et de la coopération, notamment avec l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, et soutiendra la stratégie actuelle définie au niveau régional à l'égard de l'ARS. En outre, la Division sera chargée des relations qui, en application du mandat de la Mission, doivent être établies avec les représentants des pays voisins.

46. Le Chef de la Division des affaires politiques (D-1), qui dirigera les activités de la Division, devra également établir et entretenir des relations avec nombre de hauts responsables de l'État, des partis politiques, des forces de sécurité, du corps diplomatique et de la société civile. Il procédera à des analyses poussées de la situation du pays et, le cas échéant, de l'ensemble de la région, aux plans politique, électoral et économique, et en informera régulièrement les responsables de la Mission. Il prodiguera des conseils politiques à la Représentante spéciale et au Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques dans le cadre de leurs missions de bons offices et, au besoin, apportera directement son appui lors de négociations politiques ou réunions à haut niveau. Le titulaire du poste sera responsable de la remontée de toutes les informations politiques concernant la Mission au Siège et coordonnera l'élaboration des rapports périodiques, y compris celui du Secrétaire général.

47. Deux spécialistes hors classe des questions politiques (P-5) assisteront le Chef de la Division dans l'exercice de ses fonctions. L'un d'eux dirigera une équipe chargée des questions touchant à la présidence de la République et à la direction du Gouvernement, à l'Assemblée nationale, aux partis politiques, à la transition démocratique, au processus constituant, à la loi et aux organes électoraux, et à la participation des femmes aux prises de décisions. Les deux spécialistes hors classe des questions politiques collaboreront étroitement avec un conseiller pour les questions électorales (P-5), qui donnera des conseils d'expert sur les questions électorales et dialoguera avec les interlocuteurs gouvernementaux chargés de concevoir le processus électoral. Le second spécialiste hors classe des questions politiques dirigera une équipe chargée de ce qui concerne les négociations du Gouvernement avec les milices rebelles, les questions politiques liées à l'armée et aux forces de sécurité, la macroéconomie, la dimension politique de la lutte contre la corruption et de l'application des principes de responsabilité et de transparence, et les affaires régionales et internationales, notamment les relations diplomatiques du Soudan du Sud, les rapports avec le Soudan, l'adhésion à des organisations internationales et la ratification et la mise en œuvre de traités.

48. Les spécialistes hors classe des questions politiques et leur homologue chargé des questions électorales devront établir et cultiver des relations avec les principaux responsables de leurs domaines respectifs au sein du nouveau Gouvernement, représenter la Mission lors de certaines consultations, fournir en temps voulu des analyses de qualité et faire rapport aux responsables de la Mission, au Secrétaire général et au Conseil de sécurité. Ils seront secondés par 5 spécialistes des questions politiques (2 P-4 et 3 P-3), 1 spécialiste des questions électorales (P-4), 1 responsable de la remontée de l'information (P-3), 2 administrateurs adjoints de 1^{re} classe (spécialiste des questions politiques/responsable de la remontée de l'information) (P-2), 2 spécialistes des questions politiques (administrateurs recrutés sur le plan national), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 2 employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

49. Il est capital que la Division ait accès à des informations et à des analyses provenant du terrain, y compris des gouverneurs d'État et des commissaires de comté qui ont un rôle politique important sur la scène nationale. À cette fin, une étroite collaboration avec la Division des affaires civiles et les coordonnateurs au niveau des États est indispensable.

Division de la communication et de l'information

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Quartier général	–	1	6	4	9	20	44	7	71
Bureaux locaux	–	–	–	1	–	1	28	9	38
Total	–	1	6	5	9	21	72	16	109

^a Administrateurs et agents des services généraux.

50. La Division de la communication et de l'information concourt à l'exécution du mandat de la Mission : a) en servant de centre de communication stratégique entre la Mission et la population sud-soudanaise, en facilitant la compréhension du rôle de la Mission et en façonnant l'image de cette dernière aux échelons local, régional et international; b) en contribuant à la diffusion d'informations exactes aux habitants du nouveau pays en vue d'apaiser le conflit, de protéger les civils et de faire progresser la culture démocratique; et c) en œuvrant à la création d'un média indépendant grâce à l'engagement des pouvoirs publics et des partenaires médiatiques concernés, à l'organisation de formations et à l'accueil de stagiaires. À cet effet, la Mission élaborera et appliquera un plan de communication stratégique et mènera des campagnes d'information ciblées pour faire connaître sa stratégie et ses priorités globales. Elle continuera de faire vivre Miraya FM, station de radio réputée léguée par la MINUS, et mettra sur pied, parallèlement, un plan visant à en céder les commandes pour fonder une radio nationale indépendante, ce qui suppose de renforcer les capacités nationales.

Quartier général de la Mission

51. Seront installés au quartier général de la Mission, le Bureau du Chef de la Division, le Groupe des relations avec les médias, le Groupe de l'imprimerie et du Web, le Groupe vidéo, le Groupe des relations avec la population et le Groupe radio. L'ensemble des activités de la Division sera dirigé par le Chef de l'information (D-1), qui est chargé de concevoir et d'orchestrer la stratégie de la Mission en matière de communication et d'information et de conseiller les cadres sur les questions qui touchent à l'information et aux relations publiques. Le Chef sera secondé par 1 responsable de l'information (P-4), qui coordonnera les activités d'information et de relations publiques des bureaux décentralisés, et par 1 fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) et 2 assistants administratifs (agents du Service mobile) qui s'occuperont des achats de la Division et des aspects financier, budgétaire et administratif de ses activités, des demandes de fourniture de biens ou services et des recrutements, et assureront en outre la coordination en ce qui concerne les audits, la budgétisation axée sur les résultats, l'archivage et la gestion du matériel. Un assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) coordonnera l'appui administratif aux États. Trois autres assistants d'information (également agents des services généraux recrutés sur le plan national) gèreront l'agenda, les voyages, les absences du personnel et les dépenses de la Division, et feront des traductions.

52. Le Groupe des relations avec les médias élaborera et appliquera un plan de communication stratégique allant au devant des demandes des médias pour expliquer à ces derniers la mission et les activités de la MINUSS. Il sera dirigé par le porte-parole (P-5) et bénéficiera des services d'un fonctionnaire de l'information (P-4). Par ailleurs, deux observateurs des médias (administrateurs recrutés sur le plan national) produiront une revue de presse quotidienne à partir d'articles de la presse nationale et internationale. Soumis à une double hiérarchie, le Groupe est aussi placé sous l'autorité du Représentant spécial.

53. Le Groupe de l'imprimerie et du Web coordonnera la production, la conception graphique et l'impression de supports d'information et s'occupera du site Web de la Mission. Il sera dirigé par 1 fonctionnaire de l'information (P-3) dont l'équipe se composera de 1 administrateur de site (agent du Service mobile), de 1 photographe

(agent du Service mobile), de 2 assistants d'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 1 fonctionnaire de l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

54. Le Groupe vidéo préparera, tournera et montera des films (images d'actualité, reportages, annonces d'intérêt public et documentaires) pour appuyer la mise en œuvre du mandat de la Mission et en organisera la diffusion sur des chaînes de télévision locales, régionales et, plus rarement, internationales. Le Groupe sera formé de 1 producteur vidéo (P-3), de 2 cadres/monteurs (agents du Service mobile) et de 1 assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national).

55. Le Groupe des relations avec la population aidera les composantes organiques de la Mission à concevoir et à mener à bien des activités de sensibilisation et de mobilisation de la population du Soudan du Sud. Il sera dirigé par 1 fonctionnaire de l'information (P-3), assisté de 1 responsable de l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et de 2 assistants d'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

56. Le Groupe radio supervisera le travail des équipes de rédaction et le fonctionnement logistique de Miraya FM, en particulier de sa principale station à Djouba, de quatre antennes régionales et de son réseau de correspondants. Le Chef de la radio (P-5), qui dirigera le Groupe, devra mettre en œuvre les grandes orientations fixées en matière de programmation et de développement de la radio, se concerter avec la Fondation Hirondelle (partenaire/prestataire) en ce qui concerne les domaines d'activité gérés en commun, assurer la coordination nécessaire s'agissant des contributions de fond et des ressources apportées par la MINUSS pour assurer la couverture radio, et superviser la gestion des ressources humaines, la formation et l'appui logistique fournis à Miraya FM. Deux producteurs de radio (1 P-4 et 1 P-3) veilleront quotidiennement au bon déroulement des travaux de la rédaction et à la qualité des résultats obtenus, et coordonneront les émissions coproduites avec des services de la Mission ou des organismes des Nations Unies. Ils s'occuperont aussi de la formation, de l'accompagnement individuel et de l'encadrement des journalistes de Miraya FM, ainsi que de la couverture des événements spéciaux et des émissions diffusées à cette occasion. Un spécialiste de la radiodiffusion (P-4) contrôlera au plan technique le fonctionnement des émetteurs et l'augmentation de leur nombre, et améliorera la qualité des signaux et du son. Il sera assisté par deux techniciens spécialistes de la radiodiffusion (agents du Service mobile).

57. Afin de renforcer les capacités nationales et de préparer le changement de statut envisagé à terme pour Miraya FM, 33 assistants d'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront chargés d'élaborer le contenu rédactionnel quotidien de la station. Leurs tâches – diverses – comprendront la recherche de thèmes à traiter, la réalisation de sujets et les vérifications s'y rapportant, la présentation d'émissions et d'autres activités techniques visant à assurer le bon déroulement des programmes. Ils seront épaulés par cinq responsables de l'information (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) qui participeront aux activités de formation et de mentorat organisées à l'intention des journalistes nationaux pour encourager l'indépendance et le professionnalisme.

Bureaux locaux

58. Au niveau des États, les activités d'information seront menées par un noyau de deux assistants d'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un spécialiste de l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) dans chacun des neuf bureaux d'État en dehors de Djouba (Malakal, Torit, Bor, Wau, Aweil, Yambio, Bentiu, Rumbek et Kwajok), auxquels s'ajouteront un assistant supplémentaire chacun dans les bureaux de Aweil, Rumbek et Kwajok et trois chacun dans les bureaux de Malakal et Wau. Ces équipes assureront diverses fonctions, dont des activités de communication directe, les relations avec la presse, la rédaction de contenu Web et la réalisation de reportages pour Radio Miraya. Vu la nécessité de respecter les sensibilités politiques et l'attention que les autorités nationales et les parties concernées au niveau international accorderont à trois des États (Haut-Nil, Jongleï et Unité), un spécialiste de l'information (P-3) sera posté à Malakal et chargé de coordonner les activités dans ces trois États.

Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Quartier général ^b	–	1	2	3	1	7	6	1	14	
Bureaux locaux ^b	–	–	9	16	–	25	31	19	75	
Total proposé	–	1	11	19	1	32	37	20	89	

^a Dont des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Dont 19 emplois de temporaire financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 P-4 et 18 P-3).

59. La Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix apportera un appui en matière de gouvernance et aidera à étendre l'autorité des pouvoirs publics en aidant ceux-ci, au niveau national et à ceux des États et des comtés, à cibler efficacement l'aide reçue aux fins des activités de relèvement, de réintégration et de consolidation de la paix. Comme plus de 350 000 personnes sont revenues du Nord au Soudan du Sud depuis le référendum et on en attend encore jusqu'à 1 million au cours des premières années de l'indépendance, favoriser l'efficacité des activités de relèvement et de réintégration est un souci énorme et immédiat, ce qui place cette action parmi les priorités les plus urgentes des pouvoirs publics, au niveau national et à celui des États. Sous sa forme antérieure au sein de la MINUS, la Section a aidé chacun des 10 gouvernements d'État à dresser un plan de réintégration pour ceux qui revenaient et un plan de stabilisation pour les zones les plus touchées par le conflit. Ces plans sont maintenant en cours de mise en œuvre. La Section travaillera en étroite coopération avec l'équipe DDR (désarmement, démobilisation et réintégration) au niveau de l'État, au sein du groupe transversal réintégration.

60. Rattachée au Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), la Section sera chargée de la coordination effective avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle aidera à entretenir des relations étroites avec les partenaires du pays et les partenaires étrangers, et elle

s'emploiera à faire en sorte que les programmes prioritaires nécessaires pour la consolidation de la paix et la création des conditions du développement économique à plus long terme soient cohérents, bien ciblés et bien gérés. À cette fin, elle aidera le Gouvernement à mettre au point, diriger et suivre des initiatives de relèvement, de stabilisation et de réintégration s'appuyant sur les plans établis au niveau de l'État pour la consolidation de la paix dans les zones exposées au risque de conflit ou les plus touchées par les problèmes des déplacés internes, des réfugiés, des personnes revenues du Nord et des combattants démobilisés. En particulier, elle aidera le Gouvernement à mettre sur pied des projets destinés à permettre de faire face aux tensions économiques et sociales extrêmement fortes que crée l'afflux vers le Sud de centaines de milliers de personnes revenant du Nord, et elle travaillera en étroite coordination avec la composante réintégration du dispositif DDR pour assurer une certaine uniformité de ce qui est offert aux ex-combattants et aux rapatriés. Elle aidera aussi à appliquer une démarche coordonnée, au niveau des États, à la réintégration à plus long terme, sachant que la quantité de cas à traiter ne sera pas la même partout et qu'il faudra éviter que la méthode appliquée attise une reprise du conflit. Avec le temps, elle donnera au Gouvernement, à tous les niveaux, la capacité de gérer et de coordonner les partenaires.

61. La Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix aide la Représentante spéciale à s'acquitter de ses responsabilités, en facilitant la coordination entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies pour l'humanitaire, le reste de l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et multilatéraux, aux niveaux de l'État et du comté, pour toutes les questions concernant le relèvement et le développement. Au niveau de l'État, le responsable des activités de relèvement, de réintégration et de consolidation de la paix assurera la coordination des activités de développement et de consolidation de la paix, notamment en présidant les rencontres de l'équipe de pays des Nations Unies tenues au niveau des États, et il assurera le secrétariat des rencontres par État des partenaires. Il assurera également la fonction d'adjoint du Coordonnateur au niveau de l'État. Au niveau du pays, la Section appuiera les efforts déployés par la Mission pour exploiter les possibilités offertes par les bases d'appui de comté de la MINUSS en s'en servant pour aider des activités à plus long terme de consolidation de la paix, d'édification de l'État et de développement économique au niveau local. Les délégués au relèvement, à la réintégration et à la consolidation de la paix assureront au nom du coordonnateur de leur État la fonction de chef de file dans les bases d'appui de comté, en se tenant en contact avec tous les intervenants dans le domaine du développement et avec tous les organismes humanitaires se trouvant sur le terrain.

Quartier général de la Mission

62. La Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix sera sous les ordres d'un chef de section (D-1), qui la dirigera et élaborera ses politiques. Un chef adjoint (P-5) aidera les autorités et les partenaires à mettre en place des activités de consolidation de la paix et de relèvement et à en guider l'application aux niveaux de l'État et du Comté. Ces deux personnes seront secondées par un spécialiste de la planification (P-3), qui collaborera étroitement avec des mécanismes de coordination pour assurer l'unité d'action avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires, et par un spécialiste de la remontée de l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), qui

gèrera les activités d'établissement de rapports et de circulation de l'information au sein de la Mission et entre elle et ses interlocuteurs et partenaires. Un assistant d'administration (agent du Service mobile) et un chef de bureau (administrateur recruté sur le plan national) aideront à administrer et à gérer le bureau et les activités extérieures, avec le concours de deux assistants de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

63. Aux fins du renforcement des capacités du pays, l'équipe comptera aussi trois administrateurs de programmes de réintégration (administrateurs recrutés sur le plan national) qui élaboreront des initiatives axées sur le relèvement, la réintégration et la consolidation de la paix. Au départ, ils seront secondés par trois administrateurs de programme chargés de développer les compétences du personnel recruté sur le plan national. Un administrateur de programme (P-4) dirigera l'Équipe d'appui aux bureaux locaux, gèrera les équipes par État et développera les compétences du personnel recruté sur le plan national en matière d'appui aux programmes de réintégration et de consolidation de la paix. Deux administrateurs de programme (P-3) travailleront avec du personnel déployé au niveau des États à l'élaboration d'initiatives spéciales relatives au relèvement et à la consolidation de la paix et apporteront un appui aux équipes d'État. Comme les fonctions de la Section passeront sous la responsabilité du pays et disparaîtront progressivement sur une période de deux ans, les trois postes susmentionnés de personnel recruté sur le plan international sont demandés dans la catégorie des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureaux locaux

64. Afin de créer plus rapidement les conditions du relèvement, de l'édification d'un État et du développement, il y aura des équipes de relèvement, de réintégration et de consolidation de la paix dans les 10 États, et elles auront des programmes de travail communs avec les services de DDR. Dans le Jongleï, l'Unité et le Haut-Nil, où de vastes programmes de stabilisation et de retours sont nécessaires et où la dynamique des conflits est complexe, le chef d'équipe sera un spécialiste hors classe du relèvement (P-5). Dans les États de Ouarab, des Lacs, du Bahr el-Ghazal septentrional, de l'Équatoria orientale et de l'Équatoria occidentale, le chef d'équipe sera un spécialiste du relèvement (P-4). Dans l'Équatoria centrale, la première équipe dont le personnel aura été recruté sur le plan national, le chef d'équipe sera un administrateur de programme (administrateur recruté sur le plan national). Tous ces chefs d'équipe élaboreront, coordonneront et mèneront des activités de relèvement et de consolidation de la paix en étroite coopération avec les autorités de l'État et l'équipe de pays des Nations Unies, en même temps qu'ils dirigeront l'équipe de relèvement, de réintégration et de consolidation de la paix au niveau de l'État.

65. Dans chacun des 10 États, un administrateur de programme de relèvement (administrateur recruté sur le plan national), un administrateur de programme de consolidation de la paix (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant pour les programmes de réintégration (agent des services généraux recruté sur le plan national) apporteront un appui et une perspective nationale dans leurs domaines respectifs. Également dans chacun des 10 États, un administrateur de programme (P-3) collaborera étroitement avec les partenaires à l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives à prendre en matière de relèvement face aux dynamiques de conflit particulières de tel ou tel État, de réintégration et de consolidation de la paix. En outre, dans six États (Jongleï, Haut-Nil, Unité, Ouarab, Équatoria occidentale et Bahr

el-Ghazal septentrional) où on attend de très nombreux retours, un spécialiste du relèvement, des retours et de la réintégration (P-3) collaborera avec les partenaires pour assurer un appui à l'État face aux retours massifs et faire en sorte que les populations locales soient capables d'absorber les nouveaux arrivants sans que la situation humanitaire ne s'aggrave et sans entraîner une montée de l'insécurité et de l'instabilité. Vu que les fonctions de la Section seront transférées au pays et abandonnées progressivement sur une période de deux ans, les 16 administrateurs recrutés sur le plan international (P-3) mentionnés ci-dessus seraient financés au moyen de crédits ouverts à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Afin d'être sûr de suivre dans les domaines du relèvement, de la consolidation de la paix, de l'édification de l'État et du développement une démarche totalement intégrée avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires, un spécialiste du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) sera affecté à chacune des 19 bases d'appui de comté et chargé de communiquer localement avec les autres partenaires internationaux du pays afin de permettre à la Mission de servir de plaque tournante, grâce à ces bases d'appui, pour tout ce qui concerne le relèvement, la consolidation de la paix et le développement au niveau du comté.

Composante 2 : atténuation des effets des conflits et protection des civils

66. La Mission adoptera une démarche préventive en matière de protection des civils, travaillant en étroite collaboration, à tous les niveaux, avec les autorités, y compris militaires et policières, du Soudan du Sud, pour les sensibiliser à la responsabilité qui leur incombe de protéger les civils. Faisant appel à une gestion intégrée de l'information, à la cartographie des conflits et à un solide système d'alerte rapide, la Mission aura pour objectif de repérer et de désamorcer les menaces locales avant qu'elles prennent de plus grandes proportions, y compris en ayant recours au déploiement intégré de personnel civil et militaire et des membres de la police. Concentrant son action sur les régions les plus problématiques, particulièrement la frontière nord et la région du Haut-Nil, la MINUSS apportera son concours à l'action menée localement pour régler les conflits et aux processus de paix, par exemple ceux qui sont liés au sort des milices, aux processus de vérification et à la facilitation de la recherche de solutions aux problèmes logistiques et à ceux que posent les migrations saisonnières qui ont lieu dans les zones sujettes au risque de conflits. Elle s'efforcera aussi, avec le PNUD, de renforcer l'action menée par l'ONU pour rendre possible la sécurité des populations locales, et d'en élargir la portée. Des conseillers en matière de sécurité apporteront leur concours à la sensibilisation aux questions touchant la protection des civils et aideront à garantir qu'elles soient transversalisées à travers toute la Mission et qu'elles guident l'élaboration de sa politique en la matière. Tout en travaillant en étroite collaboration avec elles, la MINUSS tiendra les forces armées et la police du Soudan du Sud responsables du respect des normes internationales. Dans les cas où le Gouvernement ne le fera pas, la MINUSS, agissant des les limites de ses capacités, protégera les civils se trouvant sous la menace de violences physique. Elle assurera également la sécurité du personnel des Nations Unies et des humanitaires, des installations et du matériel nécessaires à l'accomplissement des tâches prescrites, en tenant compte de l'importance de la mobilité de la Mission et contribuant ainsi à la création de conditions de sécurité qui permettent d'acheminer l'assistance humanitaire en sécurité, sans délais et sans entraves.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1 Règlement pacifique des conflits intercommunautaires, y compris ceux dans lesquels interviennent des groupes de miliciens rebelles

2.1.1 Baisse du nombre de civils se trouvant sous une menace imminente de violence physique dans les secteurs à haute incidence de violence intercommunautaire

2.1.2 Capacité des autorités civiles de réagir face aux différends intercommunautaires avant qu'ils prennent de grandes proportions

2.1.3 Règlement des différends d'ordre juridique, politique et intercommunautaire au moyen de mécanismes judiciaires organisés et traditionnels

Produits

- Création d'un système d'alerte rapide permettant de détecter l'apparition de conflits et d'en faire remonter l'information, de protéger les civils et de recueillir des renseignements au niveau local
- Conseils dispensés aux partenaires sur les méthodes à employer pour régler les conflits intercommunautaires, en particulier ceux qui portent sur des problèmes de terres ou de ressources, notamment en faisant appel à la cartographie des lignes de clivage; conseils dispensés aux autorités locales sur les mesures à prendre pour désamorcer les menaces dont on a détecté qu'elles pesaient sur la stabilité et les conditions de vie dans les zones pétrolières et pour atténuer les effets défavorables, pour les populations concernées, de la démarcation de la frontière; facilitation de la participation active de la population
- Conseils dispensés aux responsables, aux divers niveaux de l'État, sur les moyens d'atténuer les menaces qui pèsent sur la sécurité des femmes et des filles, et facilitation de la participation active de la population
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de réconciliation pour l'État de Jongleï, qui puisse être reproduit dans d'autres États très touchés par la violence intercommunautaire, et appui fourni à l'action menée pour intégrer les groupes de miliciens rebelles et promouvoir la réconciliation grâce à des réunions tenues régulièrement, selon les besoins, entre des responsables du Soudan du Sud et les populations qui subissent les conséquences des activités de ces groupes ou des représailles de la SPLA
- Promotion de la réconciliation de la société dans les secteurs touchés par les violences intercommunautaires ou les exactions de la SPLA, et fourniture d'un appui dans ce domaine, sous forme de soutien apporté aux chefs religieux, aux institutions traditionnelles et à la société civile locale
- Fourniture d'un appui au dialogue intercommunautaire, sous forme d'organisation de rencontres hebdomadaires aux niveaux de l'État et du comté et dans les secteurs concernés par les migrations internes et transfrontières, y compris la passation d'accords avant la saison des migrations et des activités de réconciliation et de renforcement de la confiance menées en association avec le PNUD dans les secteurs exposés au risque de violence
- Facilitation de réunions mensuelles de coordination et appui à la création d'un mécanisme de mise en commun de l'information de la MINUSS, de la MINUAD, de la MINUSCO et des partenaires régionaux et internationaux, afin de contrer la menace que constitue l'Armée de résistance du Seigneur

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Renforcement de la protection des civils sous menace imminente de violence physique dans les zones à haut risque

2.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles dans les zones de conflit armé

2.2.2 Réduction à zéro du nombre d'attentats visant le personnel, le matériel ou les installations des Nations Unies ou d'autres parties désignées

2.2.3 Amélioration de l'accès accordé aux humanitaires et réduction du nombre d'incidents dans lesquels les forces de sécurité gouvernementales gênent l'acheminement de l'aide humanitaire

Produits

- Élaboration, mise en œuvre et examen régulier de la stratégie de la Mission en matière de protection de la population civile
- Mise en place à l'échelon local de mécanismes destinés à améliorer la communication avec les populations risquant d'être attaquées à main armée, et élaboration et distribution d'instructions à l'intention des unités militaires et de police, visant à améliorer la protection des civils contre les risques de violence physique dans les zones de conflit armé
- 65 700 jours de patrouille aux fins de la protection du personnel et des biens des Nations Unies ou d'autres parties désignées dans toute la zone de la mission, participation à l'élaboration de la stratégie de protection des civils pour la Mission et dissuasion de la violence (15 soldats par patrouille, une patrouille par compagnie, 12 compagnies, 365 jours)
- 15 600 jours de patrouille mobile et déploiement tactique de quatre unités de la taille d'une compagnie provenant du bataillon de réserve pour effectuer des répétitions ou des déploiements de réserves à titre d'apport à la stratégie de protection des civils (déploiement de 130 soldats pendant 10 jours une fois par mois pendant 12 mois)
- 1 440 heures de patrouille aérienne aux fins de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité, à l'appui de la stratégie de protection des civils ou aux fins de la protection du personnel et des biens des Nations Unies ou d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (120 heures par mois)
- 7 200 jours de patrouille navale aux fins de surveillance, de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité, à l'appui de la stratégie de protection des civils ou aux fins de la protection du personnel et des biens des Nations Unies ou d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (6 personnes, 2 bateaux, 50 patrouilles par mois pendant 12 mois)
- 2 080 jours de patrouille mobile effectuée par des officiers de liaison, en équipe intégrée au niveau des États (2 personnes par État, 2 jours par semaine de patrouille pendant 52 semaines dans 10 États) et 3 952 jours de patrouille mobile effectuée en équipe intégrée au niveau du comté (2 personnes par base de soutien de comté, 2 jours par semaine de patrouille pendant 59 semaines dans 19 bases de soutien de comté)
- 142 350 jours de garde stationnaire pour la sécurité du quartier général du bataillon, des bureaux d'État et des bases opérationnelles de compagnie [force de sécurité de la taille d'une section assurant pendant 365 jours la protection de 13 sites (quartier général de bataillon, bureau d'État et bases opérationnelles de compagnie)]
- 32 850 jours de garde stationnaire pour les bases de soutien de comté dont le niveau de danger est égal ou supérieur à III (Fourniture d'une force de sécurité stationnaire à trois bases d'appui opérationnel aux niveaux de danger III ou IV qui ne partagent pas encore leurs locaux avec les militaires, pour une durée de 12 mois)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Renforcement de la capacité du Soudan du Sud de protéger les femmes et les enfants victimes d'un conflit armé, de la violence, de sévices ou d'exploitation, et de prévenir et réprimer la violence sexuelle ou à motivation sexiste liée à un conflit

2.3.1 Libération et réintégration de tous les enfants se trouvant sous la coupe de la SPLA

2.3.2 Réduction du nombre de crimes commis contre des civils, surtout des femmes et des enfants, y compris enlèvements et sévices sexuels

2.3.3 Amélioration des capacités du pays en matière de protection de la population civile, en particulier des femmes et des enfants, contre la violence sexuelle liée à un conflit

Produits

- Services de secrétariat assurés pour l'Équipe spéciale de surveillance et d'information, y compris la présentation de rapports au groupe de travail du Conseil de sécurité sur la question du sort des enfants en temps de conflit armé
- Appui à la cessation du recrutement et de l'emploi d'enfants soldats, sous forme de conseils dispensés aux parties au conflit sur l'élaboration des plans d'action distincts prescrits dans les résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011), appui à la mise en œuvre complète du plan d'action de la SPLA sur le recrutement et l'emploi d'enfants soldats, appui au Groupe de la SPLA chargé de la protection des enfants et au Ministère de la problématique hommes-femmes, de l'enfant et de l'action sociale, en association avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), grâce à la colocalisation avec les institutions concernées et à la tenue de réunions hebdomadaires avec les homologues de l'administration et les parties prenantes
- Activités de persuasion menées auprès des homologues des administrations sur les droits des enfants et sur leur intérêt, aux 12 réunions ordinaires du Groupe de travail de la protection de l'enfance et du sous-groupe de la protection de l'enfance, et élaboration d'un plan propre à transversaliser les questions relatives à la protection des enfants dans les travaux de la Mission, dans les secteurs de la justice et de la sécurité, en coordination avec l'UNICEF et les autres partenaires spécialisés dans la protection de l'enfant
- Appui consultatif offert aux fonctionnaires des ministères sur la recherche des familles, les services de réunification pour les enfants séparés de leur famille et les soins psychosociaux et services de réintégration offerts en étroite collaboration avec l'UNICEF
- Services consultatifs offerts dans six États sur les programmes de déjudiciarisation pour les enfants qui ont des difficultés avec la loi, le but étant de réduire le nombre d'enfants en prédétention ou en postdétention, en étroite collaboration avec l'UNICEF (50 % des enfants arrêtés échappent à la garde à vue ou à l'emprisonnement grâce à des programmes de déjudiciarisation)
- Mise sur pied, à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, de la base de données sur les enfants dont le sort a été lié aux forces armées ou à des groupes armés, base destinée à permettre de surveiller, avec l'UNICEF, ce qu'il advient de ceux qui ont été libérés
- Négociation avec les forces armées et les groupes armés d'engagements pris dans le cadre de l'action menée pour prévenir la violence sexuelle liée aux conflits et pour y mettre fin
- Conseils dispensés aux Services de police du Soudan du Sud, en association avec le groupe de la protection, sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de police et la façon de traiter les victimes de violence fondée sur le sexe (mais sans rapport avec un conflit), au niveau national et à celui des États

- Création d'une base de données permettant de suivre et de signaler les incidents de violence sexuelle liés à des conflits et de produire des données susceptibles d'influencer le choix des politiques, la communication, les activités de planification et de mobilisation de ressources et les prises de décision du Gouvernement du Soudan du Sud et d'autres parties intervenant dans la protection de l'enfance, ainsi que d'exploiter les rapports hebdomadaires reçus des 10 États sur les crimes de violence sexuelle liée aux conflits qui ont été commis et sur les crimes commis contre des enfants
- Appui apporté au Gouvernement et à la société civile pour les aider à agir face à la violence sexuelle ou à motivation sexuelle, élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation à la question de ces actes de violence et déploiement de conseillers en matière de protection des femmes conformément aux résolutions 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010)

Composante 2 : atténuation des conflits et protection des civils

<i>Catégorie</i>										Total
Observateurs militaires										166
Contingents										6 754
Personnel fourni par des gouvernements										81
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Bureau du coordonnateur d'État	–	3	10	10	10	33	23	13	69	
Centre d'opérations civilo-militaire	–	–	2	7	1	10	–	4	14	
Cellule d'analyse conjointe de la Mission			2	6		8	3	1	12	
Division des affaires civiles	–	1	12	16	1	30	33	77	140	
Bureau du commandant de la Force	–	2	–	–	2	4	2	–	6	
Total proposé	–	6	26	39	14	85	61	95	241	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du Coordonnateur d'État

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Bureaux locaux	–	3	10	10	10	33	23	13	69	
Total proposé	–	3	10	10	10	33	23	13	69	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

67. Dans le cadre de son mandat consistant à aider l'État à étendre son autorité et à régler les conflits aux niveaux central des États et des comtés, la MINUSS sera une mission décentralisée dont le personnel sera majoritairement déployé au niveau des 10 capitales d'État et de bases d'appui aux comtés. La présence de la Mission dans chaque État, y compris dans les bureaux d'État et les bases d'appui aux comtés, sera supervisée par un coordonnateur d'État de classe D-1 ou P-5, qui sera chargé de

surveiller l'application du mandat au niveau de l'État et des comtés. Les coordonnateurs d'État seront les hauts représentants de l'ONU au niveau de l'État. Ils useront des bons offices du Représentant spécial dans leurs États respectifs, assureront un suivi efficace et donneront une alerte rapide en cas de risques de conflit et de menaces pesant sur la protection des civils. Les coordonnateurs d'État disposeront d'une grande marge de manœuvre pour administrer les activités courantes et coordonner les différentes fonctions de la Mission. Ils établiront une étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, sachant que les moyens militaires et logistiques seront coordonnés au niveau de l'État et qu'il y aura des mécanismes clairs pour demander et obtenir des moyens qui seront centralisés. Ils exerceront un rôle de coordination et de suivi dans le respect total de la souveraineté du Gouvernement du Soudan du Sud et de plans et de programmes qui bénéficieront de la pleine adhésion du pays. Ils en surveilleront l'exécution grâce à trois groupes thématiques multifonctionnels (ci-après dénommés « groupes », qui sont distincts des groupes transversaux pour l'humanitaire) : politique, réintégration et environnement protecteur. Les plans de travail pour les groupes ont été établis en fonction des objectifs fixés par les services organiques au quartier général de la MINUSS, avec lesquels les groupes resteront en contact pour veiller à ce que l'on tienne compte, comme il convient, dans les plans de la Mission au niveau national, des préoccupations et des priorités locales. Le Groupe politique sera chargé des questions concernant le Bureau du Coordonnateur d'État (qui comprend le Centre opérationnel d'État), les affaires civiles et la réforme du secteur de la sécurité. Le Groupe de la réintégration sera chargé des questions concernant la réintégration, le relèvement et la consolidation de la paix, d'une part, et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, d'autre part. Le Groupe de l'environnement protecteur s'occupera des questions concernant les droits de l'homme, la justice, la protection des femmes et celle des enfants. La justification des postes pour la dotation en effectifs de ces trois groupes, à partir d'autres sections et unités administratives de la MINUSS, figure dans la section pertinente du rapport. Du fait de la complexité particulière et du nombre de questions litigieuses dans la région du Haut-Nil, la présence de la Mission sera la plus marquée dans les États du Haut-Nil (Malakal), de l'Unité (Bentiou) et de Jongleï (Bor). Les coordonnateurs d'État dans ces trois États seront nommés à la classe D-1. Ceux des États de l'Équatoria occidentale (Yambio), de l'Équatoria central (Djouba), de l'Équatoria oriental (Torit), de Bahr el-Ghazal occidental (Wau), de Bahr el-Ghazal septentrional (Aweil), de Ouaraab (Kwajok) et des Lacs (Rumbek) seront nommés à la classe P-5.

68. Au vu des menaces particulières à la protection des civils qui pourraient surgir dans les États de Jongleï, du Haut-Nil et de l'Unité, les coordonnateurs dans ces trois États seront aidés par un administrateur chargé de la protection (P-4), qui supervisera le groupe environnement protecteur, veillera à diffuser sur le terrain les directives et les bonnes pratiques relatives à la protection des civils et assurera la cohérence avec le quartier général de la mission. L'administrateur chargé de la protection fournira également au coordonnateur d'État des conseils techniques sur ces questions, notamment en matière de coordination avec les partenaires humanitaires, aidera à concevoir, actualiser et dispenser une formation sur la protection des civils aux composantes concernées de la Mission et prêtera une attention particulière aux militaires et au personnel de police, pour lesquels des formations régulières devront être assurées en raison de la relève fréquente du personnel de ces catégories.

69. Chaque coordonnateur d'État sera appuyé par un Centre opérationnel d'État, chapeauté par le groupe politique, qui fournira des capacités de base 24 heures sur 24 pour permettre une appréciation de la situation et une analyse intégrée au niveau de l'État. Un informateur sur l'évolution de la situation sur le terrain et analyste de l'information (P-3) administrera le Centre opérationnel d'État, établira une liste du personnel qui sera sous astreinte en permanence, et veillera à diffuser rapidement les comptes rendus d'incidents particuliers et les alertes. L'informateur-analyste recueillera, validera, regroupera et diffusera également des rapports synthétiques et des analyses et proposera des procédures de gestion des crises au niveau de l'État. Il sera aidé de deux analystes de l'information (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) dans les États de l'Unité, de Jongleï et du Haut-Nil et d'un analyste de l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) dans les sept autres États. Les centres opérationnels d'État seront rattachés au Centre d'opérations civilo-militaire et à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission au quartier général de la Mission, seront vigilants et participeront si nécessaire à l'analyse des opérations à l'échelle de la Mission.

70. Les coordonnateurs au niveau des États seront également aidés d'un spécialiste des affaires politiques (administrateur recruté sur le plan national), qui sera chargé d'appuyer le coordonnateur d'État dans sa mission de bons offices, restera en contact avec les élus aux niveaux de l'État et des comtés et les représentants des partis politiques et établira des rapports sur les événements politiques pertinents. Ils seront épaulés en outre dans leurs activités courantes par un assistant administratif (agent du Service mobile) et un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Dans les États de Jongleï, du Haut-Nil et de l'Unité, ils seront également aidés dans leurs fonctions par un spécialiste supplémentaire des questions administratives (administrateur recruté sur le plan national).

Centre d'opérations civilo-militaire

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général	–	–	2	7	1	10	–	4	14
Total proposé	–	–	2	7	1	10	–	4	14

^a Administrateurs et agents des services généraux.

71. Le Centre d'opérations civilo-militaire est le pôle d'information de la Mission. Il assure en continu le suivi des activités opérationnelles et des événements qui se déroulent dans la région afin de permettre une appréciation de la situation; valide les renseignements, diffuse rapidement les alertes et les informations d'intérêt opérationnel immédiat; et regroupe et distribue des rapports intégrés. Il fournit également en permanence un lien de communication entre le Chef et les hauts responsables de la Mission, le quartier général de l'État et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres entités, selon les besoins. Le Centre d'opérations civilo-militaire fait fonction de centre de gestion des crises pour le Chef de la Mission et les autres membres de l'Équipe de la gestion des crises.

72. Le Centre a pour chef un administrateur hors classe (opérations) (P-5) qui en assure la gestion globale, fournit des informations aux responsables de la Mission et coordonne les activités opérationnelles. Le chef est aidé d'un fonctionnaire chargé des opérations (P-4), qui est son adjoint, participe à l'expédition des affaires courantes et assure la liaison avec les composantes de la mission, les bureaux d'État et le Siège de l'ONU. Il est chargé de traiter et de diffuser rapidement les alertes et les rapports opérationnels intégrés, d'organiser les premiers secours en cas de crise et de gérer les crises prolongées, pour le compte des hauts responsables de la Mission. Les quatre spécialistes des opérations et officiers de veille (2 P-2 et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) surveilleront par roulement de manière continue les activités de la Mission et les événements se déroulant dans la région. Les spécialistes des opérations et officiers de veille recueilleront, regrouperont et valideront des informations et des rapports et diffuseront des alertes et des informations présentant un intérêt opérationnel immédiat. Cinq spécialistes des opérations et informateurs sur l'évolution de la situation (3 P-3 et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) recevront, vérifieront, classeront et actualiseront les informations pertinentes et rédigeront des rapports de situation synthétiques ainsi que comptes rendus d'incidents qu'ils soumettront au Chef de la Mission pour à approbation. Deux spécialistes des opérations et de l'appui à la gestion des situations de crise (1 P-3 et 1 P-2) seront chargés d'équiper et de maintenir à la Mission un lieu de réunion en cas de crise et de fournir à l'équipe de la Mission chargée de la gestion des crises tout appui direct dont elle pourrait avoir besoin. Ils aideront également les officiers de veille grâce à un tableau de service hebdomadaire. Le Centre d'opérations civilo-militaire sera également doté d'un spécialiste des systèmes d'information (agent du Service mobile) qui gèrera sa base de données, répondra aux besoins en matière de gestion de l'information et servira d'agent de liaison pour les systèmes d'information géographique et les technologies de l'information.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général de la Mission	–	–	2	6	–	8	3	1	12
Total proposé	–	–	2	6	–	8	3	1	12

^a Administrateurs et agents des services généraux.

73. La Cellule d'analyse conjointe de la Mission crée des produits analytiques intégrés afin d'appuyer la prise de décisions et de renforcer les plans opérationnels et stratégiques et les plans d'intervention d'urgence. Elle fournit des analyses fiables, fondées sur des informations synthétiques provenant de sources diverses et procède à l'évaluation des questions transversales et des menaces susceptibles d'entraver l'application du mandat de la Mission. La Cellule sera dirigé par un chef (P-5) qui sera chargé d'en gérer et superviser les travaux, de fournir des conseils et d'aider au classement, par ordre de priorités, des besoins sur le plan de l'information et de l'évaluation, aux côtés des hauts responsables de la Mission et autres acteurs et responsables de haut rang.

74. Le chef de la Cellule sera appuyé par un analyste de l'information qui sera son adjoint (P-4), qui aidera à l'expédition des activités courantes de la Cellule, assurera la liaison avec les composantes de la Mission, les bureaux d'État et les autres acteurs et exercera un contrôle éditorial sur tous les produits analytiques de la Cellule. Trois analystes de l'information et chefs d'équipe (P-3) assureront la liaison et la coordination avec les interlocuteurs pertinents pour procéder à des analyses et fournir des évaluations intégrées. Ils seront aidés de cinq analystes de l'information (1 P-2, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international). Un spécialiste des questions administratives (P-2) veillera à la sécurité des documents confidentiels et à la diffusion efficace des produits de la Cellule et fournira un appui sur le plan administratif et dans le domaine des voyages. La Cellule sera également aidée d'un spécialiste des systèmes d'information (P-2) qui gèrera sa base de données, appuiera la gestion des informations internes et servira d'agent de liaison pour les systèmes d'information géographique.

Bureau du commandant de la Force

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Total partiel				
Quartier général	–	2	–	–	2	4	2	–	6
Total proposé	–	2	–	–	2	4	2	–	6

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

75. Par sa résolution 1996 (2011), le Conseil de sécurité a décidé que l'effectif de la MINUSS comportera 7 000 militaires, dont des officiers de liaison militaire et des officiers d'état-major. Le commandant de la Force (D-2), qui relèvera directement de la Représentante spéciale, dirigera la composante militaire et en supervisera les opérations, conformément à son mandat et au concept d'opérations militaires. Pour appuyer la mission de bons offices de la Représentante spéciale, il assurera notamment à un niveau élevé la liaison avec l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) et commandera les forces déployées de la MINUSS à l'appui de la consolidation de la paix, conformément au mandat de la Mission. Il sera secondé par 1 adjoint (D-1) et disposera de 2 assistants administratifs (agent du Service mobile) et de 2 assistants de bureau/chauffeurs (agent des services généraux recruté sur le plan national), en sus du personnel détaché.

Division des affaires politiques

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Total partiel				
Quartier général	–	1	2	3	1	7	2	2	11
Bureaux locaux	–	–	10	13	–	23	31	75	129
Total proposé	–	1	12	16	1	30	33	77	140

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

76. Tandis que la Division des affaires politiques appuie, au quartier général de la Mission, le mandat politique de la Représentante spéciale qui prêle ses bons offices au niveau central, la Division des affaires civiles s'occupe au premier chef d'appuyer les fonctions politiques et de bons offices de la Mission aux niveaux des États et des comtés et constitue le pilier de l'aide apportée par la Mission au Gouvernement sud-soudanais en vue de résorber les tensions politiques locales et d'écarter les risques de conflit dans la période suivant l'indépendance, au cours de laquelle le pays devra faire face à une lutte pour le pouvoir et les ressources, réintégrer les rapatriés et les anciens combattants et renforcer la capacité de l'État de protéger les civils. Les spécialistes des affaires civiles travailleront en étroite coordination avec la Division des affaires politiques et les responsables politiques de la Mission, en partenariat avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, notamment le PNUD, qui appuieront les activités pertinentes de stabilisation et de renforcement des capacités.

77. La Division des affaires civiles : a) appuiera la participation dans le cadre de la transition politique et de l'extension de l'autorité de l'État au niveau des États et des comtés et encouragera notamment des consultations sur le projet de constitution, favorisera le dialogue politique, établira une liaison avec les factions politiques locales et renforcera la responsabilité politique et fiscale des autorités locales à l'égard des citoyens; b) aidera le Gouvernement dans la prévention, l'atténuation et la gestion des conflits locaux, ainsi que la protection des civils, notamment en appuyant le dialogue intercommunautaire, la réconciliation et les mesures de confiance dans les zones sujettes aux conflits; appuiera les accords locaux relatifs à la migration interne et transfrontalière; collaborera avec les autorités locales à la mise en place de mécanismes visant à améliorer la protection des civils; et, avec l'aide des autorités locales, travaillera conjointement avec le PNUD pour exécuter des programmes ciblés à l'appui d'une conception élargie de la sécurité locale et du contrôle des armes; c) procédera à l'analyse et à la cartographie des conflits en recensant les risques et les tendances; contribuera à la mise en place de mécanismes d'alerte rapide, d'analyse et de décision de la Mission à tous les niveaux; et, avec les partenaires militaires, de police et autres partenaires pertinents, participera à des déploiements intégrés préventifs. La Division des affaires civiles assurera notamment un accès aux acteurs gouvernementaux dans des situations de menace imminente à la protection des civils et contribuera activement à l'élaboration d'une stratégie commune en matière de protection des civils à l'échelle de la Mission.

Quartier général de la Mission

78. Le Directeur des affaires civiles (D-2) fournit une direction et des orientations générales dans le domaine des affaires civiles et est l'un des principaux membres de l'équipe de direction de la Mission. Il collabore avec le Gouvernement central pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat en matière de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Il fournit un appui de haut niveau aux bons offices de la Mission au niveau infranational, établit des partenariats avec les acteurs nationaux et internationaux et donne des avis à la Représentante spéciale sur les affaires civiles dans les domaines relevant de son mandat. Le Directeur des affaires civiles veille à établir une coordination étroite avec les autres composantes pertinentes de la Mission et, en particulier, le Directeur des affaires politiques, pour veiller à la cohérence de l'action des Divisions des affaires politiques et des affaires civiles.

79. Le Directeur est secondé par un spécialiste des affaires civiles (hors classe) (P-5), qui assure la gestion des affaires courantes de la Division, apporte des connaissances de fond, fournit une direction technique en vue de l'élaboration des plans de travail de la Division et assure un encadrement constant pour ce qui est des affaires civiles aux niveaux des États et des comtés. Un spécialiste des affaires civiles (P-4) fournira des conseils et des orientations aux équipes sur le terrain, supervisera la communication de l'information et appuiera le spécialiste des affaires civiles (hors classe). Un autre spécialiste des affaires civiles (P-3) et un spécialiste des affaires civiles recruté sur le plan local appuieront la Mission de constatation et fourniront un appui sur le terrain, principalement au moyen de la surveillance et du suivi des plans de travail pour les équipes chargées des affaires civiles dans les 10 États et dans tout au plus 19 bases d'appui aux comtés au cours de la première année du déploiement de la Mission. Le Bureau sera appuyé dans ces fonctions par un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

80. Un administrateur de programme (P-3) appuiera les initiatives spéciales de la Représentante spéciale dans le cadre du mandat relatif aux affaires civiles, notamment du Conseil consultatif de la Mission pour ce qui est des chefs de la société civile. Un spécialiste des affaires civiles (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) mettra à jour la base de données de la Division des affaires civiles, surveillera la prévalence des tendances en matière de conflits et communiquera des informations en temps voulu et selon que de besoin aux partenaires de la Mission, y compris au Centre d'opérations civilo-militaire. Le Bureau de Djouba disposera d'un spécialiste des questions administratives (agent du Service mobile) et d'un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui s'occuperont de toutes les questions administratives, y compris des voyages, des transports et des dossiers du personnel. Enfin, un spécialiste des affaires civiles (P-3), qui travaillera dans les locaux de la Commission soudanaise pour la paix, apportera une aide à l'élaboration de stratégies bénéficiant de l'adhésion du pays en vue de la réconciliation et de la consolidation de la paix et restera en liaison étroite avec la Division des affaires civiles, pour veiller à aligner la planification et les activités de la Mission sur les priorités du Gouvernement.

Bureaux locaux

81. La majeure partie du personnel chargé des affaires civiles est déployée dans les 10 bureaux d'État et les 19 bases d'appui aux comtés, où il sera chargé d'aider les autorités locales à entreprendre les activités précitées relevant du mandat et à analyser et cartographier les conflits, conformément à la stratégie de la Mission consistant à privilégier l'alerte rapide. Les chefs d'équipe chargés des affaires civiles au niveau de l'État rendent des comptes au coordonnateur d'État pour ce qui est des activités et des opérations courantes et sont secondairement rattachés à la Division des affaires civiles, au quartier général de la Mission.

82. Les équipes chargées des affaires civiles à Wau, Aweil, Kwajok, Rumbek, Yambio et Torit seront dirigées chacune par un spécialiste des affaires civiles (P-4) qui fera fonction de chef d'équipe dans l'État, entreprendra des activités liées aux affaires civiles et supervisera l'action menée au niveau des comtés. Chaque équipe est également appuyée par 7 spécialistes des affaires civiles (1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le

plan national). Du fait de la complexité et de l'incidence élevée des conflits dans la région du Haut-Nil, les équipes chargées des affaires civiles déployées à Bentiu, Bor et Malakal seront renforcées. Ces bureaux seront dirigés par 1 spécialiste des affaires civiles (hors classe) (P-5), secondé par 9 spécialistes des affaires civiles (1 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Outre le fait de s'acquitter de leur mandat en matière d'affaires civiles, comme dans les autres États, ces trois équipes appuieront des initiatives précises telles que l'application d'accords de paix locaux et l'intégration de groupes de milices rebelles. Du fait de l'incidence relativement faible du conflit dans l'État de l'Équatoria central, il y sera déployé une équipe plus petite constituée de quatre spécialistes des affaires civiles (1 P-4, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national). L'équipe sera basée à Djouba et fournira des moyens supplémentaires aux autres équipes d'État en cas de crise. Dans les 19 bases d'appui, les activités seront dirigées par 2 spécialistes des affaires civiles (1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national).

Composante 3 : renforcement des capacités

83. La Mission collaborera avec le Gouvernement sud-soudanais et les partenaires internationaux pour définir les priorités de l'action menée en faveur de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité, dans le cadre du plan d'appui du système des Nations Unies à la consolidation de la paix demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011), et soutiendra les acteurs qui sont en mesure de fournir une assistance de qualité. L'une des priorités de la Mission sera de fournir un appui au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, adapté à la situation particulière du Soudan du Sud et intégré aux stratégies globales concernant la gestion des conflits, la sécurité locale, le contrôle des armements et la fourniture de nouveaux moyens de subsistance. La charge de travail au titre du programme augmentera sensiblement au cours des prochaines années, quelque 150 000 ex-combattants devant être désarmés et démobilisés et recevoir une aide transitoire. S'agissant de la police, de la justice, du système pénitentiaire et de la justice militaire, la Mission s'emploiera surtout à aider le Soudan du Sud à élaborer et mettre en œuvre les réformes et les politiques essentielles et, conjointement avec les organismes compétents des Nations Unies et les partenaires bilatéraux, à mettre en place les capacités de base nécessaires pour assurer les fonctions essentielles de justice pénale en dehors de Djouba. Il s'agira en particulier d'aider le Gouvernement à mettre fin aux détentions arbitraires et prolongées dans les régions sujettes à des conflits, à créer un système pénitentiaire sûr et humain et à mettre en place un système de justice militaire complémentaire du système de justice civile. Pour ce faire, la Mission utilisera toutes les modalités disponibles, notamment le personnel mis à sa disposition par le Gouvernement et les partenariats avec d'autres organisations.

3.1 Renforcement de la capacité de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration d'élaborer et d'appliquer une stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration

3.1.1 4 500 ex-combattants et membres de groupes ayant des besoins particuliers sont désarmés et démobilisés et reçoivent une aide transitoire (phase (pilote) 1) : (2011/12)

3.1.2 Diminution du pourcentage d'ex-combattants et membres de groupes ayant des besoins particuliers (dans les camps de transit à la fin de la phase de démobilisation) affirmant qu'ils seraient prêts à reprendre les armes pour des raisons monétaires, politiques ou de sécurité

3.1.3 Élaboration de programmes de réinsertion à l'intention de 150 000 ex-combattants

Produits

- Mise en place de 20 programmes de réinsertion pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration de 150 000 ex-combattants
- Appui en faveur de l'adoption d'une politique, d'une stratégie et d'un plan opérationnel de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que pour l'élaboration et l'adoption d'un programme pluriannuel de DDR lié à la réduction des effectifs des forces de sécurité sud-soudanaises, en accordant une attention particulière aux besoins des différentes catégories de soldats de la SPLA et en veillant à ce que les femmes associées à des forces ou groupes armés soient recensées et participent au programme de DDR au même titre que les hommes
- Fourniture d'un appui financier, technique et logistique à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration pour la collecte d'informations, notamment sur l'environnement opérationnel, le profil des groupes armés, la capacité d'absorption économique des communautés, les possibilités de réintégration, la sécurité locale et le contrôle des armements, et pour l'analyse préalable des risques dans tous les domaines d'activité relevant du programme de DDR
- Élaboration d'un protocole pour l'entreposage des armes en lieu sûr et mise en place de l'infrastructure nécessaire pour le marquage, le traçage et le stockage sécurisé des armes, conjointement avec le Soudan du Sud et les autres partenaires internationaux
- Appui au Bureau pour la sécurité locale et le contrôle des armes légères, notamment élaboration d'un programme commun et, dans certains domaines, d'interventions communes avec le programme du PNUD pour la sécurité locale et le contrôle des armements, et appui à certaines mesures décentralisées de lutte contre la violence dans le cadre d'une approche élargie de la sécurité locale et du contrôle des armements, l'accent étant mis sur les groupes à haut risque dans les communautés où les ex-combattants recevront une aide transitoire et/ou seront réintégrés (6 000 bénéficiaires)
- Appui, conjointement avec le PNUD et l'UNICEF, au renforcement des capacités de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration grâce au détachement de personnel, au partage de locaux et à l'organisation d'une formation locale en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'intention de tous les membres du personnel concernés, et mobilisation d'un soutien politique en faveur du programme de DDR grâce à des réunions techniques hebdomadaires, des réunions mensuelles avec des hauts fonctionnaires et des réunions trimestrielles de haut niveau avec les donateurs, les responsables gouvernementaux et autres parties prenantes

- Élaboration d'une stratégie d'information cohérente pour informer les communautés d'accueil et les bénéficiaires sur le programme de DDR, les activités de lutte contre la violence locale et la collecte et le contrôle des armes légères et de petit calibre, moyennant la diffusion de 10 émissions radiophoniques, l'organisation de 30 programmes de sensibilisation locale et de 50 ateliers à l'intention de diverses parties prenantes, et la distribution de brochures
- Réalisation d'une enquête initiale pour mesurer le niveau de satisfaction vis-à-vis du programme de DDR, et appui à l'élaboration d'une stratégie commune de suivi et d'évaluation et à la mise en place d'un système d'information de gestion qui réponde aux besoins de la politique et de la stratégie sud-soudanaises en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Services de secrétariat pour un comité directeur de haut niveau du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des Nations Unies et un comité de coordination technique des Nations Unies chargé de coordonner l'action menée par l'ONU et les autres partenaires internationaux
- Construction de 3 centres de transit pour les opérations de démobilisation et de réinsertion
- Mise en œuvre d'un programme pilote de DDR à l'intention de 4 500 ex-combattants
- Appui au Gouvernement sud-soudanais pour le préenregistrement et l'établissement du profil de 40 000 ex-combattants de la SPLA grâce à des équipes mobiles, et lancement de petits projets à l'intention de 1 000 hommes et femmes ex-combattants et membres de groupes ayant des besoins particuliers qui ont été démobilisés pendant la période couverte par l'Accord de paix global

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Renforcement de la capacité des services de police sud-soudanais de maintenir l'ordre public

3.2.1 Les structures, les politiques, les stratégies et les réglementations nécessaires au bon fonctionnement du Service de police sud-soudanais sont au point et en cours de mise en œuvre au niveau central ainsi que dans les États et les comtés.

Produits

- Appui à l'élaboration et à l'adoption du plan de développement stratégique des services de police sud-soudanais, notamment appui à la police nationale pour une évaluation des besoins visant à déterminer les structures, les politiques, les stratégies et les réglementations à mettre en place en application de la loi sur la police pour renforcer les méthodes de gestion et de contrôle
- Aide et conseils aux responsables du Service de police sud-soudanais, dans le cadre de réunions mensuelles, sur la mise au point des structures, des politiques, des stratégies et des réglementations nécessaires pour renforcer le commandement, le contrôle et la communication
- Fourniture de compétences techniques et d'un appui pour l'élaboration et l'adoption d'un programme global de formation tenant compte de la problématique hommes-femmes, couvrant des questions telles que le maintien de l'ordre, la gestion des services de police et les violences sexuelles et sexistes
- Appui à 4 programmes de formation et 4 programmes de déploiement adoptés lors de la réunion de coordination dirigée par l'Inspecteur général adjoint de la police sud-soudanaise
- En partenariat avec le PNUD, formation sur la police de proximité et appui à la création, dans chaque État, d'un comité chargé des relations entre la police et la population locale
- Appui à la police sud-soudanaise pour l'actualisation et l'authentification de sa base de données, notamment pour l'enregistrement au niveau des États

- Appui au déploiement du Service de police sud-soudanais dans les capitales des 10 États et dans 32 comtés, parallèlement au développement des infrastructures appuyé par le PNUD
- Fourniture de conseils et renforcement des capacités de la police par un regroupement dans des locaux communs au niveau central et à celui des États et des comtés, et fourniture de conseils et d'un appui stratégiques, tactiques et opérationnels quotidiens afin d'aider notamment les services de police sud-soudanais à s'attaquer au problème des détentions prolongées ou arbitraires et à les prévenir

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Renforcement de la capacité du Soudan du Sud d'instaurer la sécurité et la justice, notamment dans le domaine de la justice militaire

3.3.1 Les projets de cadre réglementaire et de plan stratégique couvrant les aspects essentiels du système judiciaire ont été établis et proposés pour adoption, et les organes de coordination se réunissent régulièrement.

3.3.2 Réalisation d'une étude préliminaire sur le fonctionnement des institutions policières, judiciaires et pénitentiaires, ainsi que sur les perceptions de la justice et de la sécurité au Soudan du Sud, et communication des résultats au Gouvernement

3.3.3 Élaboration d'une stratégie visant à assurer l'adoption de systèmes de justice militaire et civile complémentaires

3.3.4 Formulation d'une stratégie pour accélérer la réforme du secteur de la sécurité

Produits

- Fourniture de conseils aux autorités judiciaires et au Ministère de la justice sur les cadres juridique et institutionnel relatifs au droit pénal et aux procédures pénales, sur le fonctionnement, l'indépendance et le contrôle du système judiciaire, sur l'administration de la justice, et sur les professions juridiques (en ce qui concerne notamment les études juridiques et la justice militaire)
- Appui aux forums mensuels sur l'état de droit organisés par le PNUD à l'intention des chefs, des commissaires de police, des juges, des procureurs, des fonctionnaires de police et de l'administration pénitentiaire, et formation sur le renforcement des capacités du personnel des tribunaux et sur les règles de droit applicables
- Appui aux ministères de la justice et de l'intérieur et aux autorités judiciaires pour la mise en œuvre du Projet d'indicateurs de l'état de droit
- Appui pour l'examen du système de justice militaire et son renforcement, grâce au détachement de conseillers dans les institutions et les ministères concernés, et fourniture d'une aide au Groupe de travail sur la réforme de la justice militaire présidé par le Soudan du Sud en vue de coordonner l'élaboration de politiques et l'aide internationale s'agissant du secteur de la justice militaire
- Réunions mensuelles avec le Ministère de la défense pour aider à mettre en place le cadre juridique et les structures administratives d'un système de justice militaire, et organisation de deux tables rondes avec les parties prenantes sur la mise en place d'un système de justice militaire complémentaire du système de justice civile
- Organisation d'un atelier d'une journée, à l'intention des hauts fonctionnaires des ministères de la défense et de la justice, consacré aux pratiques optimales s'agissant des aspects administratifs de la réforme du système de justice militaire et à un cadre juridique tenant compte des questions d'égalité des sexes et de protection des personnes handicapées et intégrant une démarche fondée sur les droits de l'homme

- Appui au Gouvernement du Soudan du Sud pour mettre en place un conseil national de sécurité et son secrétariat exécutif, ainsi que des comités de la sécurité dans les États
- Appui au Ministère de la sécurité nationale pour un examen approfondi du secteur de la sécurité, notamment son architecture, et l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale
- Réunions mensuelles de sensibilisation de l'Assemblée législative du Soudan du Sud et d'autres organes de contrôle aux questions touchant la réforme du secteur de la sécurité et à leurs fonctions de contrôle de ce secteur
- Fourniture de conseils au Gouvernement du Soudan du Sud sur l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de gestion et de stockage sécurisé des armes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Renforcement de la capacité du Soudan du Sud à mettre fin aux détentions arbitraires prolongées et à mettre en place un système pénitentiaire qui soit sûr et humain

3.4.1 Des cadres réglementaires et des plans stratégiques définissant la capacité législative, opérationnelle, administrative et financière du système pénitentiaire sont élaborés, adoptés et appliqués.

3.4.2 Les prisonniers qui sont détenus arbitrairement dans les locaux de la police, dans des prisons ou dans d'autres lieux auxquels des spécialistes des questions pénitentiaires, la Police des Nations Unies ou d'autres employés de la MINUSS ou de l'Équipe de coordination des Nations Unies ont accès, sont identifiés et présentés à un tribunal, à un procureur ou à la police.

Produits

- Encadrement quotidien du personnel pénitentiaire assuré par 57 experts de la Mission dans 10 prisons d'État et dans 19 prisons de comté afin d'améliorer la sécurité pénitentiaire
- Appui au développement des capacités de l'administration pénitentiaire grâce à une formation ciblée comprenant des stages d'une semaine sur la gestion des incidents critiques pour 10 coordonnateurs au niveau des États; des stages de deux semaines sur l'accompagnement individuel organisés au centre de formation de l'administration pénitentiaire à l'intention de 30 formateurs; des stages d'une semaine sur la gestion de la formation à l'intention de 30 directeurs de la formation de l'administration pénitentiaire au niveau des États et de leurs adjoints; un stage d'une semaine sur la gestion et la direction à l'intention de 30 cadres moyens de l'administration pénitentiaire; des stages de deux semaines sur la gestion des ressources humaines et des données à l'intention de 25 employés de l'administration pénitentiaire chargés de la gestion des ressources humaines; des stages de deux semaines sur l'administration financière et la gestion des données à l'intention de 25 employés de l'administration pénitentiaire chargés des finances; des stages d'une semaine sur les droits de l'homme et les règles et normes de base s'appliquant à la détention militaire à l'intention de 20 officiers de détention de la SPLA; des stages de deux semaines sur le régime de probation à l'intention de 30 employés de l'administration pénitentiaire et des ateliers d'une journée sur la restructuration et la réforme des institutions à l'intention de 20 cadres de l'administration pénitentiaire
- Fourniture d'un appui pour l'établissement de la cartographie des prisons militaires et des lieux de détention grâce au détachement d'experts de la détention militaire auprès de la SPLA pour améliorer les conditions de détention

- Encadrement et fourniture de conseils à l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud sur l'élaboration et l'adoption du plan de développement stratégique des prisons du Soudan du Sud et des cadres réglementaires régissant tous les aspects du système pénitentiaire, y compris les travaux d'intérêt général et les possibilités de réinsertion des prisonniers
- Fourniture de conseils à l'occasion de réunions hebdomadaires avec l'administration pénitentiaire sur la création d'un corps d'inspecteurs chargé de surveiller le fonctionnement des prisons et d'enquêter sur les incidents, et sur l'élaboration d'un plan détaillé de gestion des services médicaux pénitentiaires, y compris la prise en charge des prisonniers malades mentaux
- Fourniture de services de secrétariat à l'appui de la création de 5 comités de développement au niveau des États, présidés par des directeurs de prisons d'État
- Appui au Gouvernement du Soudan du Sud et aux donateurs pour l'élaboration de propositions, en partenariat avec le PNUD ou des partenaires bilatéraux selon le cas, pour la remise en état de 5 prisons et d'une ferme-prison
- Appui au système judiciaire pour la création de comités chargés d'examiner les demandes de remise en liberté présentées par les prisonniers au niveau national et dans trois États, et élaboration d'un processus d'examen de ces demandes, une attention particulière étant accordée aux femmes, aux filles et aux jeunes; et conseils au personnel pénitentiaire à l'appui de ces comités
- Fourniture d'un appui aux responsables du système judiciaire, aux agents du ministère public et aux responsables des prisons et de la police pour qu'ils prennent les mesures adaptées concernant les personnes détenues arbitrairement, grâce à la création d'équipes de spécialistes de la justice, du système pénitentiaire, des droits de l'homme, de la problématique hommes-femmes, de la protection de l'enfance, de la protection des femmes et des affaires civiles, et participation de la Police des Nations Unies à la cartographie des prisons

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.5 Renforcement de la capacité du Soudan du Sud à protéger les civils de la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre, conformément aux conventions et normes humanitaires internationales

3.5.1 Baisse du nombre de pertes civiles causées par des mines et des restes explosifs de guerre

Produits

- Relevé et déminage de 488 zones dangereuses, 9 champs de mines et 27 zones présumées dangereuses et restitution des lieux aux populations locales pour qu'elles les exploitent; réponse rapide aux demandes urgentes de relevé et de déminage; et relevé, vérification et, si nécessaire, déminage de 1 050 km de route au minimum
- Organisation au niveau local de séances d'information sur les dangers des mines pour 100 000 personnes, dont des déplacés, des rapatriés et d'autres populations vulnérables (telles que les nomades et les éleveurs); séances d'information sur les dangers des mines pour 500 volontaires qui joueront le rôle d'éducateurs au sein de leurs communautés; et, en collaboration avec le Ministère de l'éducation, introduction de la sensibilisation aux dangers des mines dans les programmes scolaires nationaux grâce à la formation de 500 enseignants
- Diffusion de mises à jour hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles et ponctuelles, y compris de cartes, à toutes les parties (au Soudan et à l'extérieur) sur la mise en œuvre des opérations de déminage au Soudan du Sud, les accidents provoqués par les mines ou les restes explosifs de guerre et les mines récemment posées
- Organisation de réunions mensuelles, et, en cas de besoin, ponctuelles, de coordination des opérations avec tous les spécialistes de la lutte antimines et les parties prenantes du Soudan du Sud
- Fourniture de conseils à l'Autorité de déminage du Soudan du Sud et d'un appui au renforcement de ses capacités grâce au déploiement à plein temps d'un conseiller en la matière; formation hebdomadaire sur le lieu de travail pour toutes les sections de l'Autorité en application du plan de transition; 1 atelier annuel d'examen

des progrès accomplis organisé par l'équipe de transition; 1 atelier d'examen du plan de transition; 12 expéditions d'une semaine sur le terrain avec des homologues de l'Autorité de déminage du Soudan du Sud; et 2 ateliers portant sur l'examen des normes et directives techniques nationales

- Fourniture de conseils à l'Autorité de déminage du Soudan du Sud et aux ministères concernés sur la mise en œuvre du plan d'action pour assurer l'adhésion aux principales conventions relatives au déminage et à l'assistance aux victimes, notamment grâce à l'organisation de 2 ateliers pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Sensibilisation à la lutte antimines humanitaire au Soudan du Sud par la célébration de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines dans au moins 5 villes du Soudan du Sud

Composante 3 : renforcement des capacités

Catégorie									Total
Police des Nations Unies									900
	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Volontaires des Nations Unies		
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	–	1	5	24	6	36	39	24	99
Bureau du chef de la police	–	2	19	1	5	27	2	–	29
Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité ^b	–	1	5	2	1	9	1	–	10
Section consultative pour les questions judiciaires ^b	–	–	8	15	1	24	8	5	37
Section consultative pour les questions de justice militaire ^b	–	–	2	1	–	3	–	–	3
Section consultative pour les questions pénitentiaires	–	–	6	8	1	15	3	3	21
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité ^b	–	–	3	4	–	7	14	3	24
Groupe du VIH/sida	–	–	1	1	1	3	4	4	11
Total	–	4	49	56	15	124	71	39	234

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Volontaires des Nations Unies		
Quartier général	–	1	2	7	4	14	10	10	34
Bureaux locaux	–	–	3	17	2	22	29	14	65
Total	–	1	5	24	6	36	39	24	99

^a Administrateurs et agents des services généraux.

84. La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) est chargée de l'appui fourni par la Mission au Programme de DDR du Soudan du Sud, qui est l'une des priorités fondamentales du Gouvernement en termes de sécurité et de stabilité. Avec quelque 150 000 dossiers à traiter, ce programme sera l'un des plus importants jamais soutenus par l'ONU dans ce domaine. En particulier, la Mission aidera le Gouvernement à mettre en œuvre les phases de désarmement et de démobilisation du programme, ce qui comprend notamment la création de centres de transit pour la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants. La Section fournira également une assistance au Gouvernement pour l'élaboration du programme ainsi que pour le suivi et l'évaluation du processus. Vu l'ampleur et la complexité du programme de DDR au Soudan du Sud, la Section devra fonctionner de manière décentralisée, avec plusieurs groupes spécialisés qui s'occuperont des différents aspects de la politique, de la programmation et de l'exécution d'un programme aussi vaste et complexe.

85. L'objectif pour la première année est d'aider les homologues nationaux à effectuer les évaluations de base approfondies nécessaires pour planifier les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La MINUSS collaborera également avec les partenaires nationaux et internationaux à la mise en place de trois centres de formation pilotes dans les centres de transit. En outre, la Mission aidera les homologues nationaux à mettre en place les centres de transit en fournissant un soutien matériel pour les infrastructures de base, qui seront construites par les bénéficiaires. Ces centres accueilleront 4 500 ex-combattants qui doivent être désarmés et démobilisés d'ici à juin 2012. Par ailleurs, la Mission élaborera des projets de réinsertion des ex-combattants dans leurs communautés afin de faciliter leur retour. Ces projets, qui seront exécutés parallèlement aux autres activités menées par la Mission et les autres partenaires, contribueront également à la réinsertion sociale des ex-combattants et favoriseront la réconciliation locale. La Section DDR fournira également une aide, le cas échéant, pour l'enregistrement, la sélection et l'intégration dans la SPLA d'environ 2 000 membres de groupes de milices rebelles qui auront signé des accords de cessez-le-feu et autres accords avec le Gouvernement, et elle collaborera avec le PNUD et le Bureau du Soudan du Sud pour la sécurité locale et le contrôle des armes légères pour les activités de désarmement au niveau local. En étroite collaboration avec d'autres partenaires, la MINUSS fournira aux autorités nationales, à leur demande, un appui spécial en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, dans le cadre des projets de réinsertion, afin de renforcer les initiatives de paix et d'instaurer la sécurité et la stabilité, en particulier dans les secteurs où opèrent des groupes de milices rebelles.

86. Les capacités de la Section seront encore accrues durant les prochains exercices budgétaires afin de traiter un nombre grandissant de dossiers, en fonction de la capacité des partenaires nationaux de transmettre les dossiers vérifiés et de la capacité de la composante de réintégration d'absorber les ex-combattants démobilisés dans les programmes de réintégration. On tiendra compte des enseignements tirés du programme précédent afin d'éviter le risque que tous les ex-combattants démobilisés ne puissent être réintégrés. Durant l'exercice 2012/13, il faudra ouvrir jusqu'à six nouveaux centres de transit pour faire face au nombre accru de dossiers à traiter. En outre, la Mission devra intensifier ses activités d'information et exécuter davantage de projets de réinsertion communautaire afin d'absorber un nombre croissant d'ex-combattants.

Quartier général

87. La Section DDR sera dirigée par un chef (D-1) basé à Djouba qui assurera l'encadrement et l'administration générale de la Section et de toutes ses composantes, coordonnera l'action menée par la Mission avec les partenaires nationaux et internationaux, et mobilisera les ressources de la Mission pour le programme de DDR. Le Chef de la Section sera le conseiller principal du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint pour les questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration et dirigera deux bureaux fonctionnels – politique et planification (Djouba) et opérations (Wau) – ainsi que 10 bureaux locaux. Le Bureau du Chef se compose de l'équipe d'appui de ce dernier et de l'équipe de suivi et d'évaluation au quartier général. L'équipe d'appui du Chef de la Section comprend 1 responsable de la remontée de l'information (P-2), 1 assistant (budget) (agent du Service mobile), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 assistant à la gestion des ressources humaines (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le responsable de la remontée de l'information rassemble toutes les informations provenant du terrain, présente des analyses actualisées au Chef et ébauche tous les documents de fond requis dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, en coordination avec l'assistant (budget), qui assure la liaison avec la Division de l'appui à la Mission pour veiller à ce que les fonds soient alloués conformément au plan d'exécution du programme de DDR. L'assistant administratif et le Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international suivent toutes les questions administratives concernant la Section DDR et ses composantes, et confient toutes les tâches requises à l'assistant de bureau. Le Bureau du Chef de la Section organise toutes les réunions internationales et nationales connexes de haut niveau et épaulé le Chef dans son travail quotidien.

88. L'équipe de suivi et d'évaluation est composée de 2 spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), de 2 assistants DDR (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et de 1 assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Elle aidera la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à effectuer des enquêtes de base et à établir un profil initial des bénéficiaires, ainsi qu'à formuler la stratégie de suivi et d'évaluation. Ensemble, elles surveilleront la mise en œuvre du programme de DDR en donnant rapidement l'alerte et en faisant des recommandations pour améliorer l'exécution et la qualité du programme.

89. L'équipe chargée de la politique et de la planification, à Djouba, sera dirigée par 1 spécialiste hors classe de la planification (P-5), secondé par 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le spécialiste hors classe de la planification, qui rendra compte au Chef de la Section DDR, supervisera le travail des groupes suivants : politique et planification, information, systèmes d'information de gestion, contrôle des armes légères et de petit calibre, et formation. Le groupe politique et planification sera composé de 2 spécialistes DDR (P-3), de 2 assistants DDR (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 1 spécialiste DDR (administrateur recruté sur le plan national) et de 1 assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Ce groupe aidera à élaborer les politiques et à planifier les opérations en coordination avec la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le PNUD et d'autres partenaires. Le Groupe de l'information aidera la

Commission à préparer et mener une campagne efficace d'information et de sensibilisation des bénéficiaires et des communautés d'accueil en faveur de la stratégie et du programme de DDR. Il sera composé de 1 spécialiste DDR (P-3), de 1 assistant DDR (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 1 spécialiste DDR (administrateur recruté sur le plan national) et de 1 assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui partageront les locaux de la Commission afin de renforcer les capacités du service d'information de cette dernière. Le groupe des systèmes d'information de gestion sera composé de 1 assistant informaticien (agent du Service mobile), de 1 assistant DDR/systèmes d'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et de 1 assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le groupe élaborera, équipera et exploitera un système de gestion en ligne pour l'enregistrement des ex-combattants et des armes qui sera un élément essentiel de la gestion et du suivi des quelque 150 000 dossiers d'ex-combattants qu'il est prévu de démobiliser. Le groupe chargé du contrôle des armes légères et de petit calibre collaborera avec la Commission ainsi qu'avec le Bureau du Soudan du Sud pour la sécurité locale et le contrôle des armes légères en vue de s'attaquer aux problèmes de contrôle des armes légères, s'agissant notamment de l'entreposage en lieu sûr et du traçage des armes remises par les civils. Il s'agira notamment de mettre en place l'infrastructure et les systèmes nécessaires à l'enregistrement des armes légères et de petit calibre et à leur entreposage en lieu sûr ou leur destruction. À la demande du Gouvernement du Soudan du Sud, le groupe surveillera également l'intégration des groupes de milices régionaux dans la SPLA, conformément aux accords de paix bilatéraux. Il mettra au point une approche participative pour les initiatives de réduction de la violence menées dans les communautés visées. Le groupe sera composé de 2 spécialistes DDR (1 P-4 et 1 P-3), de 1 assistant DDR (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 1 spécialiste DDR (administrateur recruté sur le plan national) et de 1 assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le groupe de la formation organisera des programmes de formation et de mentorat à l'intention du personnel de la Section et de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Il se composera de 1 spécialiste DDR (P-3), de 2 assistants DDR (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et de 1 assistant à la formation (agent du Service mobile). Le spécialiste de la classe P-3 et les deux Volontaires des Nations Unies seront détachés auprès de la Commission afin d'aider son personnel à former et encadrer les partenaires nationaux.

Bureaux locaux

90. Au poste de commandement qu'il est prévu de mettre en place à Wau, l'équipe d'appui aux opérations sera dirigée par 1 spécialiste hors classe de l'appui aux opérations (P-5) secondé par 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Sous la supervision du Chef de la Section, le spécialiste hors classe de l'appui aux opérations encadrera trois équipes mobiles chargées du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et 10 équipes déployées dans les États. Les trois équipes mobiles seront composées de 2 spécialistes DDR/chefs d'équipe (P-4), de 4 assistants DDR (P-3), de 3 spécialistes DDR adjoints de 1^{re} classe (P-2), de 4 assistants DDR (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 4 spécialistes DDR (administrateurs recrutés sur le plan national), de 2 assistants informaticiens (agents du Service mobile) et de 4 assistants

(programmes) (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Ces équipes seront déployées auprès des homologues nationaux participant aux opérations de DDR (Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, SPLA et ministères d'exécution) et assureront leur formation. Ces équipes mixtes et multidisciplinaires seront déployées dans les centres de transit et à d'autres endroits appropriés pour aider les bureaux au niveau des États à planifier, mettre sur pied et mener les opérations de DDR. Elles comprendront des spécialistes des questions logistiques et de désarmement, démobilisation et réinsertion ainsi que des agents recrutés sur le plan national et parlant différentes langues locales. Chaque équipe comprendra également des experts médicaux qui élaboreront, en coordination avec la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les organismes de santé compétents, une stratégie visant à fournir un soutien médical et psychologique aux ex-combattants (évaluations, soins médicaux et psychologiques, sensibilisation des communautés et accompagnement individuel). Ils interviendront si nécessaire dans les centres de transit pour surveiller la prestation des soins de santé de base aux bénéficiaires et fournir une assistance. Les équipes mobiles comprendront des spécialistes de bases de données qui seront déployés dans les centres de transit et d'enregistrement pour aider à mettre en place les systèmes informatiques nécessaires à l'enregistrement et au suivi des ex-combattants. Ils soutiendront les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration sur le terrain, au besoin avec l'appui du groupe des systèmes d'information de gestion à Djouba.

91. La planification et l'exécution au niveau des États seront assurées par 10 équipes affectées dans les capitales des États, comprenant chacune 1 spécialiste DDR (P-3) et 1 assistant à la coordination locale (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), ainsi que 1 assistant (programmes) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recrutés sur le plan national). Les équipes travailleront au sein du groupe de la réintégration (composé des Sections désarmement, démobilisation et réintégration; et relèvement, réintégration et consolidation de la paix) afin d'optimiser les synergies entre les deux composantes de la Mission.

92. Les équipes DDR collaboreront avec les coordonnateurs de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration au niveau des États, la SPLA et les autorités locales. Avec ces partenaires, elles procéderont également à toutes les évaluations nécessaires pour planifier et suivre les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration que la Mission est chargée d'appuyer. Une fois que les opérations auront démarré dans les États, les équipes seront aidées le cas échéant par des membres des trois équipes mobiles basées à Wau, Malakal et Djouba. Sur la base de consultations avec la Commission, les équipes DDR de la MINUSS s'emploieront aussi, en coordination étroite avec le PNUD, à compléter l'action menée par ce dernier pour renforcer les capacités des homologues nationaux au niveau des États. Il s'agira de tirer parti de la présence sur le terrain et des avantages comparatifs des deux organisations et d'économiser les ressources en évitant les doubles emplois.

Bureau du chef de la police

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Quartier général	–	2	9	1	5	17	2	–	19
Bureaux locaux	–	–	10	–	–	10	–	–	10
Total proposé	–	2	19	1	5	27	2	–	29

^a Administrateurs et agents des services généraux.

93. Pour seconder le Représentant spécial du Secrétaire général, la composante police sera chargée de renforcer les capacités des services de police sud-soudanais en donnant des conseils en matière de choix de principe, de planification et de réglementation, en assurant une formation et un encadrement et en établissant sur une base solide un service de police de proximité efficace appliquant les principes démocratiques, notamment le respect de l'état de droit et la protection des droits de l'homme. La composante accordera une attention particulière au professionnalisme des services de police sud-soudanais, dont elle partagera les bureaux au niveau central ainsi qu'à celui des États et des comtés afin de fournir des services efficaces d'encadrement et de conseil – conformément aux principes stratégiques élaborés conjointement avec les responsables de la police sud-soudanaise – sur les services de police de proximité, le relèvement du niveau de compétences de la police et l'élaboration et la mise en place d'un dispositif global de formation. Elle s'attachera aussi à élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes, la protection des personnes vulnérables et la justice pour mineurs, ainsi que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Enfin, elle fournira des conseils aux services de police sud-soudanais pour les aider à remplir leur rôle de protection des civils.

Quartier général

94. Le chef de la police (D-2), qui sera chargé des travaux de la composante, supervisera la formulation et la mise en œuvre des politiques, programmes et stratégies permettant à la composante de s'acquitter de son mandat. Il sera secondé par un chef de police adjoint (D-1) qui coordonnera les activités extérieures en assurant l'application des stratégies et politiques adoptées et en supervisant les opérations de police des Nations Unies ainsi que leur réforme et leur planification.

95. Compte tenu des pratiques optimales et des enseignements tirés des précédentes missions des Nations Unies, les responsables de la composante police seront recrutés sur des postes de l'ONU afin qu'ils puissent occuper leur poste plus longtemps que s'ils étaient détachés. Ils fourniront un encadrement et des orientations aux membres de la Police des Nations Unies détachés par les États Membres. Trois postes P-5 seront pourvus à cet effet : directeur général de la police, conseiller pour la réforme de la police et chef du programme de formation de la police. Le directeur général de la police supervisera la prestation de l'appui administratif et logistique, la gestion des ressources humaines, les questions de déontologie et de discipline, la formation et la prestation de conseils juridiques au personnel de la composante. Le conseiller pour la réforme de la police (P-5) sera

chargé de formuler des orientations stratégiques, des plans et des programmes pour la Police des Nations Unies en fournissant conseils et encadrement aux services de police sud-soudanais à tous les niveaux, y compris en ce qui concerne la surveillance policière de proximité et les initiatives d'intégration transversale concernant notamment la parité des sexes et la protection des personnes vulnérables. Le chef du programme de formation de la police (P-5) supervisera la conception, l'organisation et la mise en œuvre d'un programme de formation des services de police sud-soudanais, en coordonnant l'institutionnalisation de cette formation avec les autres parties prenantes.

96. Outre ces trois postes, la composante sera dotée d'un spécialiste de la planification des activités de police (P-4) chargé d'élaborer des stratégies à moyen et à long terme, d'assurer la liaison avec les autres composantes de la Mission et ses partenaires, et d'aider le chef de la police à superviser l'exécution des tâches prescrites. Cinq conseillers pour les questions de police (P-4) seront détachés dans les locaux de la police sud-soudanaise afin de fournir des services d'encadrement et des conseils à l'inspecteur général de police, à son adjoint et à d'autres responsables de la police sud-soudanaise en matière d'élaboration et d'application de politiques et stratégies de renforcement des capacités de la police. L'idée est de recruter des personnes expérimentées qui occuperont leur poste plus longtemps que cela ne serait possible pour des fonctionnaires détachés de la Police des Nations Unies. En outre, un chef des opérations de police (P-3) supervisera les opérations de la Police des Nations Unies et assurera un appui opérationnel 24 heures sur 24, en coordination avec les autres composantes de la Mission, notamment le Centre d'opérations civilo-militaire et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission. La composante sera dotée de 1 assistant administratif (agent du Service mobile) auprès du chef de la police, de 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 1 fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) qui s'occupera de l'appui administratif interne, notamment des questions de personnel et de logistique, et assurera la liaison avec le Groupe de l'appui à la Mission, de 1 assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile), de 1 assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) et de 1 assistant informaticien (agent du Service mobile) chargé de programmer et mettre à niveau la base de données de la Police des Nations Unies, et de fournir le cas échéant un appui aux autres groupes de la composante.

Bureaux locaux

97. Chaque État sera doté d'un conseiller pour les questions de police (P-4) chargé de conseiller le gouverneur sur les questions ayant trait au renforcement des services de police sud-soudanais, de conseiller et guider le chef de la police et de superviser le regroupement des bureaux. Ces conseillers superviseront également la mise en œuvre du programme de formation, de réforme et de planification, ainsi que les autres activités de la Police des Nations Unies au niveau des États et des comtés, en assurant la coordination avec les autres composantes de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le PNUD.

Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général ^b	–	1	5	2	1	9	1	–	10
Total proposé	–	1	5	2	1	9	1	–	10

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Dont 4 postes P-5 financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

98. Le secrétariat du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité supervise les activités de la Mission dans les domaines de la justice, de l'administration pénitentiaire et de la réforme du secteur de la sécurité et assure une coordination étroite avec les autres composantes de la Mission et ses partenaires de façon à mener une action intégrée en faveur de l'état de droit, en encourageant l'élaboration de plans et stratégies nationaux. Le Bureau sera chargé des tâches suivantes : a) analyser les synergies entre les aspects techniques des questions d'état de droit et de sécurité qui concernent la MINUSS (police, justice, système pénitentiaire et réforme du secteur de la sécurité) et assurer la cohérence de l'approche globale suivie par la Mission; b) aider à assurer une bonne coordination de l'action menée par les organismes des Nations Unies en faveur de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité, en gérant les outils d'information nécessaires pour procéder à un état des lieux de l'aide internationale et en appuyant les dispositifs de coordination; et c) guider la Mission dans ses relations stratégiques avec le Gouvernement, les partenaires bilatéraux et les acteurs de la société civile concernés par le renforcement de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité, notamment pour superviser l'éventuelle colocalisation d'experts techniques dans les domaines prescrits et aider à définir des priorités de consolidation de la paix supplémentaires pour le système des Nations Unies.

99. Le chef du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité (D-1) assurera la gestion du secrétariat et supervisera les sections consultatives pour les questions judiciaires, militaires et pénitentiaires ainsi que le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité. Il promouvra la cohérence avec les autres composantes de la Mission concernées et l'équipe de pays des Nations Unies, assurera des liens effectifs entre les secteurs de la justice et de la sécurité du Gouvernement du Soudan du Sud, les donateurs bilatéraux et les partenaires internationaux, et aidera le Représentant spécial à promouvoir une bonne coordination de l'action menée en faveur de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité. Le titulaire du poste sera secondé par un spécialiste de la planification (P-4) et un administrateur de programme (P-3) bien familiarisés avec les questions d'état de droit et de réforme du secteur de la sécurité, qui seront chargés de créer un système intégré de planification, de suivi et d'évaluation des activités de la Mission dans le domaine de l'état de droit et de promouvoir la coordination interne et externe, en ce qui concerne notamment la mise en place des capacités nationales nécessaires pour diriger et coordonner l'assistance. L'équipe sera dotée d'un spécialiste des affaires judiciaires (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), qui l'aidera pour l'établissement de rapports et la coordination, et d'un assistant administratif (agent du Service mobile). Un administrateur de programme (adjoint

de 1^{re} classe) recruté sur le plan national fournira une assistance pour l'échange d'informations et la liaison avec les homologues nationaux. En outre, quatre postes de conseiller principal (P-5) sont demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Moyennant l'accord du Gouvernement, ces conseillers seront détachés auprès du Ministère de l'intérieur (2 spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité), du Ministère de la justice (un spécialiste des réformes législatives) et du Service pénitentiaire (un spécialiste des questions pénitentiaires). Ils aideront à formuler des stratégies pour différents aspects de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'à mettre en place les capacités nécessaires au niveau national pour que le pays puisse prendre pleinement en charge les stratégies formulées. Les titulaires de ces postes rendront compte à leurs homologues nationaux.

Section consultative pour les questions judiciaires

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
Quartier général ^b	–	–	4	1	1	6	3	–	9
Bureaux locaux ^b	–	–	4	14	–	18	5	5	28
Total proposé	–	–	8	15	1	24	8	5	37

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Dont 19 postes (10 P-3, 4 P-2 et 5 administrateurs recrutés sur le plan national) financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

100. La Section consultative pour les questions judiciaires est chargée de guider l'action menée par la Mission avec les acteurs juridiques et judiciaires concernés au niveau central ainsi qu'à celui des États et des comtés afin de renforcer le secteur judiciaire grâce à des interventions dans les domaines judiciaires sensibles sur le plan politique qui sont directement liés à la promotion de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud. La Section fournira des conseils et un appui au Gouvernement et aux autorités judiciaires sud-soudanais dans les domaines suivants : a) aide au renforcement du cadre constitutionnel et législatif et à la formulation de stratégies de renforcement de l'état de droit, tout particulièrement dans les domaines importants pour la consolidation de la paix; b) aide et conseils au Gouvernement sur les moyens de réduire le nombre d'arrestations et de détentions arbitraires grâce à une administration de la justice plus rapide, plus efficace, plus transparente et conforme aux normes internationales; c) en collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires, fourniture d'un appui technique aux autorités judiciaires et aux Ministères de l'intérieur, de la justice et des affaires pénitentiaires pour qu'ils puissent mesurer efficacement les progrès réalisés dans le domaine de l'état de droit et recenser avec précision les besoins et les lacunes à combler pour consolider la paix à long terme; et d) appui au Gouvernement pour renforcer le système de justice pénale militaire, en fournissant dans un premier temps des conseils techniques sur la stratégie d'ensemble, l'approche à suivre par l'ONU et d'autres mesures d'aide. La Section fournira également, conjointement avec le PNUD dans le cadre du Programme pour la justice dans l'État de Jonglei, une assistance pour l'intégration

des services judiciaires, pénitentiaires et de police à Akobo et Pibor (les deux centres de liaison pour l'état de droit). Ces activités pilotes pourraient être ultérieurement adaptées et reproduites dans d'autres lieux critiques.

Quartier général

101. La Section sera dirigée par un spécialiste hors classe des affaires judiciaires (P-5), qui relèvera du chef du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité. Le chef de la Section supervisera les activités de la Section à Djouba et sur le terrain, élaborera des plans de travail et des stratégies et fournira des conseils au Représentant spécial sur les questions judiciaires. Il sera secondé par trois spécialistes des affaires judiciaires (P-4) qui travailleront en étroite collaboration avec leurs homologues nationaux pour formuler des stratégies. Moyennant l'accord du Gouvernement, les titulaires de ces postes pourraient être ultérieurement installés dans les mêmes locaux que leurs homologues nationaux. L'un d'entre eux sera un spécialiste de la constitution et de la réforme législative, le second sera spécialisé dans les détentions arbitraires et le troisième supervisera l'application des indicateurs de l'état de droit des Nations Unies afin d'aider le Gouvernement et les autorités judiciaires à mesurer les progrès réalisés dans le secteur judiciaire. Pour faciliter son travail d'analyse et d'établissement de rapports, la Section sera dotée de 1 attaché de recherche (P-3) chargé de rédiger des documents d'orientation et rapports, de 2 spécialistes des affaires judiciaires (administrateurs recrutés sur le plan national) qui aideront à formuler des conseils et à appliquer les indicateurs de l'état de droit des Nations Unies, de 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et de 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux locaux

102. Dans chaque État, le spécialiste des affaires judiciaires travaillera au sein du groupe Environnement protecteur, en étroite coopération avec les homologues nationaux, afin de mettre en œuvre des stratégies visant à réduire les arrestations et détentions arbitraires et d'aider les autorités et les instances judiciaires locales à appliquer les indicateurs de l'état de droit des Nations Unies. À Bor, Malakal, Wau et Rumbek, où les détentions arbitraires et illégales sont particulièrement nombreuses, l'équipe chargée des questions judiciaires sera dirigée par un spécialiste des affaires judiciaires (P-4) qui fournira des conseils techniques et assurera une liaison étroite avec les autorités nationales. Le spécialiste en poste à Bor aidera également à mettre en œuvre le Projet pour la justice dans l'État de Jongleï, en collaboration avec le PNUD. À Kwajok, Yambio, Bentiu, Aweil et Torit, l'équipe sera dirigée par un spécialiste des affaires judiciaires (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

103. Des discussions ayant été entamées avec le Gouvernement et les priorités pouvant encore évoluer, un nombre total de 19 postes est demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la période 2011-2012. À Bor, Malakal, Wau et Rumbek, trois postes de spécialiste des affaires judiciaires sont demandés pour chaque site, comme suit : un P-3, un adjoint de 1^{re} classe (P-2) et un administrateur recruté sur le plan national. Les titulaires de ces postes fourniront un appui fonctionnel au chef d'équipe et aideront les autorités et les instances judiciaires des États concernés à appliquer les indicateurs de l'état de droit des Nations Unies. À Torit, Kwajok, Aweil, Yambio et Bentiu, un spécialiste des affaires judiciaires (P-3) sera chargé de collaborer avec les homologues nationaux à

la mise en œuvre de stratégies visant à réduire le nombre d'arrestations et de détentions arbitraires, et d'aider les autorités et les instances judiciaires locales à appliquer les indicateurs de l'état de droit des Nations Unies. Dans l'État de l'Équatoria central, deux postes de spécialiste des affaires judiciaires sont demandés, un P-3 et un administrateur recruté sur le plan national, qui recevront un appui de l'équipe installée au quartier général à Djouba.

Section consultative pour les questions de justice militaire

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Quartier général ^b	–	–	2	1	–	3	–	3
Total proposé	–	–	2	1	–	3	–	3

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Dont 2 postes (1 P-4 et 1 P-3) financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

104. La Section consultative pour les questions de justice militaire collaborera avec les responsables gouvernementaux à la définition d'une stratégie d'appui de la MINUSS pour instituer un système de justice militaire efficace, complémentaire du système de justice civile. L'équipe sera dirigée par un conseiller principal pour la justice militaire (P-5) qui fournira des avis techniques au Gouvernement et l'aidera à élaborer un programme national d'assistance. Placé sous l'autorité du Chef du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité, il travaillera en coordination étroite avec les composantes concernées de la Mission, notamment le Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité, la composante militaire et la composante droits de l'homme. Un appui supplémentaire sera demandé aux États Membres pour la justice militaire, sur la base d'un programme ayant la pleine adhésion du pays. Étant donné qu'il s'agit d'un domaine très spécialisé et que les besoins techniques continueront d'évoluer, les postes suivants sont demandés au titre du personnel temporaire pour l'exercice 2011-2012 : 1 spécialiste des affaires judiciaires (P-4) ayant des compétences spécialisées en matière de renforcement des capacités, et 1 administrateur de programme (P-3). Le conseiller principal pour la justice militaire aura besoin de cet effectif minimum pour l'aider à formuler un programme d'appui approprié, en coordination avec l'ONU et les partenaires bilatéraux.

Section consultative pour les questions pénitentiaires

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
Quartier général	–	–	6	2	1	9	1	3	13
Bureaux locaux	–	–	–	6	–	6	2	–	8
Total	–	–	6	8	1	15	3	3	21

^a Administrateurs et agents des services généraux.

105. La Section consultative pour les questions pénitentiaires fournira, en coopération avec les partenaires internationaux, des conseils et une aide au Gouvernement sud-soudanais pour mettre en place un système pénitentiaire sûr et humain en s'appuyant sur des conseils et une assistance technique. La Section aidera le Gouvernement à formuler des stratégies visant à rendre le système pénitentiaire sud-soudanais plus professionnel, notamment en adoptant des méthodes de gestion des prisons fondées sur la notion de droits de l'homme et conformes aux normes internationales. Elle fournira également des conseils et une assistance technique au Service pénitentiaire national, notamment des services d'encadrement, de formation et de renforcement des capacités des gardiens de prison, et contribuera aux efforts déployés par les organismes des Nations Unies, les donateurs et d'autres partenaires en vue de mobiliser des ressources pour le renforcement des capacités et l'amélioration des infrastructures à long terme.

Quartier général

106. Un spécialiste hors classe des questions pénitentiaires (P-5) assurera le contrôle et la direction de la Section, sous l'autorité du Chef du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité. Il sera secondé par trois spécialistes des questions pénitentiaires (P-4) chargés respectivement de superviser la formation et le perfectionnement du personnel, de superviser la réforme du système pénitentiaire et de fournir des conseils sur les prisons militaires. En outre, un administrateur de programme (P-4) gèrera les projets sur les prisons, assurera la liaison avec les organismes des Nations Unies et autres partenaires, et mobilisera des fonds pour l'exécution des projets. Le Bureau au quartier général sera doté de 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et de 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

107. Six postes seront affectés au Siège au Service pénitentiaire national du Soudan du Sud. Un spécialiste hors classe des questions pénitentiaires (P-5) fournira des conseils stratégiques sur la réforme et la restructuration du système pénitentiaire, un spécialiste des systèmes informatiques (P-3) établira et tiendra à jour une base de données sur les catégories de détenus et dispensera une formation aux responsables pénitentiaires sur le système de gestion des données, et un spécialiste des affaires pénitentiaires (P-3) sera chargé d'élaborer et mettre en œuvre des programmes de réadaptation et de réintégration des détenus. En outre, trois fonctionnaires d'administration (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) spécialisés respectivement dans la finance, la valorisation des ressources humaines et l'administration pénitentiaire fourniront des conseils sur la mise en place de systèmes appropriés et une aide pour l'encadrement des homologues nationaux.

Bureaux locaux

108. Quatre spécialistes des questions pénitentiaires (P-3) affectés respectivement à Bor, Wau, Malakal et Djouba assureront la gestion des programmes carcéraux des États et superviseront les spécialistes détachés par les États Membres dans les établissements pénitentiaires à travers le pays. À Bor, le spécialiste sera également chargé de fournir des avis techniques pour le Projet pour la justice mené en collaboration avec le PNUD dans l'État de Jonglei. En outre, deux formateurs spécialistes des questions pénitentiaires (P-3) seront détachés dans les locaux de l'École nationale de formation du personnel pénitentiaire à Djouba où, avec l'aide des formateurs détachés par les États Membres, ils mettront au point des modules de

formation et superviseront la formation dispensée par les formateurs en détachement et leurs homologues sud-soudanais. Ils seront secondés par un formateur (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant de bureau/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe de la réforme du secteur de la sécurité

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général ^b	–	–	3	4	–	7	4	3	14
Bureaux locaux ^b	–	–	–	–	–	–	10	–	10
Total	–	–	3	4	–	7	14	3	24

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Dont 17 postes (1 P-4, 1 P-3, 2 P-2 et 13 administrateurs recrutés sur le plan national) financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

109. Le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité aidera le Gouvernement sud-soudanais à se doter des moyens d'assurer la sécurité, d'instaurer l'état de droit et de renforcer les secteurs de la sécurité en l'aidant à formuler des stratégies pour réformer le secteur de la sécurité. Moyennant l'accord du Gouvernement, le Groupe sera chargé des tâches suivantes pendant l'exercice 2011-2012 : a) aider à élaborer la stratégie de sécurité nationale, comme le prévoit la constitution de transition, ainsi que d'autres stratégies ayant trait à la réforme du secteur de la sécurité; b) afin d'élaborer ces stratégies, aider les administrations concernées à procéder à un examen du secteur de la sécurité, s'agissant notamment des besoins et des priorités de la population et du Gouvernement en matière de sécurité; c) fournir un appui aux 10 comités chargés de la sécurité dans les États afin de les encourager à participer à l'élaboration des stratégies de réforme du secteur de la sécurité et à s'acquitter de leur mission de protection des civils; d) aider les acteurs officiels et non officiels à élaborer des stratégies pour améliorer le fonctionnement des mécanismes formels et informels de contrôle et de responsabilisation dans le secteur de la sécurité; et e) aider à formuler des stratégies de gestion des armes légères et de petit calibre, en mettant l'accent sur l'entreposage des armes en lieu sûr et la gestion des armes et en s'appuyant sur les travaux menés par le Bureau du Soudan du Sud pour la sécurité locale et le contrôle des armes légères et par le programme du PNUD pour la sécurité locale et le contrôle des armements.

Quartier général

110. L'équipe sera dirigée par un spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) qui, sous l'autorité du Chef du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité, supervisera le travail du Groupe, élaborera des plans de travail et des stratégies en assurant la coordination voulue avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, assurera la liaison avec les hauts responsables du Ministère de la défense et la SPLA, et fournira des conseils au Représentant spécial, aux coordonnateurs de la réforme du secteur de la sécurité au niveau des États et aux autres composantes de la Mission concernées par cette question. Un spécialiste de la

réforme du secteur de la sécurité (P-4) dirigera les activités menées par l'équipe d'orientation stratégique du Groupe à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement pour procéder à l'examen d'ensemble du secteur de la sécurité et formuler la stratégie de sécurité nationale ainsi que les stratégies y afférentes, et fournira des conseils et un appui dans le plein respect des décisions prises au niveau national. En outre, en coordination avec les partenaires internationaux, il facilitera l'apport des compétences spécialisées supplémentaires dont le Gouvernement pourrait avoir besoin pour la réforme du secteur de la sécurité. Le titulaire du poste sera secondé par deux spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national). Comme suite aux recommandations issues de l'examen des capacités civiles, il sera fait appel aux compétences spécialisées des États Membres dans le cadre d'accords bilatéraux. Le Groupe sera appuyé par trois spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

111. Des discussions ayant été entamées avec le Gouvernement et les priorités pouvant encore évoluer, sept postes sont demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la période 2011-2012. Deux spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité (adjoints de 1^{re} classe) (P-2) aideront le Chef du Groupe à s'acquitter de ses fonctions, tiendront à jour les plans de travail, assureront la liaison avec le terrain, le suivi et l'évaluation, et établiront des rapports. Une équipe chargée du contrôle des armes légères, composée de deux spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité (1 P-4 secondé par un administrateur recruté sur le plan national), aidera le Gouvernement sud-soudanais à élaborer une stratégie de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, l'accent étant mis sur la gestion des armes et leur entreposage en lieu sûr. Bien que les autres composantes de la Mission fournissent un appui technique pour le contrôle des armements sur le terrain, le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité assurera la coordination des conseils d'ordre stratégique et la cohérence avec le processus global de réforme du secteur de la sécurité, avec le programme du PNUD pour la sécurité locale et le contrôle des armements et avec l'approche suivie par le Gouvernement en matière de gestion et d'entreposage des armes. Une équipe chargée des organes de contrôle, composée de deux spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), aidera le cas échéant les acteurs nationaux (Gouvernement, organes législatifs et acteurs de la société civile) à formuler des stratégies de renforcement des mécanismes de contrôle et de responsabilisation dans le secteur de la sécurité, notamment en offrant ses bons offices pour réunir les acteurs, en fournissant des conseils techniques et en proposant des pratiques optimales. Enfin, un spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) fournira un appui direct au secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité, qui est chargé d'élaborer la stratégie de sécurité nationale. Sous réserve de l'autorisation officielle du Gouvernement, le titulaire du poste travaillera dans les locaux du secrétariat exécutif et relèvera de son Directeur, dans les limites de son mandat. Il rendra également compte au Chef du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité de la MINUSS.

Bureaux locaux

112. Du fait que les discussions se poursuivent avec le Gouvernement sud-soudanais, 10 postes de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) sont demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Ces spécialistes seront détachés auprès du secrétariat exécutif du Comité de la sécurité de chaque État afin d'aider les comités à gérer leurs travaux et à appliquer les décisions. L'idée est d'aider ainsi le Gouvernement à élaborer une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité qui tienne compte des besoins de chaque État et à s'acquitter de sa mission de protection des civils au niveau local. Les titulaires des postes rendront compte à leurs homologues nationaux dans les limites de leur mandat, tout en bénéficiant des conseils et de la supervision du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité.

Groupe du VIH/sida

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général	–	–	1	1	1	3	2	2	7
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	2	2	4
Total	–	–	1	1	1	3	4	4	11

^a Administrateurs et agents des services généraux.

113. Le Groupe du VIH/sida sera chargé d'intégrer la sensibilisation au problème du VIH/sida dans tous les domaines d'activité. En collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour la population et la Commission de lutte contre le sida du Soudan du Sud, le Groupe assurera la formation des membres des forces organisées, notamment la SPLA, la police sud-soudanaise et le personnel pénitentiaire, en matière de sensibilisation au VIH/sida. En outre, il sera chargé des tâches suivantes : a) aider à intégrer la sensibilisation au VIH dans les autres domaines d'activité, notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration; b) mener une action permanente de sensibilisation au VIH/sida, notamment grâce à l'éducation par les pairs, au rythme de la relève des contingents; c) former des conseillers sur le VIH/sida et assurer l'accès à des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels sur le terrain; d) assurer le suivi et l'évaluation d'un programme de prévention du VIH/sida et de sensibilisation au problème dans l'ensemble de la Mission, en réalisant notamment des enquêtes initiales et des études sur les connaissances, les attitudes, les pratiques et les comportements; et e) concevoir et mettre en place un programme global de sensibilisation et de prévention du VIH/sida à l'intention du personnel de la Mission afin de réduire les risques de contamination.

Quartier général

114. Le Groupe sera dirigé par un conseiller sur le VIH/sida et directeur de programme (P-4) chargé de planifier et d'élaborer un programme global de prévention du VIH comprenant des stratégies d'information, d'éducation et de communication qui tiennent compte des particularités culturelles, de mettre en

œuvre et contrôler les programmes de sensibilisation, de former des agents de changement, des conseillers et des membres du personnel chargés de sensibiliser leurs collègues, et de superviser les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels dans la zone de la Mission. Le titulaire du poste sera secondé par un conseiller adjoint (P-3), qui l'aidera à coordonner les services de consultation sur le VIH/sida dans l'ensemble de la Mission. Le Conseiller adjoint sera chargé de suivre et d'évaluer l'impact des stratégies de sensibilisation et de contrôler les services mobiles de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels. En outre, il assurera la liaison avec les équipes de suivi et d'évaluation des organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour veiller à la cohérence de leur action et aidera à intégrer la sensibilisation au VIH/sida dans les autres domaines d'activité. Le Groupe sera également doté de 1 conseiller sur le VIH/sida et coordonnateur des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels fournis sur le terrain (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 1 formateur (administrateur recruté sur le plan national), de 1 conseiller (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national), de 1 assistant administratif pour les programmes d'information, d'éducation, de communication et de formation (agent du Service mobile) et de 1 assistant de bureau/bibliothécaire (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux locaux

115. Au niveau des États, le Groupe du VIH/sida aura deux équipes mobiles composées de deux formateurs (1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), qui organiseront des ateliers réguliers de sensibilisation au VIH/sida, des programmes d'éducation par les pairs et des campagnes pour encourager un changement de comportement, et des services permanents de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à l'intention du personnel dans toutes les zones de déploiement.

Composante 4 : droits de l'homme

116. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1996 (2011), la Mission procédera à ces activités de surveillance, d'investigations et d'enquêtes sur les droits de l'homme et les violations potentielles du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme et informera le Conseil de sécurité de toute violation flagrante des droits de l'homme.

117. La Mission aidera le Gouvernement à établir un cadre normatif qui soit favorable à la promotion et à la protection des droits de l'homme, notamment en appuyant des processus constitutionnels et législatifs qui veillent au respect des droits de l'homme. Elle aidera également le Gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine, dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme.

118. La Mission consolidera en outre le respect des droits de l'homme grâce au renforcement des capacités, au développement des institutions, à la promotion d'une société civile dynamique et maîtresse de son destin et à la protection de l'espace politique, grâce à des médias indépendants qui soient en mesure de surveiller la situation des droits de l'homme.

4.1 Une amélioration de la situation des droits de l'homme dans tout le pays

4.1.1 Le Soudan du Sud ratifie les instruments ci-après ou y adhère : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et présente des rapports initiaux au titre de trois de ces instruments au moins.

4.1.2 Le Soudan du Sud promulgue dans le domaine considéré des lois qui sont harmonisées avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme et renforce la Commission sud-soudanaise pour la paix, conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris).

4.1.3 Les violations des droits de l'homme commises par la SPLA et la police diminuent de 50 % et le nombre d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme augmente de 50 %.

4.1.4 Le nombre d'organisations et de médias indépendants qui sont créés et défendent les droits de l'homme augmente de 10 %.

4.1.5 Le nombre d'arrestations et de détentions de défenseurs des droits de l'homme et d'acteurs de la société civile baisse de 70 %.

4.1.6 Le nombre total d'incidents liés à des violations des droits de l'homme, signalés dans les zones de conflit, diminue.

Produits

- Fourniture d'avis aux assemblées législatives au niveau central et à celui des États grâce à la tenue de 2 réunions consultatives sur le cadre de protection des droits de l'homme et à l'alignement du droit interne sur les obligations juridiques internationales; octroi d'une aide à l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action national relatif aux droits de l'homme
- Fourniture d'avis au Gouvernement sud-soudanais sur la ratification des traités internationaux et les obligations qui en découlent en matière de présentation des rapports

- Fourniture de conseils à la Commission sud-soudanaise pour la paix grâce à la tenue de 2 réunions consultatives au niveau central et à celui des États et à l'élaboration de 5 programmes de renforcement des capacités pour les présidents et le personnel des commissions
- Fourniture de conseils aux services de police du Soudan du Sud grâce à la tenue de 20 réunions consultatives et de 10 ateliers de formation aux droits de l'homme, au moins, au niveau central et à celui des États, ainsi qu'à la SPLA, grâce à la tenue de réunions consultatives et de l'organisation de 5 programmes de formation
- Fourniture de conseils aux autorités judiciaires grâce à la tenue de réunions consultatives et de 10 ateliers de formation axés sur les droits de l'homme à l'intention des juges, des avocats et des procureurs, au niveau central et à celui des États
- Établissement de 2 rapports publics sur la situation des droits de l'homme dans le pays, en collaboration étroite avec l'armée, la police, les affaires civiles et les autres composantes civiles, pour déterminer les points chauds et recenser les populations vulnérables, élaborer des mesures de protection et former le personnel en uniforme
- Organisation, aux niveaux des États et des comtés, de 10 programmes de formation aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit, à l'intention des organisations de la société civile, y compris des journalistes, ainsi que de sensibilisation de la population aux droits de l'homme, grâce à des émissions de radio, à des réunions, à des débats et à d'autres médias
- Fourniture d'avis au Gouvernement sur les lois relatives à la nationalité et à la citoyenneté, en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que sur les lois électorales, en coordination avec le PNUD, et sur le droit de la famille, dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme, et formulation d'observations relatives à des lois clefs au niveau central et à celui des États
- Fourniture de conseils aux députés et aux autorités pénitentiaires, grâce à la tenue de 20 réunions consultatives et de 10 ateliers de formation sur la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau central et à celui des États; et fourniture d'un appui consultatif, en collaboration avec l'UNICEF, au Ministère de l'éducation au sujet de l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans le programme des écoles secondaires

Composante 4 : droits de l'homme

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des droits de l'homme	–	1	16	17	1	35	33	30	98
Groupe de la protection de l'enfance	–	–	3	7	1	11	12	4	27
Groupe de la protection des femmes	–	–	3	6	1	10	–	–	10
Groupe consultatif sur l'égalité des sexes	–	–	2	2	1	5	9	2	16
Total	–	1	24	32	4	61	54	36	151

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Division des droits de l'homme

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général	–	1	6	7	1	15	6	1	22
Bureaux locaux	–	–	10	10	–	20	27	29	76
Total	–	1	16	17	1	35	33	30	98

^a Administrateurs et agents des services généraux.

119. La Division des droits de l'homme pilotera l'appui accordé au Gouvernement du Soudan du Sud, en tant que nouvel État, pour l'aider à mettre en œuvre les normes internationales en matière de droits de l'homme et à en empêcher ou punir les violations. La Division fournira des conseils techniques et une assistance pour appuyer la ratification et la mise en œuvre des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, en coordination étroite avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies spécialement mandatés. La Division mènera des activités de contrôle, d'enquête et de vérification concernant des violations réelles ou potentielles des droits de l'homme et du droit international humanitaire et établira des rapports à ce sujet pour les porter à l'attention des autorités nationales et, en cas de violations flagrantes, du Conseil de sécurité. La Division des droits de l'homme aidera également le Gouvernement à élaborer des stratégies de développement des capacités nationales en matière de droits de l'homme et à mettre en place des institutions de défense des droits de l'homme, et fournira des conseils et une assistance aux autorités nationales et locales, notamment militaires et policières, sur leurs obligations en matière de respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit des réfugiés, dans le cadre d'une approche de protection des civils à l'échelle de la Mission. En étroite collaboration avec la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et avec l'appui du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), la Division participera au renforcement des capacités des institutions nationales chargées de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et plus particulièrement l'armée, la police et d'autres institutions du secteur de la justice et de la sécurité.

Quartier général

120. La Division des droits de l'homme est placée sous la responsabilité du Directeur des droits de l'homme (D-2), qui est chargé de superviser la performance globale de la Mission et la manière dont elle s'acquitte de son mandat en matière de droits de l'homme et de superviser la direction, la gestion et les opérations stratégiques de la Division à Djouba ainsi qu'aux niveaux des États et des comtés. Vu l'importance des droits de l'homme dans le mandat de la Mission et du caractère très délicat des questions en cause, ce poste de rang élevé revêt une importance cruciale. Le Directeur sera en contact avec les hauts responsables du Gouvernement pour leur signaler les violations potentielles et avérées des droits de l'homme et les aider à élaborer des stratégies pour y répondre de manière adaptée. Il exercera également les fonctions de représentant du Haut-Commissaire aux droits de

l'homme au Soudan du Sud. Le Bureau du Directeur comprendra un spécialiste des droits de l'homme (P-3) et un spécialiste des droits de l'homme recruté sur le plan national qui seront chargés d'épauler le Directeur pour l'organisation, le suivi et l'évaluation des activités de la Division et d'assurer la coordination avec les différentes sections de la MINUSS, les organismes des Nations Unies et le HCDH, selon que de besoin. Le Bureau sera également épaulé par un assistant administratif (agent du Service mobile) et un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

121. La Section des opérations sur le terrain et de l'établissement de rapports est dirigée par un spécialiste des droits de l'homme (hors classe) (P-5) qui supervise la stratégie globale de contrôle, d'enquête et de vérification de la Division, veille à la bonne coordination avec les autres composantes de la Mission, prodigue des conseils aux responsables des droits de l'homme des bureaux locaux et les supervise, supervise l'établissement de rapports et veille au contrôle de la qualité. Il sera épaulé par un spécialiste des droits de l'homme (P-4) qui l'aidera à prodiguer des conseils aux équipes sur le terrain, et dirigera une Équipe mobile d'enquête et de vérification pouvant être envoyée dans des délais très courts n'importe où dans la zone d'opération de la Mission pour mener des enquêtes spéciales, permettre des contacts plus étroits avec les autorités nationales sur des questions particulières et fournir un appui aux équipes au niveau des États. Trois spécialistes des droits de l'homme (P-3) seront chargés d'analyser et de coordonner les rapports émanant de tous les bureaux locaux et pourront être affectés à l'équipe mobile d'enquête et de vérification pour lui fournir rapidement un renfort sur le terrain, selon que de besoin. Un responsable de la remontée de l'information (P-2) sera chargé d'établir des notes d'information quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles, des contributions aux rapports prescrits, des rapports thématiques ponctuels et un rapport public trimestriel. Deux spécialistes des droits de l'homme (administrateurs recrutés sur le plan national) et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international appuieront la préparation et la conduite d'enquêtes spéciales et les opérations de l'Équipe mobile d'enquête et de vérification. Un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) épaulera l'Équipe.

122. Avec l'appui du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Groupe de la coopération technique et du renforcement des capacités collaborera avec les autorités nationales pour élaborer et exécuter des activités visant à renforcer les capacités nationales et locales à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, en prêtant une attention particulière à la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud, aux secteurs de l'armée, de la police et de la sécurité et aux institutions judiciaires. Le Groupe veillera à ce que les droits de l'homme soient intégrés à l'action menée par les Nations Unies au Soudan du Sud. Il est dirigé par un spécialiste des droits de l'homme (hors classe) (P-5) qui supervisera l'appui apporté aux institutions nationales, en particulier la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud et les institutions chargées de la sécurité et de la justice, et qui sera en contact avec les autorités nationales afin de déterminer quels sont leurs besoins dans le domaine du renforcement des capacités et comment la MINUSS, le HCDH et d'autres organismes, fonds et programmes peuvent y répondre. L'intéressé sera épaulé par cinq spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 2 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national). Par ailleurs, deux spécialistes des droits de l'homme (P-4) travailleront au sein de la Commission des droits de l'homme du Soudan du

Sud à laquelle ils fourniront des avis techniques sur l'application des instruments et traités relatifs aux droits de l'homme et qu'ils aideront à élaborer des stratégies et à mobiliser l'assistance de la communauté internationale.

Bureaux locaux

123. Les équipes chargées des droits de l'homme, basées dans les 10 bureaux d'État, travailleront dans le cadre du Groupe de l'environnement protecteur et seront chargées de surveiller et de renforcer les capacités aux niveaux des États et des comtés, de vérifier et d'établir des rapports sur les violations des droits de l'homme et, si nécessaire, d'assurer la liaison avec les autorités et d'aider à l'organisation de formations. Chaque équipe sera dirigée par un spécialiste des droits de l'homme (P-4) chargé d'en superviser toutes les activités, y compris la formation aux normes en matière de droits de l'homme dispensée aux autorités locales, à la société civile ainsi qu'aux institutions du secteur de la justice, notamment la police, le système pénitentiaire et les tribunaux. Dans la mesure du possible, ce spécialiste travaillera dans les mêmes bureaux que ses homologues locaux. Trois spécialistes des droits de l'homme (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) seront responsables de l'exécution du volet du mandat relatif au renforcement des capacités au niveau des États, à la liaison avec les autorités et à l'organisation des formations. Sept équipes bénéficieront de l'appui d'un assistant chargé des droits de l'homme (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et trois équipes seront épaulées uniquement par un assistant chargé des droits de l'homme (agent des services généraux recruté sur le plan national). Par ailleurs, la Division des droits de l'homme dépêchera un spécialiste chargé des droits de l'homme (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) dans chacune des 19 bases d'appui au niveau des comtés, chaque équipe au niveau des États fournissant un appui et des conseils dans le cadre du Groupe de l'environnement protecteur.

Groupe de la protection de l'enfance

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général	–	–	3	1	1	5	2	–	7
Bureaux locaux	–	–	–	6	–	6	10	4	20
Total	–	–	3	7	1	11	12	4	27

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

124. Le Groupe de la protection de l'enfance est chargé d'appuyer la mise en œuvre d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information concernant les violations graves dont sont victimes les enfants et l'Équipe spéciale du mécanisme de surveillance et de communication de l'information. Il facilitera également la mise en œuvre du Plan d'action de la SPLA, en coordination avec l'UNICEF, afin de mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants, et associera les parties au conflit au dialogue sur l'établissement de plans d'action

séparés. Il surveillera également la situation en ce qui concerne les violences sexuelles commises sur des enfants, les assassinats et mutilations d'enfants et, phénomène récent, les attaques contre des écoles et des hôpitaux, et fera rapport sur la question. Le Groupe de la protection de l'enfance s'acquittera de ses fonctions en déployant des spécialistes de la protection de l'enfance dans les États dans lesquels la situation est la plus préoccupante et coopérera étroitement avec les conseillers pour la protection des femmes à l'échelon des États et les spécialistes des droits de l'homme à l'échelon des comtés lorsqu'il n'aura pas pu déployer de spécialistes de la protection de l'enfance. Il généralisera les questions relatives à la protection de l'enfance dans l'ensemble de la Mission et s'attachera avec d'autres spécialistes du domaine à obtenir du Gouvernement qu'il se mobilise de façon coordonnée en faveur des intérêts des enfants et des jeunes et permette à ceux-ci de faire entendre leur voix sur les questions relatives à la paix, à la sécurité et au développement.

Quartier général

125. Le Groupe de la protection de l'enfance sera dirigé par un conseiller à la protection de l'enfance de classe P-5, qui assurera la coordination d'ensemble des questions relatives à la protection de l'enfance dans la Mission et formulera des orientations et des avis. Il sera secondé par deux conseillers de classe P-4. Le premier sera chargé du suivi des questions liées aux enfants dans les conflits armés et à la justice pour mineurs et de la communication de l'information y afférente, ainsi que des questions de coordination et de collaboration avec les mécanismes connexes de communication de l'information. Le second formera et appuiera les équipes locales, et formulera des orientations à leur intention. Un spécialiste de la protection de l'enfance de classe P-3 facilitera la communication de l'information et la formation et administrera une base de données consacrée au suivi des violations graves commises sur des enfants et à la communication de l'information y afférente. L'équipe sera épaulée par un spécialiste de la protection de l'enfance (administrateur national) et deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux locaux

126. La question de la protection de l'enfance est particulièrement préoccupante dans six des 10 États du Soudan du Sud, principalement en raison des agissements de groupes armés et de l'incidence du recrutement d'enfants. Le Groupe déploiera donc un spécialiste de la protection de l'enfance à Wau, Malakal, Bentiu, Yambio, Bor et Torit. Ces spécialistes suivront les questions liées à la protection de l'enfance et à la justice pour mineurs et feront rapport à ce sujet. Chacun sera secondé par un spécialiste de la protection de l'enfance (administrateur recruté sur le plan national). La situation dans quatre autres États est plus stable et plus simple, et un spécialiste de la protection de l'enfance (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), secondé par un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), sera nommé dans chacune des villes suivantes : Rumbek, Kwajok, Djouba et Aweil; ces spécialistes seront épaulés selon que de besoin par les conseillers pour la protection des femmes présents dans ces États. Le Groupe de la protection de l'enfance coopérera étroitement avec le Groupe de la protection des femmes, la Division des droits de l'homme et la Section consultative pour les questions judiciaires à l'échelon des États dans le cadre du groupe Environnement protecteur afin d'éviter les chevauchements d'activités et de tirer le meilleur parti des effets de synergie.

Groupe de la protection des femmes

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général	–	–	3	–	1	4	–	–	4
Bureaux locaux	–	–	–	6	–	6	–	–	6
Total	–	–	3	6	1	10	–	–	10

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

127. Des conseillers pour la protection des femmes seront chargés de surveiller et d'analyser les violences sexuelles liées au conflit, y compris le viol dans les situations de conflit armé et au lendemain d'un conflit, et de faire rapport sur la question, comme demandé dans les résolutions 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité et au paragraphe 24 de la résolution 1996 (2011). Les renseignements ainsi recueillis permettront de mener des activités de sensibilisation stratégiques, de renforcer les activités de prévention et les programmes destinés aux survivants et de faciliter l'établissement de stratégies globales de lutte contre la violence sexuelle. La mise en œuvre d'un arrangement de suivi, d'analyse et de communication de l'information permettra de recueillir de façon systématique et sans délai inutile des éléments d'information exacts, fiables et objectifs sur la violence sexuelle liée au conflit. Les incidents faisant généralement pour victimes des femmes et des enfants, le Groupe de la protection des femmes coopérera étroitement avec le Groupe de la protection de l'enfance. Au quartier général, les deux Groupes collaboreront étroitement pour veiller à ce que cet arrangement et le mécanisme connexe de communication de l'information sur les enfants dans les conflits armés trouvent place dans la mesure du possible dans un système d'information normalisé mis au point collectivement. Ils coopéreront également étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies, compte tenu des mesures prises par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour venir en aide aux personnes ayant survécu à des actes de violence sexuelle.

128. Afin d'éviter que les activités de suivi et de communication de l'information ne fassent double emploi à l'échelon local, le Groupe de la protection des femmes déploiera des spécialistes dans les États dans lesquels la situation est la plus préoccupante et dans ceux dans lesquels il n'y a pas de spécialiste de la protection de l'enfance. Ces spécialistes coopéreront étroitement avec les spécialistes de la protection de l'enfance dans tous les autres États et avec les spécialistes des droits de l'homme aux niveaux des États et des comtés, dans le cadre du groupe Environnement protecteur.

Quartier général

129. Au quartier général, le Groupe de la protection des femmes se composera de trois conseillers. Un conseiller principal de classe P-5 dirigera le Groupe de travail sur la violence sexuelle liée au conflit et supervisera l'établissement du mécanisme de suivi, d'analyse et de communication de l'information demandé dans la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité. Il analysera l'information, examinera les sources de données, facilitera la coordination, établira des projets de rapport et

encouragera et facilitera la mise en commun de l'information sur la violence sexuelle liée au conflit. Il s'attachera, en étroite coordination avec le Groupe de la protection de l'enfance, à obtenir de la part des groupes armés qu'ils préviennent les actes de violence sexuelle et établissent une liste de personnes se livrant à de tels actes. Le Groupe sera secondé par un assistant administratif (agent du Service mobile), qui s'occupera de toutes les fonctions administratives. Le chef du Groupe sera épaulé par un conseiller de classe P-4 spécialiste de la problématique hommes-femmes, qui coopérera avec les composantes pertinentes de la Mission afin que les questions relatives à la violence sexuelle soient systématiquement prises en compte, conformément aux résolutions pertinentes, aidera les membres de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies à mener des activités de sensibilisation auprès des populations, notamment auprès des hommes, et concourra à renforcer la liaison entre les composantes en uniforme de la Mission et les populations. Il sera également secondé par un conseiller de classe P-4 spécialiste des droits de l'homme, qui veillera à ce que le système de gestion de l'information relative aux violences sexuelles liées au conflit soit sécurisé. Le spécialiste des droits de l'homme coordonnera des équipes multidisciplinaires chargées d'enquêter sur les violations du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire international en ce qu'elles ont trait à des violences sexuelles liées au conflit et appuiera l'établissement de procédures standard régissant la communication de l'information sur les violences sexuelles par la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et le Centre d'opérations civilo-militaire. Il coopérera également étroitement avec la composante droits de l'homme afin de venir en aide aux personnes qui ont survécu à des actes de violence sexuelle et qui demandent que justice soit faite. Il facilitera l'organisation d'évaluations et l'établissement de plans de protection contre la violence sexuelle dans le cadre général de la politique de protection des civils de la Mission.

Bureaux locaux

130. Trois conseillers pour la protection des femmes de classe P-3 seront en poste dans les capitales des États à haut risque touchés par le conflit : Malakal, Bor et Bentiu. Trois autres conseillers de classe P-3 seront basés dans les capitales dans lesquelles il n'y a pas de spécialistes de la protection de l'enfance recrutés sur le plan international : Rumbek, Kwajok et Aweil. Trois de ces conseillers seront des spécialistes de la problématique hommes-femmes et trois autres des droits de l'homme : ils formeront une équipe cohérente dans le cadre du groupe Environnement protecteur.

Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Quartier général	–	–	2	1	1	4	1	–	5
Bureaux locaux	–	–	–	1	–	1	8	2	11
Total	–	–	2	2	1	5	9	2	16

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

131. Le Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes interviendra auprès du Gouvernement sud-soudanais sur les questions relatives à toutes les formes de violence sexuelle qui ne sont pas couvertes par les mécanismes de suivi et de communication de l'information prévus par la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité. Il organisera des séances de formation et formulera des conseils techniques à l'intention des parties prenantes en vue de promouvoir la participation des femmes aux mécanismes de décision, et fera mieux comprendre le rôle que jouent les femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il fera fond sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité afin de faire progresser l'émancipation politique des femmes et de faciliter la mise au point de supports de formation simplifiés sur la problématique hommes-femmes. Le Groupe offrira aussi un appui technique et de fond et des séances de formation à toutes les composantes de la Mission afin de les aider à constituer et à renforcer leur capacité interne de transversaliser la problématique hommes-femmes.

Quartier général

132. Le Groupe sera dirigé par un spécialiste de la problématique hommes-femmes de classe P-5, qui rendra compte au Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire). Il assurera la direction stratégique, définira les grandes orientations et s'occupera de la coordination d'ensemble des activités du Groupe. Il formulera des conseils techniques à l'intention de la direction de la Mission en ce qui concerne l'établissement, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de la MINUSS relative à la problématique hommes-femmes. Il conseillera également les composantes de la Mission sur la façon de transversaliser la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et activités; il collaborera avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur les questions liées à la problématique hommes-femmes et il dialoguera avec ses homologues nationaux sur la façon de promouvoir la participation des femmes dans les mécanismes de décision politique et les mécanismes de direction des affaires publiques.

133. Un spécialiste de la problématique hommes-femmes de classe P-4 apportera son concours au chef du Groupe et fournira un appui technique aux activités de promotion de la participation des femmes à la vie politique et à la direction des affaires publiques. À cet effet, il s'attachera à sensibiliser les autorités des États, à dialoguer avec la direction des partis politiques à tous les niveaux, à aider les organisations de la société civile qui œuvrent en faveur de la participation des femmes aux mécanismes de direction et à mettre au point des supports de formation et de sensibilisation concernant la participation des femmes à la vie politique. Il assurera la liaison avec les administrateurs recrutés sur le plan national afin de faciliter la formation et de créer des réseaux de femmes qui pourraient assumer des fonctions de direction. Un spécialiste de la problématique hommes-femmes de classe P-3 assurera la formation interne des composantes de la Mission (militaires, civils et Police des Nations Unies) sur la problématique hommes-femmes, mettra au point des supports de formation, aidera le chef du Groupe à plaider en faveur de la participation politique des femmes aux mécanismes de décision à l'échelon national, et établira une base de données des organisations nationales de la société civile qui œuvrent en faveur de la participation des femmes à la vie politique. Il assumera aussi les fonctions de communication de l'information qui incombent au Groupe. Un assistant administratif (agent du Service mobile), secondé par un assistant de bureau

(agent des services généraux recruté sur le plan national), fournira un appui administratif à l'équipe du quartier général et au personnel en poste dans les bureaux locaux.

Bureaux locaux

134. Un spécialiste de la problématique hommes-femmes de classe P-3 sera en poste à Bor et couvrira les zones instables des États du Haut-Nil, de Jonglei et de l'Unité. Il assurera la formation interne des composantes de la Mission (militaires, civils et Police des Nations Unies) sur la problématique hommes-femmes et se tiendra en rapport avec les autorités et les assemblées des États, les organisations de la société civile, les partis politiques et d'autres institutions afin d'améliorer la participation politique des femmes aux mécanismes de décision à l'échelon des États. Il encadrera également les spécialistes de la problématique hommes-femmes recrutés sur le plan national en poste dans ces États. Un agent des services généraux recruté sur le plan national en poste à Bor assurera l'appui administratif aux membres du Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes basés dans les États du Haut-Nil, de Jonglei et de l'Unité. Neuf spécialistes de la problématique hommes-femmes (7 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) œuvreront auprès de leurs homologues et d'organisations de la société civile au niveau des États et à l'échelon local afin d'appuyer l'émancipation politique des femmes et l'égalité des sexes et de promouvoir la participation des femmes aux mécanismes politiques de prise de décisions. Ils aideront aussi les membres du personnel de la Mission en poste dans les États à chercher des solutions à la problématique hommes-femmes dans leurs domaines respectifs.

Composante 5 : appui

135. La composante appui proposera des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces à l'appui du mandat de la MINUSS et fournira des produits connexes à cet effet.

136. La direction de la composante appui sera basée à Djouba et assurera la direction stratégique, définira les grandes orientations et se tiendra en liaison avec le Gouvernement sud-soudanais, le Siège de l'ONU et d'autres opérations de maintien de la paix. Les éléments de la composante seront déployés aussi largement que possible dans la zone de la Mission afin de fournir des services essentiels aux composantes locales et d'être aussi proches que possible des clients, l'idée étant de réduire les temps de réponse et d'obtenir un bon rapport coût-avantage et des économies d'échelle en différents points de la filière. L'appui au niveau local sera complété par la mise sur pied de mécanismes d'appui au Centre de services régional à Entebbe.

137. La composante appui de la MINUSS appliquera les principes de la stratégie globale d'appui aux missions. Elle sera guidée par trois grandes considérations : la nécessité d'épauler les éléments décentralisés de la Mission; la nécessité d'être très mobile de façon à pouvoir desservir des zones reculées de façon temporaire ou permanente; la constitution de capacités nationales.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.1 Appui efficace et efficient à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

5.1.1 Mise sur pied du quartier général, de 10 bureaux dans les États et de 19 bases d'appui dans les comtés

5.1.2 Recrutement et déploiement de 84 % du personnel civil d'ici au 30 juin 2012

5.1.3 Réduction des effectifs civils dans le cadre de l'externalisation (taux de référence : 11 %)

*Produits***Militaires, personnel de police et personnel civil**

- Déploiement d'une force composée en moyenne de 7 000 membres des contingents (dont 825 spécialistes du génie, 166 observateurs militaires et 168 officiers d'état-major) et de 560 membres de la Police des Nations Unies
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et des moyens de soutien logistique autonome des contingents
- Administration de 3 553 civils, dont 957 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 590 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 506 Volontaires des Nations Unies et 500 agents temporaires
- Formation de 800 agents recrutés sur le plan national dans les domaines suivants : gestion des dossiers et des données, secrétariat, protocole, relations publiques, mécanique, maçonnerie, menuiserie, électricité, plomberie, métallurgie et climatisation

Installations et infrastructures

- Construction de bureaux et de logements destinés au personnel des services organiques au quartier général à Djouba
- Construction et entretien du quartier général à Djouba et des installations de la Mission dans les capitales des 10 États
- Modernisation des 19 bases d'appui de comté
- Exploitation et entretien du matériel appartenant à l'ONU : 14 stations de traitement des eaux, 42 puits et 38 stations d'épuration des eaux dans l'ensemble de la zone de la Mission; 389 groupes électrogènes (Djouba : 158; Wau : 95; Malakal : 88; bases d'appui des comtés : 48)
- Remise en état et entretien de 11 aérodromes et 30 aires de pose d'hélicoptère

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 3 078 véhicules appartenant à l'ONU, dont 15 véhicules blindés, et de 2 255 véhicules appartenant aux contingents dans 10 ateliers installés dans 10 endroits différents
- Fourniture de 5,9 millions de litres de carburant et de lubrifiant aux véhicules appartenant à l'ONU et aux contingents

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 9 avions et de 23 hélicoptères, dont 7 aéronefs de type militaire
- Fourniture de 21 900 heures de vol (8 700 heures réparties entre les avions et 13 200 heures réparties entre les hélicoptères)

- Fourniture de 20,7 millions de litres de carburant et de lubrifiant pour les opérations aériennes

Communications

- Prise en charge et maintenance de 30 liaisons hertziennes et de 44 terminaux VSAT
- Prise en charge et maintenance de 58 répéteurs VHF, 78 stations de base HF et radios mobiles et 39 centraux téléphoniques
- Mise en œuvre d'un projet Tetra à Malakal, Wau et Djouba

Informatique

- Prise en charge et maintenance de 126 serveurs, 3 188 ordinateurs de bureau, 1 763 ordinateurs portables, 337 imprimantes et 110 expéditeurs numériques dans 39 sites
- Prise en charge et maintenance de 38 réseaux locaux et réseaux longue distance desservant 3 288 utilisateurs dans 38 sites

Santé

- Exploitation et entretien de 11 unités médicales de niveau I appartenant à l'ONU, dont 1 au Centre de services régional, de 12 unités médicales de niveau I appartenant aux contingents et de 3 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire par la route ou par air pour tous les sites de la Mission, notamment vers 7 hôpitaux de niveau IV (1 à Nairobi, 3 au Caire et 3 à Entebbe), et d'un dispositif d'évacuation sanitaire aérienne en dehors de la zone de la Mission
- Établissement de manuels de renforcement des capacités, de modules de formation et de supports d'information, d'éducation et de communication
- Promotion de stratégies de lutte contre le VIH/sida et de sensibilisation à ces questions auprès de l'ensemble du personnel de la Mission, poursuite du programme de sensibilisation aux questions relatives au VIH/sida destiné à l'ensemble du personnel de la Mission, et gestion des services de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels pour le VIH/sida offerts au personnel de la Mission

Sécurité

- Services de sécurité 24 heures sur 24 dans l'ensemble de la zone de la Mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 offerte aux dirigeants de la Mission et aux personnalités en visite
- Conseils concernant les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et évaluation de 100 domiciles
- Organisation de 433 séances de sensibilisation aux questions relatives à la sécurité et aux plans d'action en cas de crise à l'intention de tous les membres du personnel de la Mission

Composante 5 : appui

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission	–	2	11	7	21	41	28	20	89
Services administratifs ^b	–	1	24	31	86	142	248	77	467

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Services d'appui intégrés ^b	–	1	31	46	231	309	890	195	1 394
Section de la sûreté et de la sécurité ^b	–	–	2	38	107	147	515	–	662
Total	–	4	68	122	445	639	1 681	292	2 612

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Y compris les emplois de temporaire financés au moyen des fonds réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du Directeur de l'appui à la Mission

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général	–	2	7	6	8	23	6	1	30
Bureaux locaux	–	–	4	1	13	18	22	19	59
Total	–	2	11	7	21	41	28	20	89

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

138. Le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission fournira un appui administratif, logistique et technique aux contingents, au personnel de la police civile et au personnel des bureaux organiques de la Mission, facilitant ainsi la mise en œuvre du mandat de la MINUSS. Les responsabilités sont telles qu'il est proposé de créer le poste de directeur à la classe D-2. Le directeur adjoint (D-1) assurera la coordination avec le chef des services administratifs, le chef des services d'appui intégrés et le Centre de services régional à Entebbe afin d'aider les fonctionnaires d'administration en poste dans les États à fournir un appui administratif et logistique aux États et aux comtés. La Section du budget, le Groupe de la sécurité aérienne, la Commission d'enquête et les bureaux administratifs dans les États relèveront directement du Directeur de l'appui à la Mission.

Quartier général

139. Outre l'appui donné par le Directeur adjoint, le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission bénéficiera du concours d'un fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) chargé de diriger les collaborateurs immédiats du Directeur. Le fonctionnaire hors classe jouera un rôle de coordination en ce qui concerne les audits, les questions relatives à la déontologie et à la discipline et les questions relevant du Bureau des services de contrôle interne, il se tiendra en rapport avec le chef de cabinet sur les questions intéressant le Ministère des affaires étrangères et l'établissement des règles de fonctionnement de la Mission. Le Bureau sera également secondé par 2 fonctionnaires d'administration (1 administrateur de classe P-4 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et 2 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

140. Le Groupe de la planification de l'appui et des politiques épaulera également le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission et se composera de trois spécialistes de la planification (1 fonctionnaire de classe P-4, 1 de classe P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et de deux assistants (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), qui s'occuperont exclusivement de la coordination des nouveaux projets, des demandes d'aide émanant des services organiques, et de la coordination avec les autres organismes des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies. Le Groupe aidera le Directeur à s'acquitter de ses fonctions de planification et d'organisation puisqu'il réceptionnera toutes les demandes d'aide émanant des composantes militaires et organiques, des bureaux locaux et des membres des organismes des Nations Unies au Soudan du Sud, transposera ces demandes dans des plans de mise en œuvre et des recommandations qui synchroniseront toutes les activités d'appui, et suivra le fonctionnement de la filière d'approvisionnement afin d'évaluer le degré de satisfaction des clients.

141. La Section du budget supervisera l'établissement des budgets de la Mission et des rapports sur l'exécution des budgets, et formulera pour ce faire des conseils sur la gestion du fonds d'affectation spéciale, examinera les accords avec les donateurs, les mémorandums d'accord, les plans de dépenses et les rapports d'étape, établira les rapports financiers pour les donateurs et aidera le Bureau de la planification stratégique à gérer les projets à effet rapide. Elle sera dirigée par 1 fonctionnaire de classe P-5, qui sera chargé de la coordination d'ensemble des activités d'établissement du budget et de la gestion des crédits alloués et qui sera secondé par 5 fonctionnaires du budget (2 fonctionnaires de classe P-4, 2 de classe P-3 et 1 agent du Service mobile), 4 assistants (budget) (agents du Service mobile) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

142. Le Groupe de la sécurité aérienne vérifiera la conformité de tous les aéronefs et aérodromes aux normes internationales de sécurité et assurera la liaison sur des questions d'intérêt commun avec ses homologues des autres missions déployées dans la région. Il sera dirigé par 1 spécialiste de la sécurité aérienne de classe P-4, secondé par 1 spécialiste de la sécurité aérienne de classe P-3, 1 spécialiste de la sécurité et de la santé (P-3) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

143. La Commission d'enquête sera chargée d'établir des rapports, de dresser une liste des affaires et de suivre l'application de ses recommandations. Elle sera dirigée par 1 fonctionnaire de classe P-3, secondé par 2 assistants (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

Bureaux locaux

144. Le Directeur adjoint de l'appui à la Mission coordonnera l'appui administratif et technique fourni aux 10 bureaux au niveau des États et aux 19 bases d'appui au niveau des comtés. Des fonctionnaires d'administration de classe P-4 dirigeront les bureaux ouverts dans les villes de Malakal, Bor, Bentiu et Wau, du fait de l'importance stratégique de ces capitales, tandis que des fonctionnaires d'administration appartenant au Service mobile dirigeront ceux qui seront ouverts dans cinq autres capitales : Torit, Yambio, Aweil, Kwajok et Rumbek. Des membres du personnel en poste au quartier général de la MINUSS assureront les fonctions correspondantes à Djouba. Sept capitales d'État bénéficieront du concours

d'assistants administratifs (agents du Service mobile) polyvalents et capables de fournir des services dans les domaines des finances et des ressources humaines. Vingt-deux assistants de bureau et assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront également répartis entre les 10 bureaux au niveau des États. Les fonctions spécialisées qui ne pourront pas être assumées dans les bureaux locaux seront centralisées dans les pôles d'appui (Malakal, Wau et Djouba), tandis que des équipes mobiles épauleront les autres bureaux. À l'appui des objectifs de renforcement des capacités nationales, chacune des 19 bases d'appui au niveau des comtés sera dotée d'un fonctionnaire d'administration (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), qui sera chargé de coordonner les activités administratives, d'assurer la liaison avec la capitale de l'État et de fournir un appui de base aux membres du personnel en poste dans les bases.

145. En raison de l'intensité du trafic aérien entre Wau, Rumbek, Raja, Aweil, Kwajok, Abyei et Entebbe, un bureau local sera établi à Wau afin de coordonner les activités relatives à la sécurité aérienne, notamment les inspections de sécurité, les contrôles et les évaluations, et d'enquêter sur les incidents aériens. Il sera doté d'un spécialiste de la sécurité aérienne de classe P-3. Un autre bureau, doté d'un spécialiste de la sécurité aérienne appartenant au Service mobile, sera chargé de fonctions analogues à Malakal.

Services administratifs

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général ^b	–	1	16	22	39	78	82	29	189
Entebbe	–	–	8	5	36	49	51	3	103
Bureaux locaux	–	–	–	4	11	15	115	45	175
Total	–	1	24	31	86	142	248	77	467

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Y compris un emploi de classe P-3 financé au moyen des fonds prévus pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

146. Un fonctionnaire de classe D-1 dirigera les services administratifs et sera chargé de mettre en place des politiques rationnelles, des procédures comptables adéquates, et des normes et des outils conformes aux prescriptions et pratiques de l'ONU afin de gérer et de contrôler les finances; il encadrera, appuiera et supervisera le travail des cadres administratifs; il orientera, évaluera, supervisera et conseillera les assistants administratifs et les autres membres du personnel dans ses domaines de responsabilité; il conseillera à titre principal la direction sur la mise en œuvre et l'interprétation de toutes directives, politiques et règles concernant l'appui. Les services administratifs comprennent le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, le Groupe du soutien psychologique et matériel, les sections des finances, des ressources humaines, des achats, de la gestion des contrats, des services médicaux, des services généraux et de la formation. Le chef des services administratifs sera également chargé de fournir des services de qualité,

principalement par l'intermédiaire du Centre de services régional d'Entebbe, mais il disposera aussi d'une équipe au Soudan du Sud au cas où il serait nécessaire de traiter en direct certaines questions urgentes. Les membres du personnel en poste dans les différents sites feront rapport dans la pratique à la section des services administratifs dont ils dépendront et s'acquitteront de leurs responsabilités conformément aux directives établies par le Directeur de l'appui à la Mission et le Chef des services administratifs. Afin de garantir la conformité à toutes les directives, politiques et règles de l'ONU, et une gestion efficace, il est proposé de créer le poste de chef des services administratifs à la classe D-1 et de le baser à Djouba. L'équipe de collaborateurs directs du Directeur des services administratifs se composera de 4 fonctionnaires d'administration (1 P-4, 1 P-3, 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 1 administrateur recruté sur le plan national), de 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et de 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

147. Le Groupe du soutien psychologique et matériel aidera les membres du personnel de la Mission à faire face au stress et leur dispensera des conseils personnalisés; il fera des recommandations en vue d'améliorer le bien-être au travail et suivra la mise en œuvre de mesures ad hoc, conformément aux règles, règlements et politiques du Département des opérations de maintien de la paix. Il sera dirigé par 1 conseiller du personnel de classe P-4 secondé par 1 conseiller du personnel de classe P-3 et 1 fonctionnaire chargé des questions de qualité de vie de classe P-3. Deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) appuieront le fonctionnement du Groupe.

148. La Section des finances mettra notamment en œuvre des contrôles financiers, tiendra et administrera les comptes de la Mission, réglera les factures des fournisseurs et s'occupera des demandes de remboursement des frais de voyage du personnel, administrera les états de paie du personnel recruté sur le plan national et versera les indemnités de subsistance, et gèrera les comptes bancaires de la Mission dans le strict respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. Dans le souci de gérer efficacement et avec efficience les finances de la Mission, la Section est divisée en cinq groupes fonctionnels (Bureau du chef, comptabilité, paiements, états de paie et opérations de caisse). Les tâches exigeant une intervention directe sur des questions urgentes seront traitées au Soudan du Sud. L'équipe des services des finances installée à Djouba sera dirigée par 1 fonctionnaire des finances (P-4) qui recevra l'appui de 2 autres fonctionnaires des finances (1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national), de 12 assistants financiers (4 agents du Service mobile, 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et de 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

149. La Section des ressources humaines fournira des services intégrés et stratégiques en matière de gestion des ressources humaines pour aider la Mission à planifier ses besoins, à recruter le personnel et à l'administrer. En outre, elle établira et contrôlera les descriptifs de postes concernant les diverses fonctions de la Mission; elle définira et administrera le travail des groupes locaux permanents et des groupes spéciaux; elle gèrera toutes les demandes de voyages et de visas pour le compte de la Mission; elle supervisera le suivi des prestations auxquelles ont droit les observateurs militaires et les membres de la police civile et conseillera les membres du personnel de l'ONU sur les prestations et les avantages auxquels leur

engagement leur donne droit, et sur les directives et procédures qu'ils doivent suivre dans le cadre de leur travail à la MINUSS; elle formulera des conseils sur la planification, l'allocation des ressources, le recensement des déficits de qualifications et la façon de les combler, la fidélisation des membres du personnel qui excellent dans leur travail et le perfectionnement du personnel. La Section des ressources humaines sera dirigée par un administrateur en chef du personnel civil à la classe P-5, en poste à Djouba. Celui-ci sera épaulé par un spécialiste des ressources humaines de classe P-3, et un autre de classe P-2, 13 assistants aux ressources humaines (2 agents du Service mobile et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant administratif (agent du Service mobile) et un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). D'autres groupes exerçant des fonctions relatives aux ressources humaines seront basés au quartier général: le Groupe de l'informatique ressources humaines comptera deux assistants aux ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national); le Groupe du contrôle des observateurs militaires et de la police civile des Nations Unies comptera quatre assistants aux ressources humaines (1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national); le Groupe des voyages sera dirigé par 1 administrateur chargé des voyages (agent du Service mobile) et comptera 2 fonctionnaires adjoints du protocole (administrateurs recrutés sur le plan national), 5 assistants aux voyages (3 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

150. La Section des services généraux, composée du Groupe de la gestion des installations, du Groupe de la gestion de l'information, du Groupe des contrôles administratifs et du Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, s'occupera des réclamations, du contrôle du matériel, du courrier et de la valise diplomatique, des services de reproduction des documents, des enregistrements et des archives électroniques, des services de conférence, de traduction et d'interprétation, ainsi que des installations et des services de gestion des camps de transit. La Section sera dirigée par 1 fonctionnaire de classe P-5, qui sera épaulé par un administrateur adjoint des services généraux (P-4) et 2 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe de la gestion des installations sera chargé des services de conférence, de l'entretien des logements et de la gestion de tous les contrats de location des terrains et des bâtiments. Il se composera de 1 fonctionnaire de classe P-4 et d'un autre de classe P-3, de 2 assistants à la gestion des installations (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), de 2 assistants aux services généraux (1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe de la gestion de l'information fournira les services d'appui suivants: une base de données regroupant les dossiers de la Mission, des services d'archivage sur papier, des services du courrier, des services de valise diplomatique et de reproduction des documents, ainsi que des services de traduction et d'interprétation. Il se composera de 2 fonctionnaires chargés de la gestion de l'information (1 P-4 et 1 P-3), de 1 traducteur (P-3), de 7 assistants à la gestion de l'information (2 agents du Service mobile, 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 3 assistants au courrier

(1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 2 assistants aux services linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Groupe des contrôles administratifs appuiera le Comité de contrôle du matériel, le Comité local des marchés et le Comité d'examen des réclamations. Il se composera de 1 fonctionnaire chargé des réclamations (P-3), de 1 fonctionnaire adjoint chargé des réclamations (administrateur recruté sur le plan national) et de 5 assistants aux réclamations (3 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, composé de cinq assistants à la réception et à l'inspection du matériel (3 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), sera chargé de procéder aux opérations de réception et d'inspection dans tous les sites.

151. La Section des services de santé, dirigée par un fonctionnaire de classe P-5, offrira des soins à tout le personnel de la MINUSS, proposera des mesures d'hygiène sanitaire et des traitements prophylactiques, coordonnera les évacuations de malades et de blessés à l'intérieur de la zone de la Mission et à l'extérieur, ainsi que les plans d'intervention médicale d'urgence. Elle appuiera 11 unités médicales au Soudan du Sud et 1 à Entebbe. Les effectifs établis à Djouba comprendront 6 médecins (1 P-4, 1 P-3, 2 médecins recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 1 infirmier-chef (P-2), 8 infirmiers (2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 4 pharmaciens (1 P-3 et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 2 auxiliaires médicaux (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 2 techniciens de laboratoire (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 3 assistants administratifs (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 6 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 3 assistants de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

152. Le Groupe de la formation élaborera, mettra en œuvre et évaluera un programme très poussé de perfectionnement professionnel en matière de savoir institutionnel et administratif à l'intention des membres du personnel recrutés sur le plan international et sur le plan national, ainsi que des programmes adaptés aux membres des contingents et de la police de la MINUSS. Il établira également le budget de formation commun à toutes les sections de la Mission et conseillera ces dernières (qu'elles aient un rôle fonctionnel ou d'appui) sur toutes questions relatives à la formation. Il sera dirigé par 1 fonctionnaire de classe P-4, qui sera secondé par 4 autres fonctionnaires chargés de la formation (2 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et par 1 assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe bénéficiera également du concours d'un fonctionnaire de classe P-3, qui permettra de répondre aux nombreux besoins qui se feront jour la première année de la Mission et dont le poste sera financé au moyen des fonds réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions).

153. Le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies facilitera la liaison entre la MINUSS et le siège des Volontaires des Nations Unies situé à Bonn, afin d'administrer les 464 Volontaires recrutés sur le plan international et les 42 Volontaires recrutés sur le plan national. Il s'occupera notamment des ressources

humaines et des finances et garantira le bien-être et la sécurité des Volontaires. Il sera dirigé par un directeur de programme dépêché par le siège des Volontaires des Nations Unies (Bonn). Il comprendra également quatre fonctionnaires d'administration (3 Volontaires recrutés sur le plan international et 1 Volontaire recruté sur le plan national) et deux assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

154. La Section des achats sera chargée d'acheter et de louer les biens et les services pour le compte de la Mission. Elle demandera aux fournisseurs de s'inscrire au fichier des fournisseurs de l'ONU, de soumettre des devis, de répondre à des appels d'offres et à des invitations à soumissionner, et établira et gèrera les contrats. La Section sera dirigée par un fonctionnaire de classe P-5, en poste à Djouba, qui recevra l'appui d'un groupe administratif chargé de l'inscription des fournisseurs, des études de marché et d'autres tâches administratives. Celui-ci comprendra 1 fonctionnaire chargé des achats (P-3), 3 assistants aux achats (2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). En raison des besoins de la Mission et de leur complexité, trois groupes des achats seront implantés à Djouba; ils seront dirigés soit par un fonctionnaire chargé des contrats soit par un fonctionnaire chargé des achats (P-4) et se composeront de 2 fonctionnaires chargés des achats (P-3) et de 14 assistants aux achats (5 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

155. La Section de la gestion des contrats sera chargée des contrats de services et des contrats d'ingénierie. Elle sera dirigée par 1 fonctionnaire de classe P-4, secondé par 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Elle comprendra quatre groupes : le Groupe des carburants comptera 1 fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-3) et 2 assistants à la gestion des contrats (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international); le Groupe des rations comprendra 1 fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-3) et 2 assistants à la gestion des contrats (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national); le Groupe de l'appui et des services assurés dans les camps comprendra 1 fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-3) et 2 assistants à la gestion des contrats (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national); le Groupe du génie comprendra 1 fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-3) et 2 assistants à la gestion des contrats (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national). L'ensemble du personnel de la Section sera en poste à Djouba, sachant qu'elle devra appuyer diverses unités à comptabilité autonome tout au long de l'exécution des contrats. Les membres de la Section se rendront dans les différents sites et travailleront en alternance à l'échelon des États et des comtés durant un certain temps afin de procéder à des observations et de recueillir des informations de première main sur les prestations des fournisseurs et l'assurance qualité, auprès des unités à comptabilité autonome.

Bureaux locaux

Bureaux d'États

156. Des services administratifs seront également fournis au niveau des États par du personnel du Groupe du soutien psychosocial au personnel et des questions de qualité de vie, du Groupe de la formation et des sections des services de santé, des services généraux, des ressources humaines et des finances. Des services de soutien psychosocial et des services concernant les questions de qualité de vie seront dispensés dans les capitales de 8 États par 5 conseillers du personnel (1 administrateur recruté sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 3 fonctionnaires chargés des questions de qualité de vie (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national), 1 assistant chargé des questions de qualité de vie (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 7 assistants administratifs (agents des services généraux recruté sur le plan national).

157. Les capitales de deux États, Malakal et Wau, accueilleront des pôles regroupant les services des finances et des ressources humaines. Chacun de ces pôles sera dirigé par 1 fonctionnaire des finances (P-3) et 1 spécialiste des ressources humaines (P-3) secondés par 8 assistants (finances) (3 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et 8 assistants chargés des ressources humaines (2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national).

158. Des services médicaux seront fournis dans les capitales de 9 États par 18 médecins (9 administrateurs recrutés sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 24 infirmiers (13 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 3 techniciens de laboratoire (agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui recevront un appui de la part de 4 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Dans l'État d'Équatoria central, les services médicaux seront fournis par du personnel en poste au quartier général de la MINUSS.

159. La Section des services généraux a déployé du personnel dans les capitales des 10 États et les 19 bases d'appui de comté du Soudan du Sud. Les 10 bureaux d'État comptent 2 fonctionnaires chargés de la gestion des installations (agents du Service mobile), 17 assistants (gestion des installations) (1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 16 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 23 assistants chargés des services généraux (4 agents du Service mobile, 8 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 10 assistants au courrier (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 10 assistants aux services linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Chacune des 19 bases d'appui de comté sera dotée de 1 assistant à la gestion des installations (agent des services généraux recruté sur le plan national).

160. Le Groupe de la formation disposera de trois équipes très mobiles, qui se déplaceront dans les 10 États pour déterminer les besoins en formation, dispenser des cours, surveiller et évaluer l'instruction fournie et former le personnel recruté

sur le plan national. À cette fin, des centres de formation seront installés à Djouba, Wau et Malakal. Les effectifs déployés dans les capitales des États seront composés de 6 fonctionnaires chargés de la formation (3 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) et 3 assistants à la formation (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Entebbe

161. Le chef des finances (P-5) sera basé à Entebbe et bénéficiera du concours de 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), de 1 administrateur de bases de données (agent du Service mobile), de 1 assistant aux systèmes d'information (agent du Service mobile) et de 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Afin de faciliter l'application du principe de responsabilité et de gestion, chaque groupe (comptabilité, paiements, états de paie et opérations de caisse) sera dirigé par 1 fonctionnaire des finances de classe P-4 également basé à Entebbe. Le Groupe des paiements sera appuyé par 1 fonctionnaire des finances (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur recruté sur le plan national) et 9 assistants (finances) (4 agents du Service mobile et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Groupe de la comptabilité sera appuyé par 6 assistants (finances) (2 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe des états de paie sera appuyé par 1 fonctionnaire des finances (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur recruté sur le plan national) et 9 assistants (finances) (3 agents du Service mobile et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Groupe des opérations de caisse sera appuyé par 1 caissier (agent du Service mobile) et 3 assistants (finances) (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

162. La Section des ressources humaines, principalement basée à Entebbe, sera dirigée par 1 spécialiste des ressources humaines de la classe P-4 secondé par 1 spécialiste des ressources humaines de la classe P-3 et 2 fonctionnaires des ressources humaines (adjoints de 1^{re} classe) (P-2). Dans une perspective de bonne gestion et de responsabilisation, cette Section sera divisée en plusieurs groupes, comme suit : a) le Groupe de la gestion des postes [4 assistants chargés des ressources humaines (3 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 spécialiste des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national)]; b) le Groupe des prestations dues au personnel [2 spécialistes des ressources humaines (1 P-4 et 1 agent du Service mobile), 9 assistants chargés des ressources humaines (5 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national)]; c) le Groupe du personnel recruté sur le plan national [2 spécialistes des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national) et 7 assistants chargés des ressources humaines (3 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)]; d) le Groupe du recrutement [2 spécialistes des ressources humaines (1 P-4 et 1 agent du Service mobile) et 6 assistants chargés des ressources humaines (3 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et

1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national)]; e) le Groupe de la tenue des états de présence [5 assistants chargés des ressources humaines (2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; f) le Groupe de la gestion des arrivées et des départs [4 assistants chargés des ressources humaines (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; g) le Groupe des voyages [(3 assistants (voyages) (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 fonctionnaire chargé des voyages (administrateur recruté sur le plan national)].

163. Les bureaux d'Entebbe compteront 1 médecin (administrateur recruté sur le plan national), 1 infirmier (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui fourniront 1 assistance médicale aux membres du personnel de la Mission et aux personnes à leur charge.

164. Le Groupe de la formation comptera 1 fonctionnaire chargé de la formation (P-3) à Entebbe, qui dispensera les cours d'orientation à toutes les nouvelles recrues.

165. La Section des achats comptera 8 personnes à Entebbe, qui soutiendront les activités d'achat de la Mission. Quatre fonctionnaires chargés des achats (1 P-3 et 3 administrateurs recrutés sur le plan national) et 4 assistants aux achats (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) établiront des contrats-cadres régionaux à long terme pour l'achat des biens et services communément demandés en vue de raccourcir les procédures d'achat et d'éviter le chevauchement des tâches.

Services d'appui intégrés

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total ^b
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Quartier général ^b	–	1	26	20	95	142	250	41	433	
Entebbe	–	–	1	1	4	6	3	–	9	
Mombasa	–	–	1	–	3	4	10	–	14	
Bureaux locaux ^b	–	–	4	24	129	157	627	154	938	
Total	–	1	32	45	231	309	890	195	1 394	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Y compris 20 emplois de temporaire financés au moyen des fonds prévus pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (20 agents du Service mobile).

166. Les Services d'appui intégrés seront dirigés par 1 fonctionnaire de classe D-1 qui sera chargé de planifier, de coordonner et de fournir l'appui technique et logistique destiné aux services organiques, aux contingents et à la police civile de la Mission, et notamment de planifier le soutien logistique intégré aux éléments civils et militaires, d'exécuter des projets de génie et de s'occuper de l'entretien des bâtiments, ainsi que de gérer les opérations aériennes et les transports, les services informatiques et les services de communications, les approvisionnements en

fournitures générales et les mouvements de matériel, de biens et de marchandises dans l'ensemble de la zone de la Mission. Dans le cadre du mémorandum d'accord conclu avec les pays qui fournissent des contingents, les Services d'appui intégrés établiront également les rapports d'inspection et vérifieront, au moment de leur arrivée puis à intervalles réguliers, le matériel appartenant aux contingents et celui relevant du soutien logistique autonome.

167. Le Bureau du chef des services d'appui intégrés sera structuré de manière à répondre à l'impératif de faire toujours plus avec moins de moyens. Deux grandes fonctions y seront centralisées : la gestion des processus métier et la gestion des ressources. Le Groupe de la gestion des processus métier pilotera la simplification des processus métier et surveillera le lancement et la mise en œuvre du dispositif de gestion de la chaîne logistique (y compris l'entreposage intégré et le transport multimodal) suivant une structure en étoile. Le Groupe de la gestion des ressources planifiera et contrôlera la gestion des ressources humaines et financières dont seront dotés les services d'appui intégrés et d'en rendre compte. Le lancement du dispositif de gestion de la chaîne logistique a en grande partie pour but de créer une structure horizontalement intégrée. Il est envisagé de fusionner les fonctions qui ne sont pas propres à une section donnée (entreposage, gestion du matériel, gestion des stocks, etc.) en une seule chaîne logistique intégrée, ce qui permettrait de gagner beaucoup en rapidité et en fiabilité tout en réduisant les coûts au minimum.

168. Le Groupe de la gestion des ressources veillera à ce que les décisions soient prises en toute connaissance de cause et assurera la bonne gestion des ressources conformément aux priorités définies et approuvées en ce qui concerne l'appui à la Mission.

169. D'autres gains d'efficience et économies d'échelle devraient pouvoir être obtenus à partir de la deuxième année une fois que le modèle opérationnel aura pris forme et que l'on pourra y apporter des ajustements.

Quartier général

170. Les Services d'appui intégrés seront composés des entités suivantes : Bureau du chef, Centre mixte des opérations logistiques, Section du contrôle des mouvements, Section des communications et de l'informatique, Section de la gestion du matériel, Section des services d'information géographique, Section des transports, Section des transports aériens, Section des approvisionnements et Section du génie. Le Chef des Services d'appui intégrés entretiendra des contacts étroits avec le Bureau du Chef des services administratifs, le chef d'état-major, le Chef adjoint de la police civile, le Chef des observateurs militaires et d'autres chefs de section sur des questions liées à la mise en œuvre coordonnée des plans d'appui à la Mission. Le Bureau du Chef coordonnera également les informations relatives aux Services d'appui intégrés aux fins de l'établissement des projets de budget de la Mission.

171. L'équipe de collaborateurs directs du Chef des Services d'appui intégrés à Djouba sera composée de 10 personnes : 1 chef adjoint (P-5), 1 gestionnaire des processus métier (P-5), 1 fonctionnaire chargé de la logistique (P-4), 2 fonctionnaires d'administration (1 P-4 et 1 P-3), 1 spécialiste des meilleures pratiques (P-3), 1 assistant (contrôle de la qualité) (agent du Service mobile), 2 fonctionnaires chargés de la logistique (administrateurs recrutés sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile).

172. Le Centre mixte des opérations logistiques sera dirigé par 1 fonctionnaire de classe P-5 et aura pour mission de coordonner toutes les opérations et les activités de planification des Services d'appui intégrés, pour lesquelles il servira de centre de contrôle. Il sera avant tout chargé d'appuyer le déploiement, le redéploiement et la subsistance des contingents et du personnel civil en poste dans la zone de la Mission et d'assurer la liaison en ce qui concerne la coordination des opérations logistiques entre la MINUSS et les organismes d'aide humanitaire au Soudan du Sud. Il recourra pour ce faire à des éléments prépositionnés robustes, afin de garantir une réponse rapide. Au quartier général, le Centre mixte des opérations logistiques continuera de surveiller toutes les opérations et mènera des activités de planification et de coordination pour transmettre au personnel sur le terrain les décisions prises par le quartier général. Le chef du Centre sera secondé par 2 spécialistes de la logistique (P-3), 5 administrateurs chargés du soutien logistique (2 P-2 et 3 administrateurs recrutés sur le plan national) et 3 assistants au soutien logistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

173. La Section des services d'information géographique recueillera, vérifiera, gèrera, stockera et traitera les données géospatiales et les analysera pour en dériver des produits pouvant ensuite être utilisés à des fins de planification, d'information et de sécurité et à des fins opérationnelles. Elle sera également chargée d'établir et de distribuer des cartes sur support papier et sous forme de fichiers électroniques et de mettre ces derniers en ligne sur l'intranet, et elle coordonnera tous les efforts de cartographie et d'information géographique par l'intermédiaire du Groupe de travail de cartographie interinstitutions du Soudan, qui est composé de tous les organismes des Nations Unies, de nombreuses organisations non gouvernementales et de représentants du Gouvernement du Soudan du Sud. Elle sera dirigée par 1 fonctionnaire de classe P-4, qui sera secondé par 2 spécialistes de l'information géographique (1 P-2 et 1 agent du Service mobile) et 8 assistants (1 agent du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

174. La Section du contrôle des mouvements, dirigée par un chef à la classe P-5, est chargée d'organiser et de réaliser tous les mouvements de personnel et de marchandises par voie aérienne, maritime, ferroviaire et routière, à l'intérieur, à destination ou en provenance de la zone de la Mission; elle assure la mise en place, la relève et le rapatriement des contingents et du matériel leur appartenant ou appartenant aux Nations Unies; elle se charge des formalités de dédouanement et des opérations de transit, notamment s'agissant de matières dangereuses; elle assure le service des passagers et la manutention des marchandises; elle est responsable de l'entreposage à l'aéroport et à la base logistique. Elle comporte deux unités administratives : a) le Centre mixte de coordination du contrôle des mouvements, qui comprend le groupe de la relève des contingents, le groupe des réservations pour passagers, le groupe de la planification du transport de marchandises et le groupe du dédouanement, est chargé de la programmation et de la coordination de tous les mouvements importants autres que courants et du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents, ainsi que du redéploiement des unités constituées militaires dans la zone de la Mission; b) le Groupe de l'administration, chargé de toutes les questions administratives ayant un rapport avec le contrôle des mouvements. Outre le Chef du contrôle des mouvements, l'effectif en poste au quartier général comprendra 4 spécialistes du contrôle des mouvements (1 P-4,

1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et 43 assistants au contrôle des mouvements (8 agents du Service mobile, 33 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies).

175. La Section des transports aériens, dirigée par un chef à la classe P-5, programme et coordonne l'utilisation des moyens aériens de la Mission, y compris les appareils de ligne ou affrétés et ceux fournis en application de lettres d'attribution; met en œuvre un système coordonné d'appui aérien dans toute la zone de la Mission; établit et applique les consignes régissant les activités aériennes; est responsable du contrôle opérationnel des contrats d'affrètement aérien, des services de terrain d'aviation et des projets de remise en état de terrains d'aviation; gère les activités d'aérogare; organise les relevés topographiques et l'évaluation des terrains d'aviation se trouvant dans des lieux excentrés et celle des aires d'atterrissage d'hélicoptères; donne aux équipages des évaluations des dangers et des renseignements aéronautiques et météorologiques; se tient en rapport avec les autorités aériennes internationales et celles du pays; fait le nécessaire pour les autorisations de vol et le suivi du déroulement des vols. Le Chef de la Section est secondé par 1 responsable des terrains d'aviation (P-4) et 1 responsable des opérations aériennes (P-4), et son équipe comporte en outre 1 spécialiste des opérations aériennes (P-3), 1 un spécialiste de la sécurité incendies (P-3), 1 spécialiste des opérations aériennes (agent du Service mobile) et 40 assistants (11 agents du Service mobile, 22 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

176. La Section des transports terrestres, dont fait partie le Groupe de l'entretien du parc automobile, est dirigée par un chef (P-5) qui prévoit, organise et contrôle les services de transport par véhicule, organise l'entretien et les réparations du parc automobile et le fonctionnement de l'atelier qui les assure, affecte les véhicules, formule et applique les normes et procédures de sécurité routière et les directives concernant l'entretien des véhicules, gère les stocks de pièces de rechange et de fournitures et assure des services de messagerie. La Section des transports de Djouba supervisera toutes les activités ayant trait au transport menées dans la Mission et offrira un appui technique et administratif aux unités hors quartier général. Son chef dispose de 5 spécialistes des transports (1 P-4, 2 P-3 et 2 agents du Service mobile), 17 techniciens auto (7 agents du Service mobile et 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 21 assistants aux transports (4 agents du Service mobile, 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 10 mécaniciens auto (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 51 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

177. La Section de la gestion du matériel est chargée de surveiller tout le matériel de la Mission, d'en rendre compte et de le vérifier, qu'il appartienne à l'ONU ou aux contingents, et de l'affectation de tout le matériel appartenant à l'ONU, dans le respect du règlement de l'Organisation et des pouvoirs délégués en matière d'inventaire, de disposition du matériel et, en dernier lieu, de liquidation. Dirigée par 1 chef (P-5), elle compte 1 spécialiste de la gestion du matériel (P-4) et son assistant (agent du Service mobile), 1 assistant à la gestion de l'information (agent du Service mobile) et 1 administrateur de base de données (agent du Service mobile).

178. La Section de la gestion du matériel compte quatre unités administratives réparties dans la zone de la Mission et chargées de responsabilités dans chacun des bureaux régionaux et au quartier général. Le Groupe du matériel appartenant aux contingents, dirigé par 1 chef (P-3) doté de 2 assistants (agents du Service mobile), est chargé de l'inspection à l'arrivée et au départ, ainsi que des vérifications périodiques, du matériel appartenant aux contingents et des moyens de soutien logistique autonome, il tient les bases de données et il éclaire le personnel des contingents sur les politiques et procédures de l'ONU en matière de matériel appartenant aux contingents. Le Groupe du contrôle du matériel et de la gestion des stocks compte 1 spécialiste en la matière (P-3), 1 spécialiste auxiliaire (P-2) et 2 assistants (agents des services généraux) chargés d'assurer le contrôle et l'entretien des 2 systèmes de gestion du stock de matériel, celui de la Mission et Galileo. Le Groupe du Comité de contrôle du matériel compte 1 spécialiste de l'affectation du matériel (P-3) et 1 assistant (agent du Service mobile), chargés de traiter les demandes d'indemnisation de tiers concernant la perte ou l'endommagement d'effets personnels des membres de la Mission et de matériel appartenant aux contingents, ainsi que du lancement de la procédure de liquidation.

179. La Section des approvisionnements est chargée d'administrer des marchés complexes de prestation de service concernant, notamment, la fourniture de combustibles et carburants, de vivres et de fournitures courantes. Elle est dirigée par un chef à la classe P-5, qui exécute le programme d'approvisionnement de la Mission en marchandises durables et non durables, administre le renouvellement des stocks des entrepôts spécialisés et de fournitures courantes, et fait le nécessaire pour que lesdits stocks soient renouvelés. En outre, la Section se chargera de la gestion quotidienne des marchés, y compris mais non exclusivement en ce qui concerne le regroupement et l'émission de commandes, l'établissement des demandes de fourniture de biens ou services, le rapprochement des factures et des commandes, la prévision des besoins et l'administration au jour le jour des contrats.

180. La Section des approvisionnements est formée de trois groupes, chargés respectivement des fournitures générales, des rations et des combustibles et carburants. Le premier, dirigé par un chef à la classe P-4, établit un plan d'achats, dresse les demandes de fourniture de biens ou services et approuve la délivrance de fournitures générales durables et non durables. Il bénéficie également de l'appui de 2 spécialistes des approvisionnements (1 P-3 et 1 agent du Service mobile) et de 3 assistants (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international). Le Groupe des rations, dont le Chef est à la classe P-4, gère l'approvisionnement en rations, notamment en ce qui concerne la passation des commandes, la surveillance de l'entreprise adjudicataire et celle du respect des normes de contrôle de qualité et des normes minimales de sécurité opérationnelle. Elle dispose de deux assistants (agents des services généraux). Le Groupe des combustibles et carburants, qui est dirigé par un administrateur P-4, gère les activités de la Mission concernant les combustibles et carburants, notamment en suivant le niveau des stocks, en contrôlant les activités de l'entreprise, en assurant le contrôle de qualité et en veillant à ce que les normes environnementales et les normes minimales de sécurité opérationnelle soient respectées. Le Chef est secondé par deux administrateurs (1 P-3 et 1 P-2). En outre, 10 assistants (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 3 fonctionnaires auxiliaires (administrateurs recrutés sur le plan national) travaillent pour les trois groupes de la Section.

181. La Section du génie, dirigée par un ingénieur en chef (P-5), fixera les orientations générales, sur les plans administratif et technique, des activités de génie menées dans l'ensemble de la Mission. Son chef sera aussi chargé de traiter avec les autres organismes des Nations Unies et avec les entreprises extérieures lorsqu'une collaboration sera nécessaire en matière de génie, et d'assurer les contacts avec les services du génie du Gouvernement, selon que de besoin. Il assurera l'entretien des bureaux de la Mission et de ses logements, l'administration des magasins et fournitures du génie et l'alimentation en eau et en électricité. La Section est formée de six groupes, le Groupe de l'administration, le Groupe des demandes de fourniture de biens ou services et de la gestion des marchés, le Groupe des bureaux d'État, le Groupe des travaux, le Groupe de la gestion du matériel et des matériaux et le Groupe de l'appui technique. Le Groupe de l'administration s'occupe des affaires courantes concernant le personnel, notamment en ce qui concerne la gestion de la correspondance officielle de la Section et la mise en place de modalités administratives et de formulaires pour les voyages en service commandé du personnel. Le Groupe des demandes de fourniture de biens ou services et de la gestion des marchés suit, notamment, l'état des dépenses et des allocations de crédit, dirige l'établissement de rapports sur l'exécution du budget et y participe, établit des demandes de fourniture de biens ou services pour tous les matériaux de construction et magasins et assure le suivi de tous les paiements de biens et de services. Il sera aussi chargé de l'efficacité de l'exécution des marchés, le but étant de faire en sorte que les deux parties agissent avec probité et produisent les résultats appropriés; d'exécuter les plans opérationnels, d'appliquer les consignes permanentes et de réaliser les initiatives et projets relatifs au respect et à la gestion des marchés; d'offrir un appui aux opérations d'approvisionnement, notamment en fournissant des données pour les cahiers des charges et les exposés du Comité des marchés local; d'élaborer des critères d'évaluation technique, aidant à évaluer les soumissions et donnant des conseils pendant la formulation des marchés, leur rédaction et leur négociation. Le Groupe des bureaux d'État est dirigé par un ingénieur du génie civil (P-4) qui est en même temps l'adjoint du Chef de la Section. Il est chargé de superviser tous les bureaux d'État et toutes les bases d'appui de comté. Il assure la coordination des activités des différents bureaux d'État et, pendant la phase de démarrage, dans la construction des installations de la MINUSS. Le Groupe des travaux sera chargé de réaliser les installations et de faire les travaux nécessaires sur les différents sites. Le Groupe de la gestion du matériel et des matériaux gèrera tous les biens durables et non durables conformément aux règles et règlements applicables de l'ONU; tiendra un registre détaillé de tous les mouvements de marchandise et de tous les produits consommés; en étroite collaboration avec les autres groupes de la Section, donnera des avis sur les besoins en matériel du génie aux fins du soutien logistique de la Mission; suivra l'exécution des contrats-cadres établis au Siège pour le matériel et les matériaux, contrats-cadres qu'il connaîtra bien. Le Groupe de l'appui technique est responsable de la production et la distribution d'électricité, de la climatisation, du chauffage et des systèmes de ventilation. Il installera, entretiendra et réparera le matériel électrique, les climatiseurs et les groupes électrogènes, créant et appliquant à cet effet des calendriers de maintenance préventive; il tiendra des stocks de pièces de rechange pour les groupes électrogènes appartenant aux Nations Unies et demandera le renouvellement de ces stocks; il contrôlera tous les aspects de la question des carburants pour groupe électrogène, notamment pour ce qui est des mécanismes de contrôle et de la tenue de statistiques détaillées. La Section comprendra aussi un Groupe des projets spéciaux, qui gèrera, supervisera et contrôlera les travaux de

construction et autres effectués à la Maison des Nations Unies, à Djouba, avec à sa tête un ingénieur du génie civil à la classe P-4; un Groupe de la planification et des études techniques, dirigé par un ingénieur P-4 et chargé d'établir, d'évaluer, d'examiner et de réviser les documents relatifs aux projets et d'analyser les cahiers des charges des projets proposés pour en vérifier l'exactitude, la rationalité, la faisabilité et le coût; un Groupe de l'environnement, qui, en étroite collaboration avec les administrations publiques, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes, donnera des avis et suivra et appliquera les programmes et activités de la Section. Ces groupes bénéficieront également de l'appui de 1 ingénieur auxiliaire du génie civil (P-2), de 12 techniciens (agents des services généraux) s'occupant d'eau et d'assainissement, de groupes électrogènes, de chauffage, de ventilation et de climatisation, de gestion des installations et d'électricité, de 20 ingénieurs (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 1 ingénieur auxiliaire (administrateur recruté sur le plan international), de 44 assistants du génie (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 28 assistants à la gestion des installations (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

182. Le Service de l'informatique et des communications, dirigé par un chef à la classe P-5, est chargé de la prévision, de l'installation et de la maintenance de toutes les infrastructures et de tous les systèmes de communications et d'informatique de la zone de la Mission, pour toutes les composantes de la Mission. Son chef est aussi responsable de la coordination et des liaisons entre les activités de la Mission, en matière d'informatique et de communications, et celles des missions voisines, des pouvoirs publics, des prestataires de service privés, des équipes de pays des Nations Unies et du Siège de l'ONU. Le quartier général de la Mission est relié à New York et à la Base de soutien logistique des Nations Unies, ce qui permet de procéder à des échanges vocaux et de données d'importance cruciale, y compris des services de visioconférence entre la Mission et le reste du monde. Le système intérieur au Soudan du Sud couvre le quartier général et les bureaux d'État. De plus, des liaisons de communications à l'intérieur du pays seront mises en place pour les unités militaires isolées. Les systèmes du Soudan du Sud sont sous-développés et on ne peut pas actuellement compter sur eux pour assurer les services vocaux et de transmission de données nécessaires à la Mission. Aussi celle-ci s'en remettra-t-elle entièrement au service de l'informatique et des communications pour la fourniture des services de cette nature nécessaires pour mener à bien ses activités et assurer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle, pour le personnel comme pour les locaux. En outre, on pense que le Service installera les systèmes d'informatique et de communication de toutes les unités militaires et assurera les services nécessaires.

183. Le Groupe des communications, à Djouba, sera dirigé par 1 ingénieur (P-4) des télécommunications et comptera 16 techniciens (agents du Service mobile), 2 ingénieurs auxiliaires (administrateurs recrutés sur le plan national) et 5 techniciens (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Groupe de l'informatique sera dirigé par 1 chef à la classe P-4 secondé par 1 spécialiste des systèmes informatiques (P-3), et comptera 11 agents des services généraux, 2 informaticiens auxiliaires (administrateurs recrutés sur le plan national) et 5 assistants (agents des services généraux recrutés sur le plan national). En outre, six agents du Service mobile sont demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de faire face à la pointe d'activité de la première année de la Mission (4 assistants, 1 technicien radio et 1 opérateur radio).

Bureaux locaux

184. Le personnel du Bureau du Chef des services d'appui intégrés et celui des services des transports, du génie, du contrôle des mouvements, de la gestion du matériel, des transports aériens, des approvisionnements, du Centre des opérations logistiques conjointes, de l'informatique et des communications et des systèmes d'information géographique apportent un appui aux bureaux d'État, aux bases d'appui de comté et à Entebbe et Mombasa.

185. La principale base logistique et les plates-formes avancées se trouvent à Djouba, Malakal, Wau et Bor; chacune est dirigée par 1 administrateur de chaîne d'approvisionnement (P-4) et dispose de 1 spécialiste des stocks et de l'approvisionnement (P-3), de 1 assistant pour la logistique (agent des services généraux), de 2 assistants pour le contrôle de qualité (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et de 10 assistants pour la réception et l'inspection des marchandises (agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui seront chargés des plates-formes principales et responsables de la gestion des entrepôts centraux et de l'intégration dans les expéditions de marchandises regroupées.

186. La Section du contrôle des mouvements aura du personnel dans les 3 plates-formes principales (Djouba, Wau et Malakal), les 3 de taille moyenne (Bor, Rumbek, Aweil et Bentiu) et les 3 petites (Yambio, Torit et Kwajok). Ces sites recevront une dotation en personnel proportionnelle à leur volume d'activité. L'effectif total du personnel de cette section en poste hors quartier général est de 83 personnes, dont 3 spécialistes du contrôle des mouvements (P-3) et 80 assistants (17 agents du Service mobile, 51 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 12 Volontaires des Nations Unies).

187. Le personnel chargé de la gestion du matériel dans un bureau d'État comprend 1 assistant à la gestion de l'information (agent du Service mobile), 4 assistants à la gestion du matériel (agents des services généraux), 2 assistants au contrôle des biens et aux stocks (agents du Service mobile) et 60 assistants à la liquidation du matériel (16 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 44 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Ces fonctionnaires mèneront des activités de gestion du matériel telles que des vérifications physiques, des inspections et vérifications par sondage concernant l'état de préparation opérationnelle du matériel appartenant aux contingents et des évaluations ou vérifications de la liquidation du matériel.

188. Le Service des systèmes d'information géographique, doté de 5 fonctionnaires décentralisés dans chacun des bureaux d'État de Wau et de Malakal, dont 1 spécialiste de l'information géographique (P-3) et 4 assistants (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international). Chaque bureau aura comme territoire trois ou quatre États et s'emploiera essentiellement à établir et tenir à jour de l'information géographique et à offrir en temps voulu un appui en matière d'information géographique aux composantes de police militaire et civile, aux bureaux organiques et à l'Administration de la Mission. Cet appui comprend des renseignements de nature géospatiale et des analyses du relief, des cartes sur papier et des services d'images satellite et de cartes sur l'intranet, ainsi que de la formation.

189. Les bureaux d'État auront des centres du génie à Bor, Wau et Malakal (24 postes chacun), et les autres auront chacun entre 14 et 16 membres du personnel du génie (sauf Djouba, qui aura 6 postes). Le nombre total de 166 postes de membre du génie répartis entre les bureaux d'État comprend 5 P-3, 22 agents du Service mobile, 111 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international. Chacune des 19 bases d'appui de comté sera dotée d'un assistant du génie (agent des services généraux recruté sur le plan national). Outre les totaux donnés ci-dessus, 6 emplois de temporaire seront demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (6 agents des services généraux), dont 1 assistant, 1 technicien et 4 mécaniciens, afin de pouvoir faire face aux périodes de pointe dans la Section du génie pendant la première année de la Mission. Les équipes du génie en poste hors quartier général seront chargées de réaménager neuf établissements de capitale d'État, de construire celui du Kwajok et de construire les 19 bases d'appui de comté. Deux plates-formes logistiques seront créées, et il y a en plus 3 quartiers généraux de bataillon à créer et 9 bases de compagnie à bâtir.

190. Le personnel des services d'informatique est réparti entre les plates-formes de Djouba (27 postes), Malakal (29 postes) et Wau (28 postes) et les sept autres bureaux (85 postes au total). L'effectif global nécessaire correspond à 169 postes, dont 29 d'agent du Service mobile, 4 d'administrateur recruté sur le plan national, 110 d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 26 de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international. Un des postes d'agent du Service mobile de Malakal est demandé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), car il s'agit de faire face aux besoins exceptionnels de la première année de la Mission. L'infrastructure et les systèmes internes à la Mission du Service des communications et de l'informatique ont un rayon d'action qui s'étend aux 10 capitales d'État, y compris Djouba, et aux 19 bases d'appui de comté initiales.

191. Le personnel du Centre logistique commun des Nations Unies se trouvant sur le terrain aidera celui du quartier général à s'acquitter des tâches requises au niveau des activités et de la planification. Les bureaux d'État disposeront de 2 logisticiens (agents du Service mobile) et de 18 assistants (8 agents du Service mobile et 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

192. La Section des approvisionnements servira les bureaux d'État au moyen de ses trois principales plates-formes, situées à Djouba (18 postes), Wau (16 postes) et Malakal (16 postes). Ces équipes traiteront les demandes des clients, examineront les besoins et serviront d'intermédiaires entre les problèmes de la clientèle et le système d'entreposage à fonctionnement intégré. Leur personnel supervisera la maintenance sur le terrain des articles d'approvisionnement, ainsi que la prestation de service et la livraison de produits. Elles viendront aussi en renfort pour les activités concernant les combustibles et carburants et les rations. L'effectif total de 91 personnes hors quartier général compte 1 spécialiste des rations (P-3), 1 auxiliaire pour les combustibles et carburants et 1 pour les rations (2 P-2), 7 auxiliaires d'approvisionnement (7 administrateurs recrutés sur le plan national), 1 assistant pour les rations (agent des services généraux) et 73 assistants d'approvisionnement (2 agents du Service mobile, 62 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international). L'effectif total cité plus haut comprend aussi six assistants demandés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (6 agents du Service mobile) pour faire face aux besoins exceptionnels de la première année de la Mission.

193. La Section des transports comptera 150 personnes en poste dans les bureaux d'État : 17 techniciens (véhicules) (9 agents des services généraux et 8 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 36 mécaniciens automobiles (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 22 assistants pour les transports (8 agents du Service mobile et 14 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international). Cette section disposera de 19 chauffeurs dans les bases d'appui de comté (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

194. En outre, 78 membres du personnel d'aviation se trouveront dans les bureaux d'État, répartis comme suit : 3 spécialistes des opérations aériennes (P-3) (à Djouba, Malakal et Wau), 3 spécialistes auxiliaires (P-2) (à Bentiu, Rumbek et Bor) et 71 assistants (7 agents du Service mobile, 35 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 29 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international). Il y aura aussi un assistant supplémentaire (agent des services généraux) pour faire face aux besoins exceptionnels de la première année de la Mission.

Entebbe

195. Le Groupe des services d'appui intégré réunira les membres en poste à Entebbe du Service des communications et de l'informatique, du Service des systèmes d'information géographique et de la Section des approvisionnements. Les premiers apporteront un appui aux bureaux de la Mission situés au Centre de services. Il s'agit de 2 techniciens des télécommunications (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 1 assistant à l'informatique (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le spécialiste de l'information géographique (P-3) en poste à Entebbe sera chargé des services d'urgence de stockage de données, des mémoires de secours, des plans antisismiques et de certaines tâches relatives aux achats. Il y a aussi à Entebbe 5 postes de la Section des approvisionnements, dont 1 administrateur (P-4) et 4 assistants (agents des services généraux). Cette équipe doit fournir un appui en matière de factures et de traitement à tous les centres de coût de la Section et effectuer les rapprochements concernant le paiement des combustibles et carburants et des rations.

Mombasa

196. À Mombasa, 14 membres de la Mission partageront leurs locaux avec le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie. Un appui aux activités menées à Mombasa par la Mission sera fourni par 7 membres du Service du contrôle des mouvements – 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 5 assistants (2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 7 membres du Bureau du Chef des services d'appui intégrés – 1 logisticien (P-3) et 6 assistants (1 agent du Service mobile et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Section de la sûreté et de la sécurité

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total ^b
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général	–	–	2	11	40	53	55	–	108
Bureaux locaux	–	–	–	27	67	94	460	–	554
Total prévu	–	–	2	38	107	147	515	–	662

^a Dont des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (6 P-3, 1 P-2, 8 agents du Service mobile et 400 membres du personnel recruté sur le plan national).

Quartier général

197. La Section de la sûreté et de la sécurité est dirigée par un chef (D-1), qui est le principal conseiller du Représentant spécial du Secrétaire général et agent habilité du système des Nations Unies pour le Soudan du Sud. Ce chef a pour charge de mettre en place et de faire fonctionner le système de gestion de la sécurité et le Plan de sécurité des Nations Unies pour le Soudan du Sud, en se tenant en rapport avec le Gouvernement et les autorités locales sur toutes les questions touchant la sécurité et en effectuant des évaluations des menaces et des analyses des risques. Il est globalement responsable de la gestion de la sûreté et de la sécurité du personnel et du matériel de la MINUSS, des services d'urgence disponibles 24 heures sur 24, de la direction des effectifs de gardes de sécurité, de la réalisation des enquêtes de sécurité, des services de protection rapprochée à fournir aux hauts responsables de la Mission et aux délégations de haut niveau et de la délivrance des habilitations de sécurité nécessaires pour entrer dans la zone de la Mission et y circuler. Il est également responsable du contrôle du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle et des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile fixées par l'agent habilité. Il sera détaché du PNUD et ne figure donc pas dans le tableau d'effectifs.

198. À la MINUSS, le Chef de la Section de la sûreté et de la sécurité est secondé par deux adjoints (P-5), dont l'un occupe un poste lui aussi financé par le Département de la sûreté et de la sécurité et n'est donc pas compris dans le tableau d'effectifs, et la Section compte en outre quatre assistants d'administration (3 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national). Un des deux adjoints, responsable opérationnel, supervisera les unités administratives suivantes : le Groupe de l'information en matière de sécurité et des opérations, le Groupe de suivi des habilitations de sécurité, le Groupe des plans et des politiques, le Groupe des enquêtes spéciales, le Groupe de la sécurité aérienne, le Groupe des gardes de sécurité et le Groupe des communications radio. L'autre adjoint dirigera les activités d'administration et d'appui et supervisera les unités suivantes : le Groupe de la formation en matière de sécurité, le Groupe des cartes d'accès et d'identité, le Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies et le Groupe de l'administration, de la logistique et de l'informatique. Tout le personnel de la Section de la sûreté et de la sécurité dépendra du Chef de la Section et devront lui répondre de leur action.

199. Le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité assure la sécurité physique de tout le personnel de l'ONU présent au Soudan du Sud et surveille les mouvements du personnel et des biens de la Mission dans tout le pays. Capable d'intervenir à tout moment, il est chargé de coordonner les réinstallations et les évacuations et de faire la liaison avec le Gouvernement d'accueil lorsque la sûreté et la sécurité du personnel de l'Organisation sont compromises. Au nom du Conseiller en chef pour la sécurité et de son adjoint, il délivre des habilitations de sécurité et fournit des conseils en matière de sécurité aux coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain des différents États. Il est dirigé par le Directeur des opérations (P-4), qui est assisté par 1 responsable des services de sécurité (P-3), 4 responsables des services de sécurité (agents du Service mobile) et 1 assistant à la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national). Trois autres agents de sécurité (1 P-3, 1 P-2 et 1 agent du Service mobile) partageront les bureaux du Centre d'opérations civilo-militaire, en fonction des besoins. Trois analystes des informations sur la sécurité (1 P-3 et 2 P-2) et 2 agents de sécurité (agents du Service mobile) travailleront en étroite collaboration avec la Cellule d'analyse conjointe de la Mission. Sont également placés sous l'autorité du Directeur des opérations, 2 agents de sécurité (agents du Service mobile) et 4 assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) chargés de suivre les habilitations de sécurité, de contrôler les arrivées et les départs du personnel de passage et de tenir quotidiennement à jour la liste du personnel.

200. Le Groupe des plans et des politiques sera chargé de procéder à l'évaluation des risques pour la sécurité, d'établir les plans de sécurité et les instructions permanentes, de rédiger les minutes des réunions de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité et de la Cellule de sécurité et de contrôler la mise à exécution des décisions du Conseiller en chef pour la sécurité. Il recueillera aussi des données sur la localisation des organisations non gouvernementales internationales et aidera celles-ci à établir leurs plans de sécurité. Ces activités seront menées en coordination avec les États et les bases d'appui de comté. Ces fonctions nécessitant une couverture permanente, deux agents de sécurité (agents du Service mobile) seront nécessaires pour fournir un appui au bureau du Conseiller en chef pour la sécurité.

201. Deux agents de sécurité (agents du Service mobile) sont chargés de fournir des conseils à la Mission et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur la sécurité incendie et les mesures techniques à prendre en cas d'incident au quartier général de la Mission et dans les locaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Ils seront assistés par 1 spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile), 1 assistant à la sécurité incendie (agent du Service mobile) et 15 assistants à la sécurité incendie (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui se rendront également dans tous les lieux d'implantation de la MINUSS pour y contrôler le respect des règles de sécurité incendie, procéder à des évaluations et dispenser des formations.

202. Un agent de sécurité (P-3) supervisera le Groupe chargé de la formation en matière de sécurité, qui planifie, établit, réalise et administre un programme d'instruction complet du personnel civil, qui comprend la formation Sécurité et sûreté en mission, la conduite de véhicules tout-terrain, les soins de base et les premiers secours. Le Groupe assure aussi la formation de tous les agents de sécurité de la Mission, y compris les spécialistes de la formation au maniement des armes à feu dans le respect des règles établies par le Département de la sûreté et de la

sécurité. L'agent de sécurité sera assisté par 1 agent de sécurité adjoint (P-2), 5 agents de sécurité (agents du Service mobile) et 5 assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

203. Le Groupe des enquêtes spéciales sera chargé d'enquêter sur les infractions graves commises par ou contre des membres du personnel de l'Organisation, les accidents ayant entraîné la mort ou des blessures, les incidents impliquant l'usage d'armes à feu, le vol, la perte ou l'endommagement de biens de l'Organisation, les accidents de la route et les actes d'indiscipline, les fautes professionnelles et les malversations impliquant le personnel civil. Le Groupe sera composé de 1 agent de sécurité (P-3), de 1 agent de sécurité adjoint (P-2), de 4 enquêteurs sur les questions de sécurité (agents du Service mobile) et de 5 assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

204. Le Groupe de l'administration, de la logistique et de l'informatique, qui fournit un appui dans le domaine administratif, logistique et informatique à la Section de la sécurité, est chargé des tâches suivantes : gestion des bases de données du personnel de sécurité, traitement de la correspondance à l'arrivée et au départ, diffusion de conseils en matière de sécurité, participation aux procédures de recrutement, enregistrement des heures de travail et du temps de présence, gestion des bases de données relatives à la sécurité, établissement des budgets et contrôle de l'exécution des programmes. Il est composé de 4 agents de sécurité (agents du Service mobile) et de 4 assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

205. Le Groupe des cartes d'accès et d'identité sera composé de 2 agents de sécurité (agents du Service mobile) et de 4 assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui délivreront les cartes d'identité au personnel et aux visiteurs de la MINUSS ainsi qu'au personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

206. Le Groupe des gardes de sécurité sera chargé de coordonner le déploiement des gardes engagés en sous-traitance afin que les accès et les périmètres des sites, complexes et bâtiments de la Mission soient surveillés 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Il assure aussi la sécurité des visiteurs importants de l'Organisation et coordonne la réponse aux atteintes à la sécurité dans la zone du quartier général de la Mission. Il est composé de 1 agent de sécurité (P-3) assisté de 4 agents de sécurité (agents du Service mobile).

207. Le Groupe de la sécurité aérienne assurera la sécurité des passagers et des chargements des avions (enregistrement et contrôle des passagers et des bagages, autorisation du mouvement de fret), la protection du personnel et des biens de l'Organisation en cas de menace, et la coordination de la mise en place de procédures de sécurité aérienne aux nouveaux lieux d'implantation avant le lancement des opérations. Il sera composé de 2 agents de sécurité (agents du Service mobile) et de 4 assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

208. Le Groupe des communications radio assurera les communications avec toutes les entités des Nations Unies, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, et fera office de centre névralgique en cas de communications d'urgence. Il sera composé de 1 agent de sécurité (agent du Service mobile) et de 12 assistants de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux locaux

209. Les 10 bureaux d'État seront dotés chacun de 1 agent de sécurité (P-3), de 1 agent de sécurité adjoint (P-2), de 1 spécialiste des questions administratives et du suivi (agent du Service mobile), de 1 responsable des opérations (agent du Service mobile), de 2 enquêteurs (agents du Service mobile) et de 6 assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national). De plus, il y aura un agent de sécurité mobile (agent du Service mobile) pour chacune des 19 bases d'appui de comté.

210. En attendant de pouvoir faire appel à des sous-traitants, il est proposé de créer des emplois de temporaire pour des gardes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui seraient répartis de la façon suivante : 176 à Djouba, 48 à Wau, 48 à Malakal et 128 dans les sept États restants. Cette garde temporaire serait coordonnée par 6 agents de sécurité (P-3), 1 agent de sécurité adjoint (P-2) et 8 agents de sécurité (agents du Service mobile). Sa tâche principale serait de protéger le personnel et les biens de l'Organisation dans les bases d'opérations et les bases d'appui de comté, et, à ce titre, de contrôler les accès, de vérifier les véhicules, de patrouiller les périmètres, d'assurer la sécurité incendie, d'assurer la sécurité et la réception en lien avec les mouvements de personnel et de fret, d'effectuer des tours de garde, d'assurer la surveillance statique, et de contrôler la base logistique et les mouvements de biens.

Centre de services régional d'Entebbe

211. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats pour le Centre de services régional comprend les indicateurs de succès et les produits relatifs aux quatre missions de maintien de la paix qui bénéficieront des services du Centre pour les quatre premiers projets qui lui ont été confiés, à savoir : contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, administration d'un centre régional de formation et de conférence et d'un centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.2 Fourniture d'un appui efficace et efficient à l'opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

5.2.1 Réduction du temps nécessaire au contrôle des arrivées et des départs (2010/11 : 12 jours; 2011/12 : 2 jours)

5.2.2 Réduction du temps nécessaire au traitement des demandes d'indemnités pour frais d'études (2010/11 : 5 mois; 2011/12 : 7 semaines)

5.2.3 Augmentation du nombre de membres du personnel recruté sur le plan régional participant aux activités du centre de formation et de conférence (2010/11 : 2 000; 2011/12 : 3 000)

5.2.4 Augmentation du nombre de vols régionaux coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2010/11 : 50; 2011/12 : 100)

Produits

- Contrôle des arrivées et des départs de 400 membres du personnel
- Traitement de 4 500 demandes d'indemnités pour frais d'études
- Organisation de 80 stages de formation et conférences régionaux pour 3 000 membres du personnel des missions régionales
- Coordination de 100 vols régionaux par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements

Centre de services régional d'Entebbe

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Équipe du Centre de services régional	-	-	1	-	-	1	-	-	1
Indemnité pour frais d'études	-	-	-	-	1	1	1	-	2
Centre régional de formation et de conférence	-	-	-	-	2	2	1	-	3
Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements	-	-	1	1	3	5	3	-	8
Total proposé	-	-	2	1	6	9	5	-	14

^a Administrateurs et agents des services généraux.

212. Les effectifs ci-dessus, qui relevaient initialement de la MINUS, ont d'abord été détachés au Centre de services régional dans le cadre des quatre projets initiaux de celui-ci et sont désormais transférés à la MINUSS.

II. Ressources financières**A. Vue d'ensemble**

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses prévues (2011/12)</i>
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	5 578,3
Contingents	198 922,3
Police civile	15 379,8
Unités de police constituées	27 128,7
Total partiel	247 009,1
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	66 104,2
Personnel recruté sur le plan national	22 814,5

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses prévues (2011/12)</i>
Volontaires des Nations Unies	2 755,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–
Total partiel	91 674,3
Dépenses opérationnelles	
Personnel fourni par des gouvernements	–
Observateurs électoraux civils	–
Consultants	168,7
Voyages	1 498,9
Installations et infrastructures	123 487,6
Transports terrestres	60 262,8
Transports aériens	142 001,5
Transports maritimes ou fluviaux	–
Communications	33 779,1
Informatique	13 089,6
Santé	4 509,1
Matériel spécial	2 373,5
Fournitures, services et matériel divers	17 512,3
Projets à effet rapide	900,0
Total partiel	399 583,1
Total brut	738 266,5
Recettes provenant des contributions du personnel	10 302,0
Montant net	727 964,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	738 266,5

B. Plan de financement standard

213. Le plan de financement standard, qui est le pilier financier de la stratégie globale d'appui aux missions, a servi de base à l'établissement du budget de démarrage de la MINUSS pour appuyer la demande initiale de crédits, d'un montant de 738,3 millions de dollars, destinés à financer la première année de fonctionnement de la Mission.

214. Les avantages du plan de financement standard sont présentés en détail dans le rapport du Secrétaire général publié sous les cotes A/65/696 et Corr.1 et peuvent être résumés de la manière suivante : le mode d'établissement des propositions de budget est rationalisé, ce qui permet au personnel de se consacrer aux moyens disponibles et aux tâches à réaliser immédiatement; la préparation de plusieurs demandes de fonds de manière rapprochée est inutile; et l'équipe de direction de la

Mission bénéficie d'une plus grande souplesse pour répartir l'enveloppe globale de financement selon les besoins programmatiques et les besoins d'appui spécifiques de la Mission.

215. La proposition présentée par le Secrétaire général et approuvée par l'Assemblée générale contient une présentation détaillée des coûts prévus pour chaque profil du plan de financement standard. Le montant approuvé pour la MINUSS pour l'exercice 2011/12 sera géré avec la marge de manœuvre habituelle accordée aux missions pour qu'elles puissent répondre aux nouveaux besoins opérationnels. Toutes les dépenses seront présentées et expliquées dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de la MINUSS pour l'exercice 2011/12.

216. Dans le rapport précité du Secrétaire général, trois profils du plan de financement standard sont présentés avec des effectifs différents (5 000, 10 000 ou 15 000 éléments en uniforme), et chaque profil est décliné en deux scénarios en fonction de deux facteurs spécifiques à la Mission que sont la taille et les difficultés d'ordre logistique. Le plan de financement standard a été élaboré à partir de données provenant de missions réelles en phase de démarrage. Typiquement, une mission en phase de démarrage a un taux élevé de vacance pour les postes civils et connaît des retards dans le déploiement de son personnel en uniforme.

217. Les crédits proposés pour la MINUSS sont basés sur le profil d'une mission en phase de démarrage comptant 10 000 membres du personnel en uniforme, opérant dans une zone étendue et confrontée à des difficultés logistiques. Bien que ce scénario s'appuie sur des effectifs supérieurs à ceux qui ont été affectés à la MINUSS, le fait qu'elle hérite de ressources humaines et de capacités opérationnelles considérables transférées directement de la MINUS explique le choix de l'option ayant le coût le plus élevé (le plan de financement standard est fondé sur une mission nouvellement créée en phase de démarrage).

218. Sur l'effectif total autorisé, 5 007 soldats, 196 observateurs militaires, 378 membres de la Police des Nations Unies et de nombreux employés civils ont été redéployés de la MINUS à la MINUSS. Les incidences financières de ce redéploiement immédiat, aussi bien en ce qui concerne les dépenses directes de personnel et les dépenses opérationnelles, sont supérieures aux économies découlant du transfert d'actifs existants à la MINUSS.

219. La MINUSS n'est pas une mission en phase de démarrage typique étant donné qu'elle succède à la MINUS. Le taux de déploiement du personnel civil et militaire sera nettement plus rapide que pour une mission en réelle phase de démarrage et de ce fait, les dépenses seront engagées plus tôt.

220. Le plan de financement standard vise à présenter dans le détail les besoins de chaque mission. La MINUSS procédera donc à une hiérarchisation de ses besoins pour l'exercice 2011/12 pour rester dans les limites des fonds accordés conformément au plan de financement standard tout en progressant vers le déploiement complet de ses effectifs et en s'acquittant de son mandat.

221. À cet égard, la Mission a mis en place un Comité directeur chargé du suivi des ressources, présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général. Le Comité se réunira au moins une fois par trimestre pour faire le point sur les dépenses engagées et les activités programmatiques réalisées ainsi que sur les dépenses et les activités prévues, pour s'assurer que les fonds sont alloués aux opérations prioritaires.

C. Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

222. Le montant total des ressources nécessaires pour le Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues (2011/12)</i>
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	1 321,9
Personnel recruté sur le plan national	85,5
Volontaires des Nations Unies	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–
Total partiel	1 407,4
Dépenses opérationnelles	
Consultants	–
Voyages	10,9
Installations et infrastructures	1 119,8
Transports terrestres	19,0
Transports aériens	–
Communications	13,3
Informatique	9,0
Santé	1,4
Matériel spécial	–
Fournitures, services et matériel divers	1,9
Total partiel	1 175,3
Total brut	2 582,7
Recettes provenant des contributions du personnel	173,3
Montant net	2 409,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	2 582,7

III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

223. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) **Création d'un compte spécial pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, auquel seront inscrites les recettes et les dépenses de la Mission;**

b) **Ouverture d'un crédit de 738 266 500 dollars pour financer la Mission du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012;**

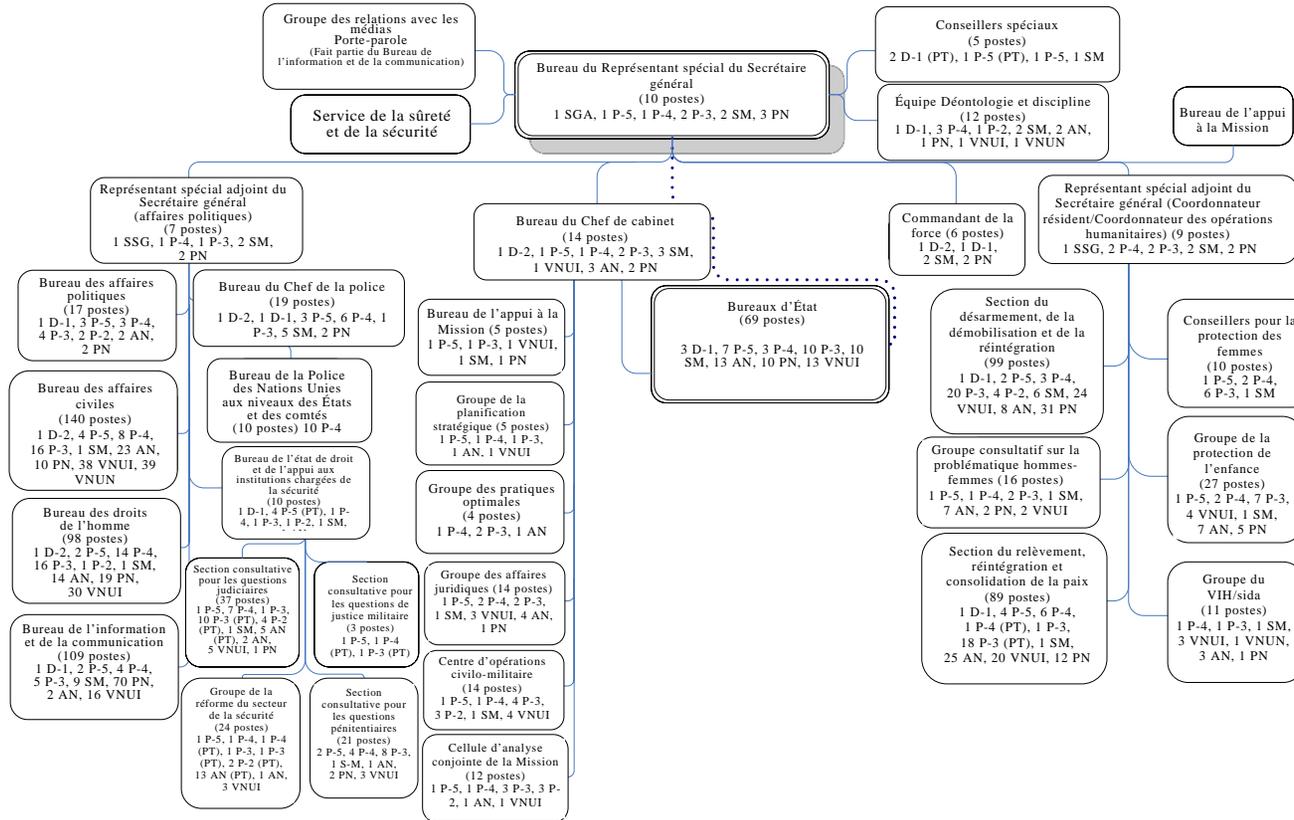
c) **Inscription au compte spécial de la Mission du montant total de 277 915 150 dollars prélevé sur les 482 460 550 dollars mis précédemment en recouvrement en vertu de la résolution 65/257 B de l'Assemblée générale à l'intention de la Mission des Nations Unies au Soudan, de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud;**

d) **En sus du montant de 277 915 150 dollars inscrit au Compte spécial de la Mission en vertu de l'alinéa c) ci-dessus, mise en recouvrement d'un montant de 460 351 350 dollars pour la période allant du 9 juillet 2011 au 30 juin 2012.**

Annexe

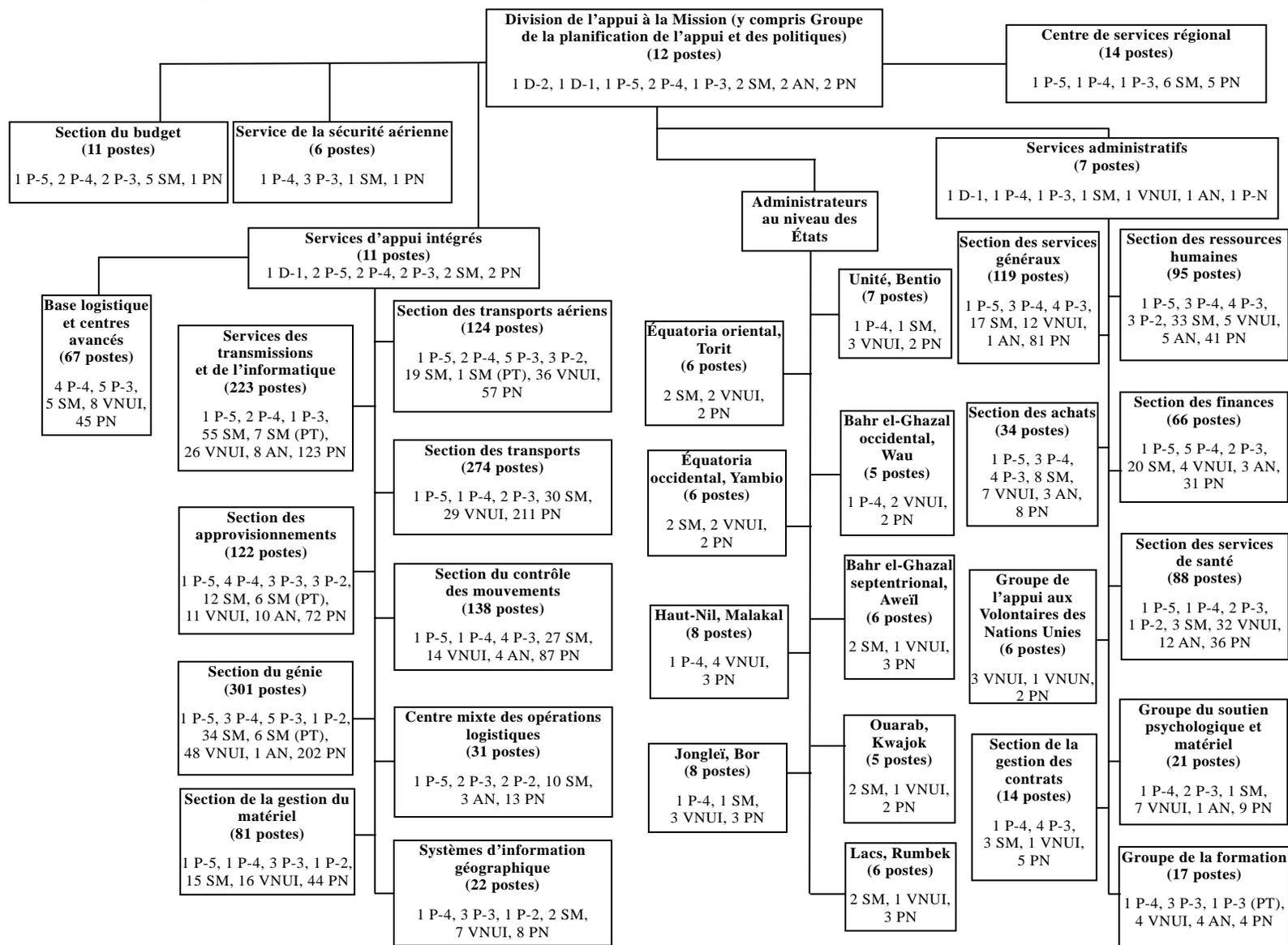
Organigrammes

A. Bureaux organiques



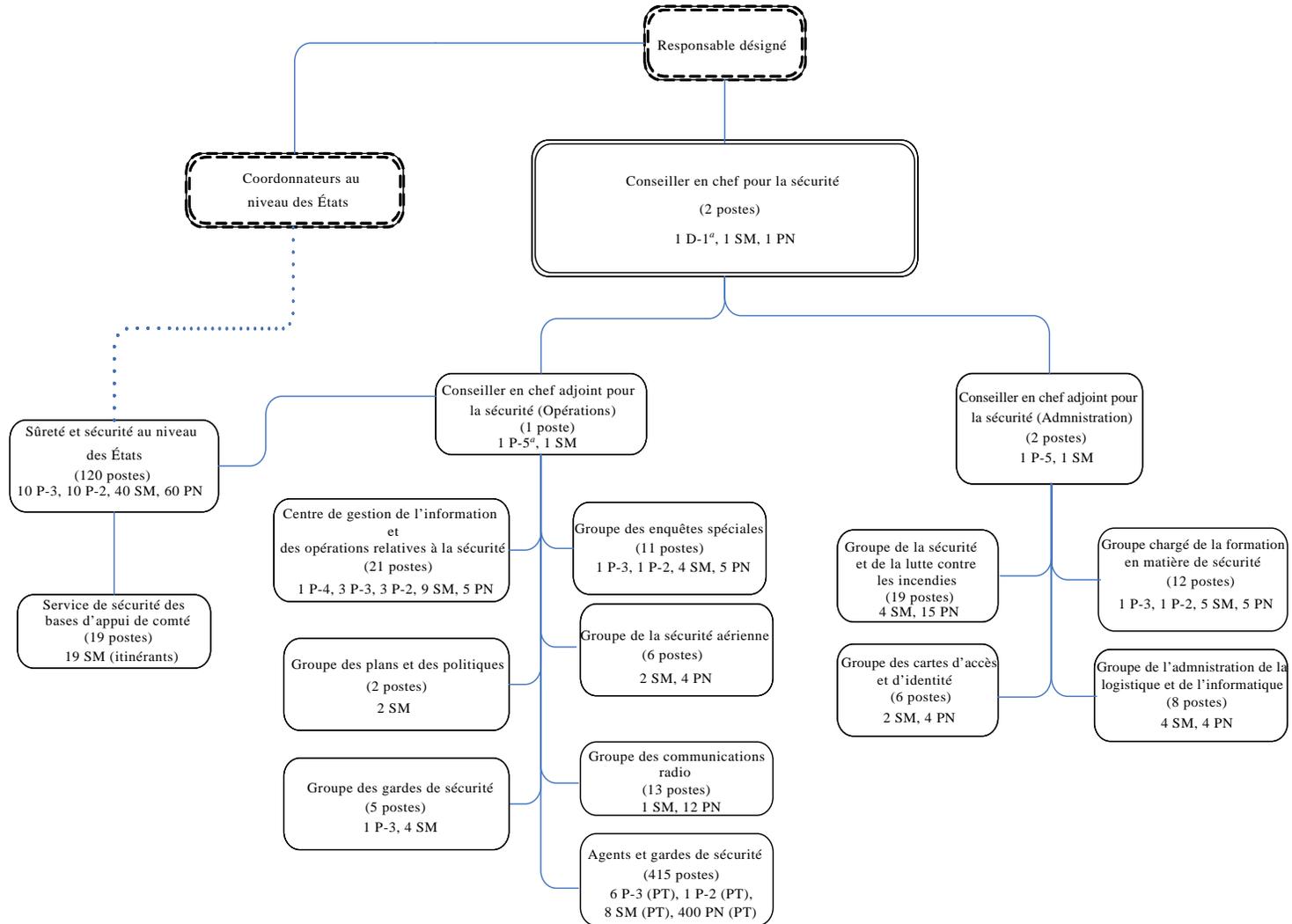
Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; D : directeur; PN : personnel recruté sur le plan national; PT : personnel temporaire (autre que pour les réunions); SGA : secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile; SSG : sous-secrétaire général; VNUI : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; VNUN : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

B. Services d'appui à la Mission



Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; D : directeur; PN : personnel recruté sur le plan national; PT : personnel temporaire (autre que pour les réunions); SGA : secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile; SSG : sous-secrétaire général; VNUI : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; VNUN : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

C. Sécurité



Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; D : directeur; PN : personnel recruté sur le plan national; PT : personnel temporaire (autre que pour les réunions); SGA : Secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile; SSG : Sous-Secrétaire général; VNUI : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; VNUN : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

^a Département de la sûreté et de la sécurité.

